

VILLE DE SCEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

8 octobre 2020

Adopté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2020

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance du conseil municipal est ouverte à 19 h 43 sous la présidence de Philippe Laurent.

M. le maire

Mes chers collègues, nous allons ouvrir la séance.

II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le maire

Je vais demander au benjamin de ce conseil, Théophile Touny, de bien vouloir procéder à l'appel.

III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Théophile TOUNY

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Florence Presson
- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Isabelle Drancy, arrive à 19h38
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Patrice Pattée, part à 21h55(pouvoir à Sylvie Bléry Touchet) et revient à 22h30
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Annie Bach
- ✓ Frédéric Guermann
- ✓ Théophile Touny
- ✓ Emmanuel Goujon
- ✓ Axelle Poullier
- ✓ Numa Isnard
- ✓ Claire Vigneron
- ✓ Franck Tonna
- ✓ Corinne Deleuze
- ✓ Konstantin Schallmoser

- ✓ Catherine Palpant
- ✓ Jean-Christophe Dessanges
- ✓ Christiane Gautier
- ✓ Maud Bonté
- ✓ Fabrice Bernard
- ✓ Philippe Szykowski
- ✓ Liliane Wietzerbin

Sont absentes ou excusées les personnes suivantes :

- ✓ Christian Lancrenon, excusé, a donné pouvoir à Chantal Brault, arrive 20h52
- ✓ Sabine Ngo Mahob, en retard, arrive à 20h15
- ✓ Sakina Bohu, excusée, a donné pouvoir à Florence Presson
- ✓ Xavier Tamby, excusé, a donné pouvoir à Fabrice Bernard

M. le maire

Merci beaucoup. Le quorum est atteint. Nous pouvons donc délibérer.

IV- COMMUNICATIONS DU MAIRE

Communication relative à la constitution du groupe « Sceaux ensemble ».

M. le maire

Je souhaitais vous dire que j'ai reçu deux déclarations de constitution de groupe.

Le premier groupe est le groupe « Sceaux Ensemble ».

« Nous avons l'honneur de vous informer de la création du groupe "Sceaux ensemble". Il sera présidé par Jean-Christophe Dessanges et sera constitué des personnes suivantes : Jean-Christophe Dessanges, Christiane Gautier, Maud Bonté, Fabrice Bernard ».

Communication relative à la constitution du groupe « Vivre à Sceaux ».

M. le maire

J'ai reçu également la déclaration suivante.

« J'ai l'honneur de vous informer que le groupe "Vivre à Sceaux" s'est constitué avec les membres élus ci-joints et sera présidé par Philippe Laurent.

Le projet du groupe municipal "Vivre à Sceaux" se veut fédérateur et créateur de liens. Il se veut aussi protecteur de la qualité de vie à Sceaux : équilibre urbain, tranquillité, sécurité, services publics de qualité accessible à tous, espaces publics agréables et propices à l'échange.

Le groupe se veut enfin pleinement engagé dans les transitions.

Sceaux, le 8 octobre 2020

Les membres du groupe “Vivre à Sceaux” veulent continuer à faire de Sceaux la ville de l'équilibre, de l'ouverture aux autres, de la tolérance, de la bienveillance, de la qualité, de la solidarité, de la diversité, du développement personnel, de l'éclosion des talents et de l'engagement citoyen, une ville capable de répondre aux défis de l'environnement, de l'éducation, de la sécurité, de la protection, du cadre de vie, au service de toutes les familles et de toutes les générations.

Ce groupe est composé de Jean-Philippe Allardi, Annie Bach, Sylvie Bléry-Touchet, Sakina Bohu, Chantal Brault, Francis Brunelle, Corinne Deleuze, Isabelle Drancy, Emmanuel Goujon, Frédéric Guermann, Roselyne Holuigue-Lerouge, Numa Isnard, Christian Lancrenon, Philippe Laurent, Sabine Ngo Mahob, Catherine Palpant, Patrice Pattée, Axelle Poullier, Monique Pourcelot, Florence Presson, Jean-Pierre Riotton, Konstantin Schallmoser, Philippe Tastes, Franck Tonna, Théophile Touny et Claire Vigneron ».

V- APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 3 ET 9 JUILLET 2020

M. le maire

Ceci étant fait, nous passons à l'approbation des procès-verbaux des séances des 3 et 9 juillet 2020.

Est-ce qu'il y a des observations sur ces procès-verbaux ?

Jean-Christophe DESSANGES

Une observation sur l'intitulé de gazette qui a été mal orthographié dans le compte rendu. Il s'agit en fait de www.lagazette-sceaux.fr.

C'est à modifier puisque cela avait mal orthographié lors de la prise de notes.

M. le maire

C'est à quelle page du compte-rendu ?

Jean-Christophe DESSANGES

Je n'ai plus la page en tête, mais en faisant une recherche, vous devriez la retrouver sans problème.

M. le maire

On retrouvera. Pas de souci. C'est noté.

Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

Je mets donc aux voix ces procès-verbaux.

Qui est contre leur adoption ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal de la séance du 3 juillet est adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 9 juillet est adopté à l'unanimité.

VI- TRANSITION — DÉVELOPPEMENT DURABLE – MOBILITÉ

Mise en place du comité consultatif des transitions.

M. le maire

C'est un sujet sur lequel nous nous étions engagés et que nous avons d'ailleurs évoqué lors de la séance du conseil municipal du 9 juillet.

Je veux simplement rappeler que la Ville a une tradition en matière de comités consultatifs sur d'autres sujets, mais également sur celui qui nous intéresse, même si le comité consultatif des transitions a vocation à élargir les sujets dont il se saisira. Nous avons en effet mis en place dès 2006 un conseil local de développement durable qui a fonctionné durant une dizaine d'années. En 2019, nous avons également mis en place un collectif scéen pour l'environnement pour faire suite à la démarche intitulée « *Parlons ensemble de l'environnement à Sceaux* ». Ce collectif avait travaillé de manière assez courte, mais dense pour préparer un certain nombre de décisions importantes : le budget participatif, la révision du PLU pour lequel une enquête publique est en cours ainsi que d'autres mesures qui ont été prises en 2019.

Je laisserai Florence Presson présenter la démarche engagée en septembre en vue de la mise en place de ce comité consultatif des transitions. Chacun pourra ensuite prendre la parole.

Florence PRESSON

Dans la tradition de la mise en place des comités consultatifs thématiques, nous avons souhaité créer cette instance participative de débat, de réflexion, de consultation et de proposition dans le même esprit que l'ensemble des comités consultatifs déjà existants. Nous n'avons pas souhaité le créer lors des premiers conseils municipaux, avant les vacances, car nous souhaitions définir un cadre un peu plus élargi, notamment pour ce qui concerne la nomination de ses représentants. Nous souhaitons en outre, comme nous l'avons annoncé depuis plusieurs mois, que les citoyens membres de ce comité puissent être tirés au sort, l'objectif étant la co-écriture du règlement intérieur du CCT avec un certain nombre de citoyens volontaires, et pas forcément avec ceux qui seront membres de ce comité.

Nous avons organisé deux réunions physiques, une troisième réunion en Zoom. Une plate-forme d'échanges a été mise en place, nous avons échangé de nombreux mails et papiers, et l'ensemble de ce travail réalisé par 55 personnes donne lieu au projet de règlement intérieur joint en annexe de la note de présentation. Voilà pour la méthode.

Sceaux, le 8 octobre 2020

L'objectif de cette instance est d'avoir des avis circonstanciés sur l'ensemble des transitions que nous vivons aujourd'hui et qu'il est nécessaire de mettre en œuvre en matière énergétique, environnementale, numérique, sociale et économique, avec pour perspective principale une diminution radicale des émissions de gaz à effet de serre à zéro émission carbone en 2050, et, en jalon intermédiaire, les progrès à réaliser d'ici à 2030.

Cette diminution des émissions de gaz à effet de serre concerne aussi bien les citoyens, chacun à titre individuel, que la Ville, dans les actions qu'elle mène, et ses territoires d'appartenance que sont Vallée Sud Grand Paris, la Métropole et d'autres instances.

L'objectif concerne la cible citoyens, Ville et territoires d'appartenance, mais rassemble tous les acteurs d'un territoire, c'est-à-dire les citoyens, les institutions, les entreprises, les acteurs de la santé, les commerçants, les associations, etc.

Ce comité consultatif a trois missions principales :

- ✓ Une mission plutôt générale sur le suivi de tous les impacts environnementaux, énergétiques économiques et sociaux des décisions prises ou menées par la Ville ;
- ✓ La mise en œuvre d'actions de suivi et d'accompagnement aux changements de comportement des citoyens, associations, acteurs économiques de la commune qui peuvent prendre des aspects aussi simples que la communication d'éco-gestes, la rédaction de chartes ou l'organisation d'ateliers thématiques avec plusieurs réunions de travail selon la profondeur des sujets, et un rendu final auprès du conseil municipal ;
- ✓ La mise en place d'indicateurs de suivi globaux des actions de la commune et des citoyens, par exemple sur le bilan carbone que nous avons prévu de remettre à jour, notre ancien bilan datant d'une dizaine d'années.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir décider d'instituer le comité consultatif des transitions étant précisé que la liste de ses membres (parmi lesquels l'ensemble des membres du conseil municipal) sera fixée par arrêté du maire sur demande volontaire de citoyens et d'associations et sur tirage au sort de citoyens.

M. le maire

Merci Florence.

Qui souhaite intervenir sur ce sujet ?

Jean-Christophe DESSANGES

Nous serons plusieurs à intervenir.

M. le maire

Il faut que tout le monde s'inscrive.

Jean-Christophe DESSANGES

Nous avons fait un amendement sur cette proposition de délibération. L'avez-vous bien reçu ?

M. le maire

M. Dessanges, nous ne sommes pas ici à l'Assemblée nationale. Vous pouvez proposer votre amendement en séance.

Jean-Christophe DESSANGES

Je vais le faire, mais je voulais valider que vous l'aviez bien reçu.

M. le maire

Je ne l'ai pas vu. Je suis moins connecté que vous. Il m'arrive de manger, de parler avec les gens, etc. Je ne suis pas toujours devant mon écran. Je ne sais donc pas si vous avez envoyé des amendements, mais ce n'est pas grave, présentez-les.

Jean-Christophe DESSANGES

Très bien.

Vous parliez de documents que vous n'avez pas reçus. On aurait souhaité, dans un souci de transparence et de bonne gouvernance, recevoir un certain nombre de documents que nous avons demandé afin de pouvoir nous exprimer sur cette délibération. Nous ne les avons pas reçus et nous le regrettons. Nous espérons, le temps n'ayant pas permis à vos services de nous les envoyer, les avoir à la suite de ce conseil municipal. Il s'agit notamment des documents du 20 janvier et du 15 septembre 2020, l'un sur la mise à jour du Plan Climat Air Énergie du territoire Vallée Sud Grand Paris et l'autre sur une intervention des maires adjoints du territoire sur la stratégie du Plan Climat Air Énergie de VSGP.

Ceci étant dit, nous avons proposé un amendement qui fait suite aux retours de certaines associations étonnées de ne pas figurer dans les objectifs de ce CCT. Notre amendement porte donc sur les associations de quartiers. Nous souhaiterions que, dans la délibération municipale, les associations de quartier figurent parmi les acteurs volontaires pouvant participer au CCT.

Liliane WIETZERBIN

Bonjour à tous. Je vais faire une intervention un peu longue, dans un esprit de construction, puisque je comprends que tout n'est pas encore écrit et que le règlement qui nous est fourni peut donc être amené à évoluer.

Je trouve que la création de ce conseil part d'une très bonne initiative, et j'en remercie M. le Maire et Florence Presson. Créer une commission extramunicipale sur le thème des transitions est, sur le

principe, plutôt positif. C'est en outre en lien avec l'engagement 29 du Pacte pour la transition que vous avez signé, Monsieur le Maire.

Je souhaitais cependant attirer l'attention sur le fait que la proposition jointe est, de mon point de vue, pas totalement complète et qu'elle est encore un peu à travailler. Je prends cette opportunité pour vous donner les éléments que je propose. Je pense en effet qu'il faut encore poursuivre la réflexion pour amener un certain nombre d'évolutions pour faire de ce conseil, premièrement, une force de proposition et d'accompagnement efficace, et deuxièmement un organe qui soit véritablement participatif.

Sur l'efficacité, mon propos, c'est d'essayer d'éviter la dispersion et de gagner en efficacité et de demander que soit jointe au règlement la nécessité d'effectuer un bilan complet des résultats du CL3D en termes d'acquis et de fonctionnement et d'intégrer le résultat de cette analyse dans les propositions faites pour le CCT. C'est une démarche saine qui vise à tirer les enseignements du fonctionnement des CL3D, a minima sur ces six dernières années pour savoir ce qui marche, ce qui ne marche pas, combien de réunions ont été organisées, combien de participants, quelles actions en pratique ont été tirées. Le fonctionnement proposé me semble en effet assez proche de celui du CL3D. Certains travaux du CL3D ont abouti à des choses concrètes, d'autres sont restés lettres mortes. Je pense important d'en tirer l'expérience avec les personnes qui ont participé au CL3D et d'ajuster, le cas échéant, le fonctionnement du CCT.

Deuxièmement, il est important de noter que la Ville fournira les éléments déjà disponibles du type études, états des lieux, actions engagées à l'ensemble des membres du conseil consultatif pour en faire un point zéro de démarrage des travaux et ne pas démarrer de rien. La Ville a fait énormément de choses. Elle a déjà réfléchi à des actions et l'on pourrait par exemple mettre à disposition une base de données comportant ces éléments majeurs aux membres du conseil, avant même que les travaux ne débutent.

Mon troisième point porte sur la nécessité de se concentrer sur des missions et nous proposons d'amener principalement les travaux de ce conseil sur le Pacte de transition. Les 26 engagements que vous avez signés, Monsieur le Maire, sont ambitieux. Ils sont cohérents avec la politique menée par la Ville. Ils peuvent être utilisés à la fois des fins pédagogiques, mais aussi faire l'objet d'un suivi individuel. C'est un bel outil qui a été cité de nombreuses fois aux réunions auxquelles j'ai pu participer. Je pense qu'il faudrait le mettre en avant et le proposer comme objet principal. Même s'il figure aujourd'hui dans le règlement, il est un peu noyé au milieu de toutes les options possibles.

Sur le fonctionnement de ce conseil et son caractère participatif, je salue la possibilité d'intégrer des participants tirés au sort pour représenter les quartiers. Je trouve cela très intéressant. Également la possibilité d'intégrer de nouveaux membres tous les deux ans, ce qui permet d'éviter un certain essoufflement. En revanche, si l'on veut avancer, je pense important de définir clairement les modalités de décision. C'est quelque chose qui n'est pas clairement indiqué aujourd'hui dans le

règlement. Je pense en particulier aux 33 élus municipaux qui participent à ce conseil. Il me semble nécessaire que leurs voix puissent être pondérées différemment de celles des autres membres pour ne pas en faire un conseil municipal bis. C'est très bien qu'ils puissent participer, mais il faut également laisser la place aux autres membres dans les décisions. Je me propose donc de pondérer la voix des élus municipaux.

Je pense aussi qu'une présence passive du public aux plénières est importante. L'enjeu, c'est d'informer et d'accompagner l'ensemble de la population. Il est donc logique que les personnes souhaitant assister aux plénières et bénéficier de la présentation des travaux puissent le faire, en mode silencieux, évidemment.

De mon point de vue, le rôle des plénières doit être mieux défini. L'objectif principal n'est pas de se prononcer sur le contenu des travaux, puisque ceux-ci auront été cadrés par les copilotes, mais de s'assurer des suites à donner. Il ne faudrait pas que les plénières soient trop intrusives sur les travaux qui sortent des différents groupes de travail. Et je pense aussi qu'il faut que les participants aux séances *ad hoc* puissent avoir l'opportunité de présenter leurs travaux en plénière, ce que je ne retrouve pas dans la proposition de règlement.

Voilà à peu près les éléments que j'ai à vous communiquer aujourd'hui. En conclusion, je trouve que c'est une belle idée qu'il faut poursuivre, mais qu'elle n'est pas encore suffisamment mature en l'état. C'est sans doute normal, puisque cela a démarré avec des réunions sur un temps court. C'est encore à mûrir et à compléter.

Maud BONTE

Bonsoir, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. En ce qui concerne ce point n° 6 du CCT, c'est une entreprise ambitieuse qui correspond aux idées qui animent les Scéens depuis tant d'années, à titre individuel ou membres d'association de quartier en dehors de tout esprit partisan.

Ces objectifs s'adressent aux acteurs privés comme publics. Il s'agira à la fois de proposer « *d'autres pratiques environnementales au quotidien* », de « *mesurer les actions de la Ville* » et d'accompagner la Ville de Sceaux, en particulier pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit également d'être « *force de proposition auprès de la Ville* ».

La Ville, dans ses choix d'aménagement de notre espace de vie, détermine notre présent et notre futur proche.

C'est le maire — a-t-on appris — qui nomme les membres du CCT. Quels seront les critères de ces nominations ? Il est indispensable que les associations, au sens le plus large, y compris les associations de quartier et les citoyens qui le souhaitent, fassent partie de ce conseil pour prévenir les excès des émissions de CO₂. Il y a une urgence climatique réelle comme en témoigne la canicule de cet été.

Les modes de gestion et d'organisation de la Ville doivent évoluer. Le passé nous rend prudents. Récemment, dans les projets en cours comme à Robinson, les documents afférents à la décision du maire 2020-168 citent expressément la construction de 750 logements et de 150 logements sociaux étudiants, soit seulement 20 % de logements sociaux, en dessous de la loi ALUR qui en réclame 25 %, mais il faut peut-être avoir une vision plus globale sur la ville.

Ces projets initiaux prévoyaient à Robinson une mini coulée verte et de nombreux arbres. Le permis de construire accordé s'est éloigné de cette vision. On peut facilement le constater aujourd'hui. Loin d'une réduction des gaz à effet de serre, ce quartier présente tous les défauts d'une densification massive, d'une artificialisation des sols aggravée, d'une pollution accentuée avec une végétalisation minimale.

Dans un autre secteur de Sceaux, la crèche du quartier des Musiciens sur le parking Albert 1^{er} n'est pas vertueuse au sens sanitaire et environnemental. Le fait qu'il s'agisse d'équipements sociaux (crèche et logements sociaux étudiants) n'autorise pas la collectivité publique à mettre ces enfants en danger.

Déjà en mars 2019, l'association du quartier des Musiciens alertait nos concitoyens dans son bulletin n° 66 sur la pollution de l'air et la pollution sonore. Pour la pollution de l'air, nous avons expliqué que les voitures émettent du CO₂, gaz préjudiciable à la respiration humaine, et que les rames du RER projettent lors du freinage des particules fines qui pénètrent dans les alvéoles pulmonaires et y demeurent, car elles sont trop lourdes pour en être expectorées. Cette pollution de l'air affecte les systèmes cardio-vasculaires et respiratoires et cause des maladies pulmonaires et cancéreuses.

Après la pollution de l'air, un mot sur la pollution sonore. Si les voitures émettent des sons plutôt constants, mais qui fatiguent à la longue, le RER produit un son plus élevé à son arrivée avec des niveaux élevés au freinage. Nous avons sollicité une expertise acoustique de mesures de bruit auprès de la société OXALYS, qui s'était basée sur la valeur maximale de 55 dB, valeur retenue comme norme à partir de laquelle l'OMS (Organisation mondiale de la Santé) estime qu'une gêne est ressentie dans les cours de récréation.

Dans le parking Albert 1^{er}, les niveaux continus mesurés sont de 62 dB, bien au-dessus de 55 dB sur l'ensemble des périodes de mesure. Quant aux passages du RER, ils engendrent des niveaux sonores de 68 dB en moyenne, et jusqu'à 71 dB pour le passage le plus fort.

Faire un CCT est une excellente idée, mais au quotidien, quand on est évidemment soucieux de la santé de nos tout-petits et qu'il y a une pollution sonore et atmosphérique, comment peut-on risquer de mettre en danger leur santé ?

Par ailleurs, dans un courrier du 13 février dernier, le maire manifeste son soutien aux associations environnementales qui ont été accueillies par la Métropole du Grand Paris. Le souhait express de les associer également au territoire est écrit dans un courrier dont j'ai eu la teneur. La réunion avec Sceaux, le 8 octobre 2020

le territoire avait été annulée trois jours auparavant, alors que les associations y avaient été conviées. M. le maire dit dans ce courrier : « *Nous ne partageons donc pas avec le territoire Vallée Sud Grand Paris le même point de vue sur la présence et le soutien des associations de citoyens comme porteuses d'initiatives remarquables et de relais auprès de leurs adhérents* ». C'est vraiment dommage. « *Nous remonterons, dit le maire, au créneau sur ce sujet auprès du futur bureau de territoire afin de pouvoir y associer d'une manière ou d'une autre les acteurs associatifs* ».

Tout récemment encore sur LCI, M. le Maire, représentant l'AMF (l'Association des Maires de France) exhortait les pouvoirs publics à être à l'écoute des maires pour leur proximité de terrain.

L'actuelle modification du PLU est également un exemple flagrant d'erreurs au sujet des zones pavillonnaires, et pourtant les associations de quartier avaient pleinement expliqué les dangers de ce changement de zones.

C'est pourquoi je me permets d'insister auprès de vous, Monsieur le Maire, et vous dire que le choix des personnes constituant le CCT doit être exemplaire dans sa pluralité et sa représentativité afin de ne pas dévier de l'objectif vital dans la pratique en associant bien naturellement les associations de quartier. Je vous remercie.

Fabrice BERNARD

Monsieur le maire, bonsoir, chers collègues, bonsoir.

Nous avons été effectivement associés à une réunion il y a quelques jours au cours de laquelle les grands principes de fonctionnement de ce comité ont été brièvement précisés. On a eu finalement peu d'informations. Je reconnais que c'était en gestation et que l'on ne pouvait pas exiger un point très développé, mais ce qui nous inquiète un peu, c'est la dimension que prendra ce comité dans ses nominations et son fonctionnement. Cela risque d'être une machine assez complexe. Même si l'ambition d'associer les citoyens aux décisions est un objectif auquel nous souscrivons, il nous semble que son fonctionnement risque de rendre très compliquée l'atteinte des objectifs auxquels nous astreint le PCET, entre autres réduire la consommation énergétique de 20 % et les GES de 40 % d'ici 2030, augmenter la part des énergies renouvelables de 32 %. Ce ne sont que quelques exemples. La barre est très haute. Les objectifs sont très importants et on doit les mettre en place très vite. Nous craignons que ce comité soit un peu un comité Théodule qui ait du mal à formaliser tout cela.

Philippe SZYNKOWSKI

Je vous remercie de me donner la parole dans une circonstance bien particulière. Voilà une initiative bien ambitieuse qui va jusqu'à mobiliser Mme la Directrice générale des services en plus de notre collègue spécialisée en la matière.

On sait que le réchauffement climatique est bien reconnu par tout le monde et les catastrophes qui y sont associées aussi, avec récemment, dans les départements du sud de la France des éboulements terribles pour les habitants.

Je voudrais en particulier vous parler d'une remarque procédurale de fond. De mon point de vue, une autre possibilité pour la mise en place de ce CCT aurait été, dès la première réunion, de réfléchir ensemble sur le choix de quelques thèmes majeurs adaptés à la ville de Sceaux, tels qu'ils figurent dans le Pacte pour la transition, relayé par son comité scéen. Ledit comité scéen a fait d'ailleurs signer des engagements aux différentes listes lors des dernières municipales, et en particulier à Sceaux en commun.

Après le choix de grands thèmes par les citoyennes et citoyens de Sceaux, l'intendance aurait suivi. Le règlement et l'organisation déterminés dans ce projet auraient été mis en œuvre dans un deuxième temps. Peut-être que cette façon de procéder en demandant aux citoyens ce qui les intéresse, en faisant bien sûr la publicité du Pacte pour la transition par les moyens actuels, informatiques et autres, aurait permis de présenter les choses de manière plus « appétissante » par rapport à ce qui a été fait au départ. Il y a eu un certain nombre de considérations techniques au sens très large du terme : qui va participer ? Comment est-ce que cela va faire ? Qui va prendre la responsabilité de nommer telle ou telle personne ? Cela aurait peut-être été moins ardu pour les habitants de Sceaux de façon à ce qu'ils soient tout de suite mis dans le bain et réfléchissent aux différents thèmes qui pourraient être abordés, ceux du Pacte de la transition bien sûr, mais très vite ceux-ci se seraient dégagés de cet ensemble. Je pense que les citoyennes et les citoyens de Sceaux ont un certain nombre de thèmes qui les intéressent plus particulièrement, car plus adaptés au cadre de notre commune.

Le choix a été autre. On va voir ce que cela va donner par la suite. On espère de toute façon le succès de ce conseil pour la transition parce que, d'une part, on ne peut pas faire autrement de nos jours en raison de l'impact climatique, et, d'autre part, parce cela mobilise vraiment les citoyens, même si la manière dont cela a été présenté au départ n'était peut-être pas la meilleure façon de mettre les gens dans le bain, si je peux m'exprimer ainsi. Voilà la remarque que je voulais faire concernant ce comité consultatif des transitions.

M. le maire

Merci pour vos interventions. Quelques mots de réponse et ensuite Florence pourra compléter.

Tout d'abord, M. Dessanges, les documents que vous avez évoqués sont des documents préparatoires à des décisions qui doivent être prises par le territoire Vallée Sud Grand Paris et ne sont donc pas communicables, sauf si le Président vous les envoie. Je vous suggère de lui demander.

S'agissant de votre demande relative aux associations de quartier, celles-ci sont des associations, elles peuvent donc participer comme n'importe quelle autre association. Il est d'ailleurs parlé des associations scéennes volontaires. Cela concerne tout type d'association tant qu'elle est scéenne et promeut l'intérêt général. J'imagine, sans en être toutefois totalement certain, que les associations de quartier promeuvent l'intérêt général. Elles ont donc vocation à pouvoir participer au comité de transition.

Madame Wietzerbin, je vous remercie des propositions que vous faites. Vous avez raison sur la base de données de tout ce qui a été fait. Il y a en effet énormément de choses. Nous avons déjà commencé ce travail de recensement des documents, des études et des réflexions qui ont eu lieu ces dernières années au sujet des transitions. C'est un sujet très large. Je pense que ce travail de recensement pourra être mis à la disposition de l'ensemble des membres, et même d'ailleurs de l'ensemble des Scéens. Un certain nombre de documents figurent déjà sur le site. S'agissant du bilan, cela prendra un peu de temps, mais d'un autre côté, il se fera aussi au fur et à mesure des avancées.

Sur le Pacte de transition, je suis tout à fait favorable à ce que les engagements pris par la liste majoritaire puissent être communiqués. J'avais d'ailleurs imaginé que cela puisse faire l'objet de la première réunion d'installation du comité consultatif.

S'agissant des modalités de décision, je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'il s'agit d'un comité consultatif. Pour avoir de l'expérience dans ce domaine, je pense que nous arriverons assez facilement avoir une forme de consensus. Il faudrait s'attacher à cela plutôt que d'avoir des débats dans le sens d'un vote pour ou contre. En réalité, ce qui nous occupe c'est plutôt la manière dont la Ville peut agir et accompagner l'ensemble de ses concitoyens dans un changement de comportement et une évolution de leur approche de l'environnement dans lequel ils vivent. On verra, mais je ne pense pas que ce soit quelque chose d'absolument décisif.

Pour la présence du public aux réunions plénières, je pense que cela pourra effectivement s'organiser. Vu les circonstances, nous ne pourrons pas organiser beaucoup de réunions plénières dans l'immédiat ou alors nous le ferons en visioconférence. Nous verrons comment faire. Pour l'instant, nous sommes quand même contraints, mais nous espérons tous que cela ne va pas durer.

Madame Bonté, vous avez fait quelques déclarations. C'est votre façon de voir. Je veux juste vous préciser que dans le quartier des Quatre Chemins, à l'emplacement des Mésanges, il y aura en effet un espace vert important. C'est pour l'instant un chantier, mais dans quelques années, lorsque tout sera aménagé, il y aura un espace vert important avec notamment des jardins partagés. Ceci est d'ailleurs parfaitement visible sur l'ensemble des documents de programmation qui ont été communiqués.

Madame Bonté, je voudrais relever simplement une phrase que vous avez prononcée et qui est une phrase dont je me permets de vous dire qu'elle est inacceptable. Vous avez prétendu que la Ville

mettait les enfants en danger. Je ne peux pas vous laisser dire cela. Vous l'avez dit. Ce sera au compte rendu, mais c'est une phrase absolument inacceptable. Je veux le dire fermement au nom de toute la majorité, et probablement plus largement encore.

Pour M. Bernard, vous avez raison, c'est une machine complexe. C'est à nous tous de faire en sorte que cela fonctionne, qu'il y ait un minimum de discipline dans les débats pour que l'on ne revienne pas en permanence sur des choses qui ont déjà été examinées. Je fais confiance dans le talent prometteur de Mme Presson et des autres pour faire en sorte que cela se passe du mieux possible.

Monsieur Szykowski, je vous remercie d'avoir souligné l'implication de notre Directeur général des services, Mme Deverre. Vous êtes le seul à l'avoir fait. C'est une constatation importante, parce qu'en dehors du maire et des élus, c'est la démonstration que l'administration est aussi partie prenante et engagée dans cette affaire. Vous n'ignorez pas que le fonctionnement d'une commune, la nôtre comme toutes les autres communes, c'est 80 % du temps passé sur la gestion du quotidien. Les communes fournissent des services au quotidien. Ceci prend beaucoup de temps en gestion financière, en ressources humaines, en organisation et en procédures, en relation aussi avec les usagers. Les 20 % restant consacrés à imaginer des évolutions, à faire évoluer notre organisation municipale, à faire évoluer les pratiques et la communication sont très importants. C'est sur ce temps qu'a été élaboré ce travail. Mme Deverre est heureuse de le faire, mais elle a beaucoup d'autres choses à faire. Il est donc important de souligner son engagement et celui de son équipe.

S'agissant du Pacte, vous avez tout à fait raison de dire que les engagements du Pacte peuvent être une espèce de guide pour les travaux. On pourrait envisager que la première réunion plénière puisse être consacrée à une discussion sur ce qui est prioritaire, sur ce qui peut être traité à partir des engagements pris dans le Pacte. Je suis d'accord pour dire que cela peut jouer un rôle important en termes de guide.

Madame Presson, si vous voulez compléter.

Florence PRESSON

On se focalise beaucoup sur le Pacte de transition qui est un document très complet, mais il ne faut pas oublier que ce n'est pas le seul document sur lequel nous nous sommes engagés pendant la campagne, et sur lequel nous avons effectivement pris des axes forts. Je ne voudrais pas que cela se limite à ce document, aussi bien soit-il. On a pris des engagements qui sont d'ordre beaucoup plus général et liés à l'environnement avec Génération Future. Des engagements nous ont été également proposés par une association scéenne engagée dans les transitions. Nous ne pouvons pas ignorer l'ensemble de ces éléments. Mais je suis tout à fait favorable à ce qu'une première réunion permette de définir le cadre.

Concernant le Plan Climat Air Énergie territorial, c'est effectivement un cadre très important qui s'inscrit dans le Plan Climat Air Énergie métropolitain sur lequel nous avons beaucoup œuvré et

sur lequel il y a eu des réunions publiques de la Métropole à Sceaux auxquelles tous les Scéens ont pu participer. Sur le Plan Climat Air Énergie territorial, on s'est battu pour qu'il y ait une réunion avec le grand public à Sceaux, mais elle a été annulée au dernier moment et ce n'était pas dans la première stratégie du territoire que de l'ouvrir aux élus non territoriaux, aux associations ou aux citoyens. Dans ce mandat, les choses sont un peu différentes. Le territoire a en effet annoncé que trois réunions publiques pourraient être planifiées. 3 réunions sur 11 villes. On a bien évidemment demandé à ce qu'il y en ait une à Sceaux, pour laquelle nous avons eu une réponse de principe positive, de façon à ce que le Plan Climat Air Énergie territorial puisse être débattu et que la Ville, les associations et les citoyens puissent se faire entendre.

M. le maire

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole avant de passer au vote ?

Je mets donc aux voix la création de ce comité consultatif des transitions, étant entendu que, selon le Code général des collectivités territoriales, le règlement fait l'objet d'un arrêté du maire après débat de l'instance de préfiguration et que les membres sont également nommés par arrêté du maire. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce comité est donc créé à l'unanimité. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Règlement du budget participatif dédié à l'environnement.

Chantal BRAULT

Nous proposons le renouvellement pour une deuxième édition du budget participatif dédié à l'environnement. Nous rappelons que cette idée a été exprimée, ou en tout cas amenée, par notre dispositif « *Parlons ensemble de l'environnement* ». L'attachement des Scéens qui ont participé très largement à ce Parlons ensemble ont fait valoir qu'il y avait possibilité de porter des projets, de les conduire et de les accompagner. Ils étaient très demandeurs. L'idée s'est imposée à nous de mettre en place le principe d'un budget participatif. Des communes ont déjà développé ce type de participation et de projets collectifs très intéressants. Cela correspond en outre à ce à quoi nous tenons, c'est-à-dire faire participer les Scéens, à ces projets participatifs.

Nous avons rédigé un règlement intérieur et accueilli dans ce groupe de travail le collectif des Scéens pour l'environnement, émanation des volontaires qui s'étaient exprimés dans le cadre de « *Parlons ensemble de l'environnement* » et nous avons édité un règlement qui rentre dans un certain nombre de dispositifs et de cadres qui ont fait leurs preuves. Nous nous sommes en effet inspirés d'exemples notamment celui de la Ville de Bourg-la-Reine qui était d'ailleurs venue nous en parler. Vous avez suivi la manière dont cet appel à projets s'est diffusé, la manière dont le public a répondu, très bien d'ailleurs puisqu'il a été assez nombreux. Nous avons reçu une cinquantaine de projets.

Une fois ces projets retenus, il faut tenir évidemment un agenda, les étudiés au cours de réunions de concertation et de débats pour juger de leur recevabilité. Le cadre est en effet très précis. Les projets doivent remplir des conditions précises. Ils doivent être d'un intérêt général et réalisables, le budget doit être crédible. Il faut que les services de la Ville puissent juger de l'opportunité de leur réalisation et les accompagner. Tout cela rentre dans un budget d'investissement et il ne faut pas que cet investissement soit suivi d'un budget de fonctionnement qui alourdirait l'ensemble du budget prévu.

Intérêt général, compétence communale, investissement réalisable en 18 mois après le vote des Scéens sur le choix des projets. Il ne faut pas qu'il y ait une action déjà en cours ou existante par ailleurs. Il y a évidemment le respect du règlement et de la manière dont tout cela se conçoit dans l'intérêt et l'acquiescement général.

Nous avons voté l'année dernière un budget de 50 000 euros et nous proposons aujourd'hui une deuxième édition établie sur les mêmes critères, mais avec une légère évolution du règlement intérieur. Jusqu'à présent, le vote du public ne devait retenir qu'un seul projet. Nous avons entendu un certain nombre de voix qui se sont élevées pour demander la possibilité de voter pour trois projets, ce qui nous a semblé tout à fait recevable. C'est en effet un signe très positif. Il s'agit par ailleurs de s'assurer que le cumul de chacun des projets sélectionnés ne dépasse pas l'enveloppe allouée. Évidemment, si un projet arrive en dernière position dans la sélection et qu'il dépasse le budget envisagé, nous sommes obligés de l'abandonner et de retenir le projet suivant dans les suffrages afin de ne pas dépasser l'enveloppe allouée.

Le collectif scéen pour l'environnement a été consulté et un comité de recevabilité a été constitué. Ses membres sont fixés par arrêté du maire et comprennent des élus, les services de la Ville, des volontaires qui se positionnent et se prononcent pour faire partie de ce groupe.

Ce comité s'est réuni il y a quelques jours avec les porteurs de projets de l'année dernière et nous avons la possibilité aujourd'hui, en accord avec ce groupement, de vous proposer un règlement intérieur modifié à la marge, et qui permet surtout de lancer dès demain, si cela est approuvé, ce nouveau budget participatif, dans le cadre de cet appel à projets. La déclinaison de tout cela se fera dans le temps avec concertation, analyse des projets, recevabilité, l'organisation d'un forum ouvert au public où chacun viendra présenter son projet, comme cela s'est fait cette année, et enfin sélection des projets qui seront soumis au vote des Scéens dans le courant des mois d'avril et mai.

Voilà, Monsieur le Maire, le principe de cette belle action très intéressante qui trouvera à notre avis un plus grand développement, en raison d'une première expérience qui a remporté l'acquiescement des Scéens, preuve que nous avons raison de la proposer. Les projets seront sans doute plus nombreux. Nous aurons peut-être plus de difficultés à les choisir dans le cadre de ce budget, mais je crois que nous avons là une action extrêmement intéressante qui a fait ses preuves.

M. le maire

Merci, Madame Brault. Est-ce qu'il y a des interventions ?

Philippe SZYNKOWSKI

Un montant de 50 000 euros est donc reconduit en 2021. Il serait souhaitable que cette somme ne stagne pas, et de faire en sorte, à l'instar de Paris, que cette somme contribue à hauteur de 5 % du budget d'investissement étant précisé que, outre l'environnement, les Scéennes et les Scéens devraient pouvoir s'exprimer sur d'autres activités communales, par exemple les activités culturelles, les équipements de la ville, le cadre de vie.

Nous approuvons bien sûr la possibilité de voter trois fois, d'écarter un projet qui ferait dépasser la limite de 50 000 euros au bénéfice de projets d'un montant plus modeste tout en respectant cette limite de 50 000 euros.

Je dirais aussi que la Ville doit accentuer ses efforts de communication sur le budget participatif sur l'environnement, car les chiffres de la première édition sont malgré tout assez cruels : 178 votants sur environ 20 000 habitants, soit un ratio de 0,9 %. Merci.

Jean-Christophe DESSANGES

On note avec une certaine satisfaction que l'essentiel des projets retenus porte sur les Blagis, ce qui reprend un thème de notre programme qui nous était cher : faire des Blagis un quartier pilote en matière de transition écologique.

Au-delà de ces dispositions, nous appelons à plus d'ambition sur ce sujet pour faire de la transition écologique un sujet qui intéresse plus de 178 Scéens. C'est peu et c'est dommage. Il faut sortir de l'entre-soi de quelques associations dont l'action est louable, mais il faut essayer d'aller plus loin.

Quelles dispositions comptez-vous mettre en place pour intéresser davantage de Scéens au vote ? Et comment pouvons-nous aider à cela ? La démocratie locale est un sujet qui nous est cher. Et l'on sait, au vu du résultat des dernières élections, au cours desquelles moins de 40 % des Scéens se sont déplacés pour voter, qu'il s'agit d'un enjeu important et que tout ce qui permet de remettre les Scéens au cœur des décisions de la Ville est quelque chose d'important.

Je pense aussi qu'il faut être ambitieux et le montant de 50 000 euros nous semble très faible comparé, non pas à celui Paris, qui est une ville très riche, mais plutôt à la moyenne des villes françaises qui se sont lancées depuis plusieurs années dans ce genre de budget participatif. Dans ces villes, on est aux environs de 6,50 euros par habitant, ce qui pour Sceaux nous amènerait à 130 000 euros versus 50 000 euros. Je serai aussi d'avis d'augmenter ce budget, ce qui serait un moyen à la fois de faire la promotion de la transition écologique et en même temps de remettre la démocratie locale et le citoyen au cœur des décisions.

Vous avez parlé, cher collègue, de la culture et du social. Je pense que c'est quelque chose qui devrait faire partie de ce budget participatif, mais je comprends que le budget de la Ville est contraint. Nous souhaiterions que la Ville se penche sur d'autres outils de financement de projets citoyens, ce qui permettrait de s'affranchir des marges budgétaires très limitées auxquelles nous sommes contraints et d'offrir aux entreprises et aux habitants la possibilité de participer au financement d'actions sociales ou culturelles de la commune.

À ce propos, la loi du 4 août 2008 sur la modernisation de l'économie permet la création d'un fonds à la dotation de l'ordre de 15 000 euros qui peut être abondé par l'ensemble des citoyens et des entreprises sur le territoire. Il a montré dans beaucoup de cas sa pertinence et les bénéfices qu'il pouvait amener à l'action locale. Nous appelons donc de nos vœux la mise en place d'un tel fonds de dotation. Nous souhaitons que la mairie prenne ce sujet à bras-le-corps et se serve de ce fonds pour changer la manière de financer ces projets et de leur donner également plus de visibilité.

Fabrice BERNARD

Pour compléter avec quelques chiffres les remarques de mes prédécesseurs, effectivement, le budget moyen par habitant est de 2,50 € alors que la moyenne nationale des budgets participatifs est de 6,50 € par habitant.

J'ai pris quelques exemples : Rennes et Montreuil sont des villes plus importantes, mais elles sont à 15 € par habitant. Grande-Synthe dans le 59 est 20 € par habitant. Même si je sais que l'exercice budgétaire est un exercice de plus en plus contraint, on peut encore pousser les murs budgétaires.

Liliane WIETZERBIN

C'est une intervention qui va dans le même sens que celle de mes collègues.

Vous l'avez dit, Madame Brault, il y aura de plus en plus de projets. Il sera de plus en plus difficile de choisir. Je pense que, là aussi, il faut être ambitieux et inscrire un objectif de progression annuelle sur ce budget. Finalement, cela revient à assumer un succès, ce qui est plutôt positif. Mais je pense que c'est important, d'autant plus que j'ai compris que cela serait désormais intégré au budget global. Je ne sais pas si ce sera toujours une question à part. En tout cas, il est important qu'il y ait un focus sur ce point et qu'on puisse élargir ce budget à d'autres thématiques que le seul environnement, puisque le social et le culturel sont également importants.

M. le maire

Merci pour vos interventions.

S'agissant des chiffres, Sceaux est certainement au-dessus de la moyenne si l'on prend le montant du budget participatif en euros par habitant sur l'ensemble du pays. Vous parlez de la moyenne des villes qui ont mis en place un budget participatif, mais beaucoup ne l'ont pas fait.

Il y a également une autre façon de comparer. M. Szykowski a souligné le faible nombre de votants. Il a raison. Il y a eu peu de votants. Si l'on ramène les 50 000 € au nombre de votants, cela représente quand même pas mal d'argent.

Nous avons dédié 50 000 € au budget participatif l'année dernière. Ces 50 000 € sont de toute façon dans le budget de la Ville. Après, pour des raisons comptables, on est obligé de les éclater selon la nature des projets retenus, mais les 50 000 € figurent évidemment au budget de la Ville. Ils le sont déjà dans le budget 2020 et seront dans le budget 2021 que nous voterons dans quelques mois.

S'agissant de la communication, elle a été plus grande sur le budget participatif que sur d'autres sujets, à travers la newsletter et des affiches. Il y a eu un travail de mise en valeur que l'on peut juger insuffisant, mais si les Scéens n'y sont pas très attentifs, c'est ainsi. Je n'en suis pas très surpris. Si vous en parlez autour de vous, nos concitoyens seront davantage mobilisés et il y aura plus de votants. Ce sera plus représentatif et nous en serons très heureux.

Quant au choix qui a été fait, il a été effectivement décidé de mettre l'accent sur des actions environnementales pour éviter d'avoir des propositions allant dans tous les sens, comme c'est le cas d'ailleurs dans certaines villes. J'ai cru comprendre que certaines d'entre elles essayaient d'ailleurs de revenir à des sujets qui ont peut-être plus de sens dans la période actuelle. C'est ce que nous avons essayé de faire et c'est la raison pour laquelle nous avons proposé et souhaité mettre l'accent sur l'environnement.

Madame Brault, peut-être d'autres précisions ?

Chantal BRAULT

Oui, je ne reviens pas sur les chiffres, mais il est vrai que dans le domaine de l'environnement, nous avons beaucoup d'autres projets en cours, beaucoup d'autres actions modestes ou importantes qui se font aussi en concertation. Le budget participatif n'est pas la seule occasion de concertation et de participation.

Juste un mot sur les Blagis, dont M. Dessanges a parlé tout à l'heure. Des projets touchent en effet les Blagis. Certains sont en cours : la plantation d'arbres fruitiers, le traitement de la cour d'école, etc. Un projet a d'ailleurs été présenté par des enfants. Il y a aussi un projet d'installation de nichoirs pour la protection des insectes et des moineaux en danger et à risque. Tout cela est très divers et très varié. Ce sont finalement des actions assez simples encore que la débitumisation de la cour de l'école des Blagis est une technique lourde qui demande l'intervention de professionnels. Mais c'est en cours, le bitume a été enlevé sur une partie de la cour, l'herbe est plantée et les arbres vont arriver. Cela concerne tous les âges et il faut évidemment que cela puisse porter sur tous les quartiers. Mais qu'une partie de ces projets se fassent aux Blagis est évidemment une très belle idée.

S'agissant du projet d'installation de voiles anti-canicule, la Ville étudie actuellement les espaces les plus adaptés à ce projet pour une expérimentation efficace.

Au sujet de la communication, nous avons communiqué sur l'organisation d'un forum au cours duquel les porteurs de projets présentaient leur projet. Nous avons réalisé une affiche et une très belle exposition a été organisée dans l'ancienne mairie, mais il y a eu très peu de public. Je crois que c'est là qu'il faut mettre l'accent pour qu'au moins chacun puisse s'emparer de ces projets, donner du cœur à l'ouvrage aux personnes porteurs de projets, dont certains sont extrêmement innovants, ingénieux, et ambitieux, même s'ils ne sont pas toujours réalisables. Je suis en tout cas assez confiante pour la suite.

Florence PRESSON

Effectivement, c'était une première fois et je pense qu'il y aura un effet d'entraînement, parce que ce sont de beaux projets et des projets à la vue de tous. S'agissant du projet sur les nichoirs, le dernier atelier a été annulé pour des raisons sanitaires, mais il y avait effectivement du monde.

Le fait que ces projets émanent principalement des Blagis démontre que l'information est plutôt bien passée, puisque des porteurs se sont manifestés en nombre.

Dernier point, lorsque vous parlez de montant et de montant en moyenne, il est très rare que d'autres communes dédient leur budget participatif à un seul et unique thème. On ne peut donc pas comparer des choses qui ne sont pas comparables. Si une commune propose trois ou quatre thèmes, le montant n'est pas forcément le même que si l'on se dédie à un seul et unique thème tel que cela été notre choix lors de la définition du budget participatif.

Jean-Christophe DESSANGES

J'insiste vraiment sur l'importance d'emmener avec nous les Scéens. 178 personnes, c'est pour moi un choc. Effectivement, si vous rapportez le montant du budget à ce nombre, cela fait beaucoup, mais ce qui m'intéresse, c'est de réfléchir à la manière d'amener davantage de monde à voter et à s'investir dans ces projets, et pas au niveau des porteurs de projets, parce que je pense qu'un certain nombre d'entre eux se sont engagés et font d'ailleurs faire partie des 178 votants. Mais que peut-on faire collectivement, de quelle manière peut-on travailler sur la mobilisation des citoyens ? C'est quelque chose qui m'intéresse et qui m'importe. Je n'ai pas de réponse hormis ce que m'a dit le maire adjoint d'une autre commune conseillant de mettre un seuil minimum de votants. Et si ce seuil minimum n'est pas atteint, le budget n'est pas mis à disposition. Selon lui, cela fonctionne très bien parce que les gens font de la pub autour d'eux pour faire voter les projets.

Ce n'est pas le lieu pour en discuter et je veux rester concis sur ce sujet. J'aimerais cependant voir comment le conseil municipal peut s'investir d'une mission visant à développer l'engagement citoyen autour de ce sujet.

L'autre chose, Monsieur le Maire, à laquelle vous n'avez pas répondu, et je suis désolé d'insister, c'est sur le fonds de dotation. La loi le permet. C'est un mécanisme qui est à la fois intéressant pour la collectivité locale, mais aussi pour les habitants, puisqu'il donne droit à des réductions d'impôts dans la limite de 20 % du revenu imposable pour les particuliers, et de 60 % du don limité à 0,5 % du chiffre d'affaires pour les entreprises. C'est un bel outil que l'on voit se mettre en place. Et Sceaux, qui se veut une ville innovante, devrait regarder ce qu'elle peut faire dans ce domaine de manière à développer d'autres dimensions à ce projet. Merci, Monsieur le Maire.

M. le maire

Je comprends votre enthousiasme de néophyte sur ces questions de mobilisation citoyenne. Vous me permettez quand même de vous dire que ce que nous faisons est déjà plutôt pas mal.

La newsletter est gratuite et compte pourtant à peine 3 000 abonnés. Elle existe depuis 10 ans et paraît chaque jeudi. On ne peut pas dire que c'est quelque chose d'inconnu. On en fait régulièrement la promotion, mais seules 3 000 personnes sont abonnées. Après, les gens viennent nous dire qu'ils ne sont pas au courant. Il faut ainsi que chacun fasse un minimum d'efforts. Cette année, il n'y a eu que 178 votants. Je pense qu'il y en aura davantage l'année prochaine.

Puisque certains aiment distribuer des tracts, je vous propose que l'on fasse un tract pour dire que ce que fait la mairie est très bien et qu'il faut voter pour le budget participatif.

Jean-Christophe DESSANGES

C'est une possibilité.

M. le maire

Chiche ! On va le faire.

Jean-Christophe DESSANGES

Il y a aussi d'autres possibilités.

M. le maire

Sur le financement participatif, je me permets de vous dire que nous avons de l'expérience. Nous avons lancé un financement participatif pour l'acquisition du triporteur. Nous avons également lancé un budget participatif pour le soutien à la réfection du grand vitrail de l'église, dont le succès a d'ailleurs été assez mitigé. Il y a eu des donateurs, mais cela a été quand même un peu laborieux. Ceci dit, on peut faire tout ce que l'on veut. J'avais aussi pensé mettre en place des emprunts pour des objets consensuels. Nous y avons pensé pour la rénovation du cinéma, mais c'était tellement compliqué à l'époque que nous y avons renoncé. Juridiquement, cela revenait à faire un appel public à l'épargne, ce qui engendrait des frais absolument énormes.

Sceaux, le 8 octobre 2020

Je sais qu'il existe des possibilités. J'ai même discuté de cette question au sein de l'Association des Maires de France avec le ministre de l'Économie et des Finances pour permettre cette possibilité et déroger aux règles qui régissent l'appel public à l'épargne. Je suis donc parfaitement au courant de ces dispositifs. C'est quelque chose que l'on peut mettre en place, mais peu de communes se sont lancées dans cette procédure qui n'est pas une tradition française. Il y a des pays où cela fonctionne mieux. En province, cela fonctionne un peu plus.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie. Nous reviendrons devant le conseil municipal dans un an pour faire le bilan et peut-être prévoir une augmentation de ce budget participatif s'il y a davantage d'engouement de la part de nos concitoyens.

Approbation d'un dispositif d'aide à l'achat d'accessoires sécurisant et facilitant la pratique du vélo au quotidien.

Patrice PATTEE

Je constate que l'on est toujours dans la même veine : la lutte contre les gaz à effet de serre.

La Ville de Sceaux est engagée depuis très longtemps pour les circulations douces. La note de présentation précise que cet engagement a plus de 40 ans. On a en effet l'habitude de fixer le début de cette politique au moment de la fermeture à la circulation automobile de la rue dite piétonne aujourd'hui. La Ville de Sceaux est par conséquent en transition depuis déjà quelques décennies.

En 2011, le vélo à assistance électrique apparaissait sur le marché. Pour promouvoir cet équipement, le conseil municipal de Sceaux a pris la décision d'offrir aux Scéens souhaitant s'en porter acquéreurs une aide financière, une subvention. Cette mesure étant encore un peu exploratoire, cette délibération avait été prise pour un an. Au terme de cette année, la commune a mené une enquête auprès des bénéficiaires de cette subvention qui nous a permis de constater que cette politique était bien reçue, et qu'elle avait conduit des Scéens à troquer leur voiture contre le vélo pour aller travailler, et parfois même assez loin.

Le conseil municipal a par conséquent décidé de reconduire cette politique de subvention à l'achat d'un vélo à assistance électrique tous les ans depuis 2011. La révision annuelle de cette subvention nous a permis de l'adapter aux politiques des autres partenaires publics, notamment de l'État qui a lui-même mis en place une aide à l'achat d'un VAE durant une année.

En décembre 2019, la Région a affiché une politique très volontariste en faveur du vélo et a voté un budget de 20 millions d'euros pour aider à l'acquisition d'un VAE avec une subvention relativement conséquente et incitative, pouvant atteindre 500 € pour un VAE et 600 € pour un vélo
Sceaux, le 8 octobre 2020

cargo. Les acquéreurs d'un VAE, pour solliciter l'aide de la Région, devaient au préalable solliciter l'aide de la commune. Par ailleurs, l'aide apportée ne pouvant excéder 500 €, l'aide de la collectivité venait en déduction de l'aide octroyée par la Région.

En 2020, le nombre de demandes de subvention a explosé, passant de deux à trois demandes par mois à 20, simplement parce qu'une subvention de 500 € est un dispositif très incitatif. Vous le savez, la pratique du vélo à assistance électrique a explosé.

Nous vous proposons aujourd'hui d'ajuster cette politique, l'aide de la Ville n'étant plus vraiment efficiente. Elle génère en outre un traitement administratif important. Nous vous proposons donc de supprimer la subvention d'aide à l'acquisition d'un VAE, les acquéreurs s'adressant directement à la Région pour bénéficier de la subvention régionale de 500 €, et de porter notre aide sur l'achat d'accessoires permettant de faire découvrir un autre usage du vélo aux Scéens, toujours dans le souci de promouvoir l'usage du vélo au quotidien. Ce sont par exemple des accessoires pour transporter les enfants, pour faire ses courses, pour se protéger de la pluie, pour protéger un peu mieux le vélo du vol.

Voilà l'évolution de la politique que nous vous proposons ce soir. Et pour être incitatif, même si l'on reste modeste puisque la subvention est plafonnée à 100 euros, on vous propose de subventionner à hauteur de 50 % le financement de ces accessoires.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. le maire

Merci, Monsieur Pattée. Qui souhaite intervenir sur cette délibération ?

Jean-Christophe DESSANGES

Merci pour cet exposé, Monsieur Pattée.

Après avoir vu les chiffres, quelques commentaires. Il y a effectivement une accélération post Covid. Après le 16 mai, on voit une exposition du nombre de demandes de subvention. Les nouvelles demandes ont doublé en moins de six mois à partir du 16 mars. Ce que l'on voit aussi, c'est que les prix des vélos augmentent. Paradoxalement, depuis 2014, le prix des vélos n'a fait qu'augmenter, avec un prix moyen aux alentours de 2 080 € contre 1 950 € avant la Covid. On voit donc une montée en gamme qui, je le crains, laissera de côté ceux qui ont moins par rapport à ceux qui ont déjà, qui laissera de côté un certain nombre de personnes n'ayant pas les moyens d'acheter ces vélos.

Je comprends tout à fait la raison pour laquelle la subvention disparaît. C'est même une bonne idée de chercher à subventionner autre chose, mais nous aimerions que cette subvention soit liée à une notion de ressources. Nous souhaiterions que le quotient familial rentre en jeu dans ce qui est accordé, de manière à donner plus à ceux qui n'ont pas ou peu, et qui ont peut-être davantage besoin

d'aller en vélo au bureau que les 400 personnes qui ont bénéficié des subventions de la Ville. Quand on voit la catégorie socioprofessionnelle des bénéficiaires, on s'aperçoit qu'il s'agit plutôt de CSP+, voire de CSP++, d'après les informations que les services de la Ville ont eu l'obligeance de bien vouloir nous faire parvenir.

Je souhaiterais donc amender cette proposition en soumettant cette subvention à conditions de ressources. Merci.

Christiane GAUTIER

Bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir, chers collègues.

Monsieur le maire, j'aurais des observations à faire au sujet de la sécurité des cyclistes dont vous vous préoccupez. En regardant les chiffres d'aide à l'achat de VAE depuis 2011, je constate qu'une trentaine de vélos ont été subventionnés et comme vous, j'observe un doublement en 2019 et une envolée en 2020 avec six fois plus d'achats, conséquence probable des grèves, puis du contexte épidémique et sans doute aussi de la sensibilisation du public aux mesures environnementales.

Parallèlement, depuis fin 2019, Île-de-France Mobilités alloue, comme vous l'avez signalé, à tous les Franciliens une aide de 500 à 600 € pour l'achat d'un VAE. Ces actions ont singulièrement augmenté le nombre de cyclistes dans la ville et, par voie de conséquence, la demande de subvention que vous souhaitez attribuer au titre de la sécurisation des cyclistes. Ce sont des sommes qui pourraient devenir très significatives vu l'engouement pour le vélo et le nombre croissant de cyclistes.

Or la première des sécurités, les études l'ont bien démontré, davantage que les accessoires que vous voulez subventionner, c'est de créer des pistes cyclables sécurisées mettant les cyclistes à l'abri de la circulation automobile, ce que votre projet « Centre-ville » ne prévoit pas — je le rappelle au passage.

Sachant que la création de pistes cyclables est largement subventionnée par la Région, le territoire, et le Département à hauteur de 87,5 % du coût global, je sou mets à votre réflexion cette idée d'orienter les sommes que vous voulez allouer au travers de cette délibération vers la création de pistes cyclables sécurisées pour une sécurisation collective des cyclistes dans la ville et pour véritablement encourager la pratique de ces mobilités qu'appelle le plan PCAET (Plan Climat Air Énergie Territoire).

Merci de votre attention.

Philippe SZYNKOWSKI

L'instauration d'une aide de 100 € pour l'achat d'accessoires est une bonne idée. Le problème, c'est celui des 50 % du montant maximum de l'aide. Pour obtenir l'aide maximum de 100 €, il faut en dépenser 200, selon la stratégie de vouloir faire participer, par principe, l'acheteur d'accessoires

au coût de son achat. Sur quels fondements cet avantage conditionnel s'appuie-t-il pour justifier la participation de l'acheteur ? Peut-on parler d'un effet d'aubaine s'agissant de la bicyclette, moyen de transport dépolluant de la ville promis à un développement prometteur ?

Je prendrai l'exemple d'une famille modeste. Cinq personnes d'une même famille veulent acquérir des accessoires pour leurs vélos. Si elles souhaitent bénéficier du maximum de la subvention, donc de 500 €; elles doivent acheter pour 1 000 € d'accessoires. À travers cet exemple, on voit la véritable limite de la conditionnalité.

Je rejoindrai plutôt M. Dessanges qui préconise d'allouer la subvention en fonction des revenus afin que les personnes qui ont moins puissent avoir plus. Mais j'ajouterai que, dans la mesure où respirer de l'air non pollué est quelque chose de fondamental, en en plus des questions médicales évoquées par Mme Gautier, il faut absolument faire en sorte que le coût soit totalement répercuté pour les familles modestes. Il faut qu'elles puissent acheter pour 500 € sans avoir à en verser 1000. Compte tenu de l'urgence climatique, il faudrait pratiquement que ce soit applicable à tous. Ce serait plus coûteux pour la Ville, mais chacun étant comptable des autres, cela voudrait dire que l'on considère que l'on met tout le monde sur le même pied d'égalité, même si les revenus sont tout à fait différents entre une famille modeste et une famille qui ne l'est pas. Cela permettrait en quelque sorte de rendre cette mesure plus efficace. Je laisserai la majorité de la municipalité choisir, mais je crois qu'il faut modifier cette minoration à 50 %.

Fabrice BERNARD

Il s'agit simplement de compléter les propos de mes prédécesseurs. Nous constatons tous que la pratique du vélo prend une dimension de plus en plus importante. Je reviens une fois encore sur les ambitions en termes d'environnement, puisque la MGP demande que les déplacements en vélo d'ici 2030 soient multipliés par trois.

Plus concrètement, la Coulée verte commence à être saturée à certaines heures de la journée. À Paris, la mairie s'inquiète de l'encombrement de certaines pistes qu'il va falloir élargir en raison d'une saturation des voies cyclables. Tout cela doit nous amener à réfléchir plus largement sur le partage des voies et nous dire qu'il faut absolument que le vélo et les pistes cyclables deviennent une priorité. Il faut que cette question soit vraiment centrale dans tous les projets urbains à venir. Si je prends l'exemple de la rue Houdan, entre la gare de Robinson et la place du Général de Gaulle, on voit déjà qu'une forte augmentation du trafic cycliste dans les années à venir sera très compliquée à gérer et risque de poser de gros problèmes.

M. le maire

Merci. Monsieur Pattée, voulez-vous apporter quelques éléments de réponse ?

Patrice PATTEE

On peut apporter quelques éléments de réponse, en effet.

S'agissant du prix des vélos, il est vrai que le prix moyen a augmenté. Je serais tenté de dire que c'est l'une des conséquences de ces aides. Je pense que les revendeurs de vélos ajustent leurs prix en fonction de ces aides, mais je ne veux pas faire de procès d'intention à leur encontre.

Ce que je peux dire, c'est que dans une grande surface spécialisée dans les articles de sport bien connue de tous, il est possible de trouver des vélos aux alentours de 1 000 €. Tous les vélos ne sont pas à 2 000 €. Il est vrai que certains modèles dépassent les 3 000 €, mais pour les «vélotaffeurs», les personnes qui font 30 km par jour aller-retour pour se rendre à leur travail — et j'en ai fait moi-même l'expérience — un vélo pas trop cher est cassé au bout d'un mois. Je ne peux pas dire que le prix d'un vélo dépassant 2 000 € est justifié, mais il est certain que ces vélos sont très sollicités. On le voit avec les Vélib'. Les VAE qui font 10 sorties par jour passent régulièrement et fréquemment en réparation. C'est à rapprocher du prix d'une voiture. C'est un engin de transport, de déplacement. Il ne s'agit pas d'un vélo pour se balader le week-end au parc de Sceaux. C'est autre chose, puisqu'il remplace la voiture.

Je ne reviendrai pas sur le Défi familles, l'opération que nous avons clôturée samedi dernier, mais il était très intéressant d'avoir le retour des 10 personnes qui ont tenté de relever ce défi. C'était très riche d'enseignements et l'on constate en effet que tous les vélos ne se valent pas.

En ce qui concerne les infrastructures, vous avez raison, mais on dépasse un tout petit peu le cadre de la ville de Sceaux. Les vélotaffeurs ne travaillent pas à Sceaux. Ils travaillent à Issy-les-Moulineaux, Boulogne ou Paris. Leur itinéraire sur la ville de Sceaux se limite parfois à quelques centaines de mètres. Je vous rejoins sur ce sujet, il est certain qu'il faut faire des efforts en la matière, en particulier pour permettre aux plus fragiles de passer le cap et de circuler à vélo plutôt qu'en voiture dans la ville elle-même. Mais si nous ciblons les gens qui vont travailler à vélo et font de grands déplacements, la question que vous posez dépasse un tout petit peu le cadre de Sceaux.

Cela m'amène à compléter la remarque de M. Bernard. Personnellement, lorsque je vais à Paris, je ne prends plus la Coulée verte. C'est évident. En revanche, on peut noter les décisions très impressionnantes prises par le Département qui a neutralisé quasiment la moitié de la RD 906, la moitié de la RD 920, dans la traversée d'Antony et une file complète sur la RD 920 entre Bourglala-Reine et Paris. On constate des efforts importants, un tournant dans les politiques départementales, régionales et parisiennes en faveur du vélo, et à mon avis, ce n'est pas terminé. J'étais à Paris aujourd'hui, la rue de Rivoli n'offre quasiment plus de place aux voitures. C'est désormais une piste cyclable. Je crois que les différents responsables politiques ont pris conscience de cet enjeu et que l'on verra sans doute la part consacrée à la voiture se réduire de plus en plus.

Je prendrai l'exemple de l'avenue de Camberwell. Il est interdit de circuler à vélo dans la rue piétonne, et l'on comprend pourquoi. L'alternative, c'est donc la rue de Camberwell. C'est une voie sur laquelle le cycliste a autant de droits que l'automobiliste. Aujourd'hui, une voiture m'a klaxonné deux fois parce que je la ralentissais un tout petit peu. Elle m'a finalement dépassé au niveau du garage Renault. Elle a accéléré pour s'arrêter au feu rouge 30 secondes après. Cela s'appelle la société en transition. Je pense que l'on va y arriver. Tout comme il y a neuf ans lorsqu'on a ouvert les sens interdits aux doubles sens cyclables, on se faisait insulter de tous les noms d'oiseaux. Aujourd'hui, c'est quelque chose de normal. Demain, l'avenue de Camberwell sera une voie cyclable avec un peu de voitures et ce sera normal.

Maud BONTE

Monsieur Pattée, je partage tout à fait vos déclarations, mais puisque, moi aussi, je me suis mise au vélo beaucoup plus récemment que vous, dans l'avenue de Camberwell ou ailleurs, j'ai des craintes. Entre la voiture et moi, la voiture aura une éraflure, et moi je risque gros. Je rejoins tout à fait le propos de M. Bernard pour dire qu'il nous faut des pistes cyclables de qualité pour la sécurité.

Bien évidemment, on voudrait que les véhicules aient un comportement exemplaire. Les vélos n'ont absolument pas de comportement exemplaire, parce que l'on n'est pas parfait non plus. Mais en cas d'accident, c'est le cycliste qui est le plus à risque. C'est pour cela que la ville doit favoriser des voies cyclables qui soient totalement sécurisées où l'on ne risque pas d'être frôlé par une voiture. Il me semble que c'est le rôle de la commune. Je sais que ce n'est pas facile, mais il faut vraiment protéger les gens qui sont à vélo.

M. le maire

Quelques mots sur la question des financements. S'il faut commencer à calculer le quotient familial et demander aux gens de fournir leur feuille d'impôt, cela ne va pas être facile. On n'a franchement pas le temps et cela n'a pas beaucoup d'enjeux. Sur l'achat des vélos, cela n'a en l'occurrence aucun intérêt puisque la subvention est au maximum de 500 €. La Région n'impose pas de conditions de ressources. Même si l'on descendait la participation de la Ville à 50 € pour les gens les plus aisés et qu'on la montait à 200 € pour les gens les moins aisés, ils n'obtiendraient pas plus de 500 € au total.

Je veux quand même vous dire qu'une des raisons pour lesquelles les demandes explosent, c'est l'aide de la Région à 500 €. Si la Région octroyait une subvention de 100 €, les ventes n'auraient pas autant augmenté. Des gens se disent que cette aide ne va sans doute pas durer et qu'il faut en profiter pour acheter. Ce sont des réflexions que j'ai entendues. Et la Région a d'ailleurs été un peu ambiguë lors du lancement en disant que cela n'allait peut-être pas durer et qu'il fallait donc en profiter, ce qui a peut-être participé, comme le disait Patrice Pattée, à une certaine augmentation des prix, car il n'y a jamais de vertu totalement partagée dans ces histoires.

S'agissant du trafic cycliste, le jour où les pistes cyclables de la rue Houdan ou ailleurs seront totalement embouteillées, les cyclistes iront sur la voie des voitures. Ils seront tellement nombreux que de toute façon ils occuperont l'espace au détriment des voitures. Il faut que les cyclistes s'installent aussi sur l'ensemble de la voirie. S'agissant du vélo un peu plus sportif, je ne connais pas un seul cyclotouriste qui prend la Coulée verte. Ils prennent la route et il n'y a pas beaucoup plus d'accidents. Je ne comprends pas ce souci de sécurisation sur des voies dédiées. Lorsque chacun est sur sa voie dédiée, on fait moins attention aux autres ou à ce qui se passe. C'est source d'inconscience et donc d'imprudence. Ce qui fonctionne, c'est le partage de l'espace public avec un respect des uns par rapport aux autres, et notamment le respect du plus faible, à savoir le piéton, puis le cycliste, le deux-roues, la voiture et enfin le camion. C'est ainsi que cela fonctionne. Évidemment, si nos concitoyens ne le comprennent pas, cela peut poser problème, mais je suis convaincu que cette éducation citoyenne peut fonctionner. Elle fonctionne ailleurs. Il n'y a donc pas de raison qu'elle ne fonctionne pas en France. Les pistes cyclables sont très utiles dans certains cas, mais elles ne sont pas la panacée. Et de toute façon, nous n'avons pas la place d'aménager des pistes cyclables partout, à moins de supprimer des places de stationnement. Chers amis, je vous encourage à faire cette proposition de manière publique. Je pense que vous rencontrerez un grand succès, parce que l'on n'est pas encore au bout de la voiture et selon moi, ce n'est pas pour demain. Je pense d'ailleurs qu'il ne faut pas opposer les deux. Je pense honnêtement que la proposition que nous faisons est simple à comprendre. Elle est accessible et peut faire prendre conscience à un certain nombre de nos concitoyens qu'ils doivent mieux s'équiper. Leur sécurité est aussi liée à l'équipement qu'ils utilisent. Beaucoup ne s'équipent pas correctement, notamment en ce qui concerne la visibilité. Ils croient qu'on les voit, mais ce n'est pas vrai. Je pense que nous devons tenter cette expérience. Nous ferons une évaluation dans un an et l'on verra si l'on doit apporter des modifications. Je vous propose donc de voter cette délibération telle qu'elle est.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 5 abstentions (Jean-Christophe Dessanges, Christiane Gautier, Xavier Tamby, Maud Bonté et Fabrice Bernard)

VII- ESPACE PUBLIC

Approbation des conventions de co-maîtrise d'ouvrage et financières entre le SIPPEREC et la Ville relatives à l'enfouissement des réseaux et à la rénovation de l'éclairage public dans le sentier des Coudrais — demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage public.

Patrice PATTEE

Nous allons parler de l'enfouissement des réseaux. La Ville a engagé depuis un certain nombre d'années une politique de requalification de l'espace public, qui passe en particulier par l'enfouissement des réseaux qui étaient encore tous aériens il y a une dizaine d'années.

S'agissant des réseaux électriques, ces travaux sont financés par ENEDIS et, par substitution, par le SIPPEREC et nous en profitons pour enfouir également le réseau d'éclairage public qui, lui, est à la charge totale de la Ville.

Il existe des programmes et des tranches pluriannuelles de travaux. Ces travaux font à chaque fois l'objet de conventions avec le SIPPEREC, celui-ci assurant également, pour des raisons de coordination, la maîtrise d'ouvrage en délégation de la Ville.

Le 24 juin 2015, une convention a été signée entre la Ville et le SIPPEREC pour le quartier nord de Sceaux : le quartier des Coudrais, la rue Achille Garnon, la rue du Lycée, la rue Michel Voisin, la rue du lieutenant Jean Massé, la rue Lakanal et le sentier des Coudrais. Les travaux sont quasiment terminés, à l'exception du sentier des Coudrais où l'opération n'a pas pu être réalisée. Il s'agit d'un tout petit sentier qui n'est pas carrossable et qui dessert cinq ou six riverains. Cette tranche de travaux n'a pas pu être réalisée parce qu'il fallait au préalable conforter un mur de clôture, travaux à la charge des riverains. Ces travaux étant finalement achevés, nous pouvons désormais de boucler l'opération d'enfouissement des réseaux sur ce quartier nord-est de Sceaux.

Compte tenu du délai écoulé entre les premiers travaux réalisés et ceux du sentier des Coudrais, il est proposé de passer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage spécifique à l'enfouissement des réseaux sur ce sentier pour un montant de 19 740 € TTC avec une indemnisation pour le SIPPEREC de 750 €. Par cette convention ciblée sentier des Coudrais, nous pourrions terminer l'enfouissement des réseaux sur tout le quartier nord de la Ville de Sceaux étant entendu qu'aujourd'hui une autre tranche de travaux a été engagée pour le quartier des Chéneaux-Sablons.

M. le maire

Merci, Monsieur Pattée.

Je voudrais souligner que nous avons dû passer cette convention parce que la convention précédente était caduque. L'un des riverains a mis énormément de temps à reprendre son mur et les entreprises et le SIPPEREC ont refusé de faire les travaux, estimant que le mur était susceptible

de s'écrouler et ne voulant pas porter cette responsabilité. Cette affaire dure depuis quatre ou cinq ans. On a perdu beaucoup de temps, mais ce riverain a finalement décidé de refaire son mur, d'où cette convention.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Liliane WIETZERBIN

Merci pour ces explications. Je voudrais profiter de l'occasion pour sensibiliser sur le sujet de l'éclairage public. C'est en effet devenu un levier très important pour réaliser des économies d'énergie, et donc des économies tout court, mais aussi parce qu'un éclairage nocturne permanent ou un spectre lumineux particulier peut être néfaste à certaines espèces animales, les oiseaux et les insectes par exemple, ainsi qu'aux humains, une luminosité trop importante pouvant perturber le sommeil nocturne.

Il faut savoir que de nombreuses villes développent des programmes ambitieux sur ce volet. Lille et Grenoble par exemple, mais aussi, plus près de nous, Orsay. Des études ont été réalisées dans ces villes après le développement de tels programmes avec des économies évaluées à 45 %, une meilleure sécurité routière, une extinction au cœur de la nuit qui n'engendre pas du tout d'insécurité, car c'est effectivement un sujet qui peut interroger.

Je me dis que l'enfouissement des réseaux est une opportunité qui pourrait s'accompagner d'une véritable ambition en matière de rénovation de l'éclairage public. Cela pourrait être quelque chose que l'on regarde de près pour tenir compte des éléments que j'ai cités, bien sûr en concertation avec les habitants et en intégrant les aspects esthétiques : hauteur des pylônes, espacement, couleurs, etc. C'est une opportunité, puisque l'on va rénover l'éclairage public. Je ne suis pas sûre que tout soit déjà décidé. Au-delà de ce sujet spécifique du sentier des Coudrais, il me semble donc intéressant d'avoir une réflexion globale sur l'éclairage public nocturne à Sceaux.

M. le maire

Merci de cette intervention. Depuis quatre ou cinq ans, l'enfouissement des réseaux s'accompagne d'une rénovation de l'éclairage public. Ce sont des éclairages à LED avec variation de puissance la nuit de l'ordre de 60 %. Nous avons fait l'expérience, sans doute avant Orsay d'ailleurs, il y a une dizaine d'années dans le quartier Marne-Musiciens, d'une extinction totale de l'éclairage public entre 1 et 5 h du matin. Cela a fait l'objet de nombreuses discussions, de courriers et de mails. L'appréciation était assez mitigée, la moitié des riverains étaient pour, l'autre moitié était contre. On n'a effectivement pas constaté d'augmentation des faits de délinquance dans ce quartier la nuit, mais beaucoup de résidents n'y étaient pas favorables. C'est la raison pour laquelle nous avons installé des éclairages avec variation de puissance. Cela ne se voit pas forcément beaucoup, mais il y a de fait variation de puissance, et ceci jusqu'à 60 %.

Ce thème pourrait être traité par le CCT. On pourrait imaginer proposer de renouveler l'expérience sur un quartier de Sceaux. On peut imaginer beaucoup de choses sur le sujet. Le point de la situation à Sceaux, qui n'est pas la ville la plus en avance sur le sujet, mais qui n'est pas non la plus en retard, pourrait être fait au cours d'une réunion d'un groupe de travail du CCT. Je crois que l'on est vraiment au cœur de ce que pourrait apporter le comité consultatif des transitions.

Liliane WIETZERBIN

Beaucoup d'études existent déjà sur les expériences qui ont été faites. Là encore, j'en reviens à mon point précédent, il ne faut pas réinventer la roue.

M. le maire

On sait techniquement ce que l'on peut faire. Le problème, c'est de le faire accepter par les gens, qu'ils y soient favorables et même participatifs. C'est tout le problème. Si vous présentez les choses comme étant une forme de sanction, cela ne fonctionnera pas. Il faut que ce soit pédagogiquement accompagné et c'est à cela que sert notamment le comité des transitions. Je vous laisse faire cette proposition au sein du CCT.

Liliane WIETZERBIN

C'est en tout cas l'occasion de se reposer la question.

M. le maire

Nous sommes d'accord, mais l'on ne part pas de rien.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VIII- DOMAINE COMMUNAL

Déclassement de parcelles sises 40 et 40 bis avenue de la Gare.

M. le maire

Dans les années 70, la Ville a fait l'acquisition d'emprises situées au 40 et 40 bis avenue de la Gare nécessaires à l'agrandissement du groupe scolaire des Clos-Saint-Marcel.

Il y a eu la construction en 2004 du bâtiment situé sur la droite de l'entrée du groupe scolaire. À l'époque, la commune a cédé aux époux RIGAL une bande de terrain inutile au projet pour la somme de 20 000 €, mais il n'y a malheureusement pas eu mention de la désaffectation et du déclassement relatifs à l'emprise cédée. Il s'agit d'un oubli administratif. Il est donc nécessaire de

Sceaux, le 8 octobre 2020

faire une délibération de régularisation consistant à constater l'absence d'affectation des parcelles cadastrées section A n° 253 et A n° 213 sis 40 et 40 bis avenue de la Gare et de décider de leur déclassement pour faire en sorte que la vente soit parfaite.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Christophe DESSANGES

Une petite observation. C'est bien que vous ayez attendu, car les époux RIGAL ont pu rester à Sceaux un peu plus longtemps que prévu. Et leur commerce est toujours agréable.

Trêve de plaisanterie, qu'est-ce que la mairie a mis en place pour éviter que ce genre de choses n'arrive à d'autres habitants ? Puisqu'en fait la vente n'a pas eu lieu dans l'attente de la régularisation du transfert de propriété, si j'ai bien compris.

M. le maire

La vente a eu lieu. Et l'argent a été versé. C'est simplement une question de présentation administrative.

M. et Mme RIGAL sont effectivement des gens tout à fait sympathiques, leur fils aussi d'ailleurs. Il n'y a pas de problème. C'est à l'occasion de la vente de leur propriété que l'on s'est aperçu de cet oubli. Je ne pense pas que cela pose un problème insurmontable.

Jean-Christophe DESSANGES

Il n'y a pas d'autres cas dans la ville ?

M. le maire

Il peut toujours y en avoir. Errare humanum est. On retrouve parfois des dossiers des années 50 qui n'ont pas été régularisés, ce qui nous prend beaucoup de temps.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Terrain situé sentier de la Tour – prolongation des dispositions adoptées le 27 juin 2019 relatives à la désaffectation partielle du terrain.

M. le maire

Il s'agit de prolonger une délibération prise le 27 juin 2019 pour autoriser le maire à déposer un permis d'aménager pour détacher une partie du terrain cadastré section E n° 56 et E n° 17 affectée au stationnement, de désaffecter cette emprise détachée, de décider du principe de son

Sceaux, le 8 octobre 2020

déclassement et de la signature d'une promesse de vente avec la société EMMI, en vue de développer une opération de logements, notamment sociaux.

La délibération prévoyait que la désaffectation prendrait effet une fois les conditions de réalisation de l'opération immobilière réunies, au plus tard le 1^{er} juillet 2020, ce délai pouvant être prolongé dans le cadre d'une nouvelle décision du conseil municipal, en cas de retard. C'est le cas.

Il est donc proposé de prolonger la période de prise d'effet de la désaffectation des emprises nécessaires à la réalisation du projet au 30 juin 2021.

Il ne s'agit pas de débattre de l'opportunité de cette opération, mais simplement de décider la prolongation au 30 juin 2021.

Qui souhaite intervenir ?

Maud BONTE

En ce qui concerne ce point n° 7, nous savons tous qu'il s'agit du terrain situé le long de la Coulée verte, appelé le terrain des propriétaires TROUSSEAU, et du parking contigu.

Tout d'abord, Monsieur le Maire, pourriez-vous expliquer ce que sont un déclassement et une désaffectation et leur utilité juridique, s'il vous plaît ?

Le reste de mon intervention tiendra en quatre points. D'abord, il y a des logements sociaux, 27 si j'ai bien lu. Pouvez-vous dire si le montage de ces 27 logements sociaux inclura d'autres bailleurs sociaux, départementaux, régionaux ou patronaux ? À qui appartiendront les logements sociaux de façon claire ? De combien de logements sociaux la Ville aura-t-elle la compétence d'attribution ? De combien la Ville en disposera-t-elle au final ?

Le deuxième point concerne les arbres. En consultant le permis, on est surpris de voir 50 arbres abattus sur 52. On ne pouvait pas faire pire, puisque les deux qui restent sont deux arbres remarquables. Dans la délibération du conseil municipal du 27 juin 2019 pour permis d'aménager, le parking est requalifié « *en une véritable zone de rencontre qualitative encadrée par la Coulée verte et les façades de la future opération* ». Actuellement, tout le monde peut se rencontrer sur le parking du sentier de la Tour, cette zone de rencontre qualitative est donc juste une terminologie qui masque mal une évidente opportunité immobilière.

Les plans présentent un front massif de 18,50 mètres de haut à l'aplomb de la rue des Chéneaux ainsi qu'à la limite de la parcelle de la Coulée verte. Tous les arbres à hautes tiges seront abattus. Seuls les deux arbres remarquables répertoriés seront préservés. Heureusement, les plans prévoient d'en replanter 50 nouveaux, mais l'on se demande bien où. Des bonsaïs sans doute, étant donné la maigre surface de pleine terre disponible qui sera juste au-dessus des plaques de béton, plafonds des parkings en sous-sol.

Après avoir voté la charte de l'arbre, avant les élections, et encore dans le dernier magazine d'octobre où les arbres remarquables sont mis en valeur, comment comprendre cette incohérence entre les déclarations et la réalité ?

87 logements construits sont au cœur du débat d'aujourd'hui avec les émissions de gaz à effet de serre. La construction de logements est bien évidemment nécessaire, mais elle est émettrice de CO₂. 1 m³ de béton fabriqué, transporté et utilisé, c'est 1 m³ de CO₂. Il y a donc un équilibre à trouver. Prévoir par exemple des immeubles de quatre étages entourés de suffisamment d'arbres pour respirer.

Au sujet du parking qu'il nous est demandé de désaffecter, la délibération du 27 juin 2019 au permis d'aménager parle « *d'une offre de stationnement public qui sera maintenue* », et au bout de trois lignes, « *avec une offre publique et une offre privée* ». Donc, en fait, des 40 places, il ne reste sur les plans que 17 places publiques.

Avant-dernier point dont je voudrais vous parler, c'est le prix. Lors du conseil municipal du 27 juin 2019, le prix de cession des 1 700 m² du parking est de 2 900 000 €. Ce prix paraît très peu élevé eu égard à la localisation de ce terrain. Cela fait 2 744 €/m². Pour le terrain de taille équivalente du 5 rue Maréchal Joffre, lui aussi en bordure de la Coulée verte, le prix de cession a été de 6 050 000 €, soit 5500 €/m². C'est deux fois plus!

J'ai lu dans ce fameux procès-verbal du 27 juin 2019 qu'il s'était agi de se baser sur une estimation de France Domaine. Cela soulève un réel problème. Qu'une Ville souhaite acquérir un bien au plus bas, c'est dans l'intérêt de ses contribuables, c'est le but des estimations du service des Domaines. En revanche, lorsqu'une Ville vend un terrain, comme nous tous, particuliers, souhaitons en obtenir le prix le plus avantageux, elle doit en obtenir le prix le plus avantageux, toujours dans l'intérêt des contribuables. Alors, pourquoi a-t-on vendu le terrain du Maréchal Joffre à 5 500 €/m² et pourquoi la même Ville a-t-elle vendu ce terrain deux fois moins cher à 2 744 €/m²?

Qui achète ce terrain ? La société EMMI. J'ai donc recherché qui se trouve derrière cette société. Les actionnaires sont Jacky Lorenzetti, le patron de Foncia et de Franco Suisse Bâtiment et deux membres de sa famille. EMMI a son siège social au Plessis-Robinson. Jacky Lorenzetti est un bâtisseur de qualité dont la solidité financière n'est plus à prouver. On pourrait donc éventuellement revoir le prix à la hausse.

Je vous demande donc solennellement, Monsieur le Maire, de faire appel à un expert indépendant afin de déterminer un prix conforme au marché pour ce parking dans l'intérêt des contribuables Scéens.

Peut-être serez-vous aidé en cela par mon quatrième point. Je voudrais vous parler de la procédure. La délibération du 27 juin 2019 pour permis d'aménager a autorisé « *la signature d'une promesse de vente avec la société EMMI pour les 1057 m² du parking en vue de la vente avec la date butoir du 1^{er} juillet 2020* ». Le CM du 11 juin 2020 aurait dû entériner cette prolongation, seulement cela

n'a pas été le cas, et les décisions prises dans cette délibération sont à ce jour nulles et non avenues. En l'absence de ce vote, cette prolongation est donc caduque. Vous ne pouvez pas nous demander de voter une prolongation. C'est une nouvelle promesse de vente qu'il faudra effectuer et cela vous permettra peut-être un réajustement du prix de vente. Je vous remercie.

M. le maire

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Liliane WIETZERBIN

J'avais juste une question. Dans le projet de délibération, il est dit que la désaffectation se fait dans la perspective de réaliser une opération de logements, notamment sociaux.

Ma question est la suivante : quel est le pourcentage de logements sociaux prévu, sachant que, dans l'idéal, il faudrait que ce soit autour de 40 à 50 % pour satisfaire les besoins en logements sociaux de la ville de Sceaux ?

M. le maire

S'agissant des chiffres, il y a en effet 87 logements au total sur cette opération, dont 24 logements sociaux, ce qui correspond à un peu moins de 30 %. Je veux vous rappeler qu'il est très difficile de parler de besoin en logements sociaux. Il existe une norme fixée à 25 %. La ville de Sceaux est à 25 %, même si ce n'est pas encore officiel en raison du délai de prise en compte des bons chiffres par l'État. Nous sommes donc aujourd'hui à 25 %. Je voudrais vous rappeler que de nombreuses villes autour de nous n'atteignent pas ce niveau. Lorsque j'ai l'occasion de dire que Sceaux compte 25 % de logements sociaux sur son territoire, cela surprend toujours beaucoup. On imagine souvent que ce n'est pas le cas. Évidemment, à Châtenay ou au Plessis, le pourcentage est supérieur, à Fontenay également, mais le taux de Sceaux est supérieur à celui d'Antony, de Bourg-la-Reine et de pas mal d'autres communes du département.

Les logements sociaux en question sont achetés en VEFA (Vente en Futur Etat d'Achèvement) par la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat. Ils appartiendront de manière indirecte à la Ville, puisque celle-ci possède 50 % des actions de la SEM.

À peu près la moitié de ces logements sont réservés au contingent Ville et SEM. La Ville sera amenée à garantir la SEM le moment venu.

S'agissant des arbres, il y a en effet 50 arbres replantés dans le permis de construire. Nous veillerons à ce que cette replantation ait effectivement lieu, comme ce que nous faisons de manière générale, y compris en allant devant le procureur lorsque ce n'est pas le cas. Il arrive en effet que des particuliers et pas seulement des promoteurs ne respectent pas leur engagement en la matière. Malheureusement, il arrive aussi assez souvent que le procureur n'instruise pas les plaintes par

manque de moyens. En tout cas, nous allons devant la justice. En général, il y a quand même une certaine bonne volonté, car les gens qui payent un certain prix leur appartement souhaitent avoir des arbres.

Vous posez la question du prix de vente. La réponse est simple, Madame Bonté. Il faut savoir calculer. Le projet de la rue du Maréchal Joffre est beaucoup plus dense que celui du sentier de la Tour. La charge foncière se calcule par rapport au nombre de mètres carrés construits et non pas en fonction de la surface au sol. Plus la construction est élevée et plus la charge foncière est élevée. Je note avec intérêt que vous souhaitez que les prix soient plus élevés et donc que la hauteur soit plus importante. On ne peut pas faire autrement. Ou alors il faut qu'il y ait moins d'espace de pleine terre pour planter les 50 arbres, car sur le projet du 5 rue Maréchal Joffre, il n'y aura pas beaucoup d'arbres, le projet étant beaucoup plus dense. C'est la raison principale de cet écart de prix.

S'agissant du nombre de places de parking, il y a aujourd'hui 46 places. 28 places sont supprimées, 18 sont maintenues et 34 sont créées dans le cadre de l'opération en souterrain, mais elles ne seront pas affectées aux logements de l'opération. Ce sont donc 34 places supplémentaires. Il y a toutefois une petite différence, c'est que ces 34 places seront à louer. C'est certain, mais il serait étonnant que, dans les années à venir, l'on trouve encore beaucoup de places de stationnement gratuites dans une ville comme la nôtre, surtout si l'on doit en supprimer pour faire des pistes cyclables.

J'aurai l'occasion de vous dire d'autres choses, peut-être plus tard dans ce conseil municipal. Je vous propose cette délibération qui est simplement une prolongation de la période de prise d'effet. Si vous estimez que cette délibération n'est pas conforme à la légalité, vous savez ce qu'il vous reste à faire.

Nous passons au vote. C'est une prolongation de date et non pas un débat sur le fond de l'affaire. Le débat sur le fond a été tranché au mois de juin dernier par les élections.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec une voix contre (Maud Bonté) et 4 abstentions (Jean-Christophe Dessanges, Christiane Gautier, Xavier Tamby et Fabrice Bernard).

IX- AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Exploitation des marchés d'approvisionnement — rapport sur l'exécution de la délégation de service public pour l'exercice 2019.

Sylvie BLERY-TOUCHET

En application de l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales et des clauses contractuelles de délégation de service public, la Ville a reçu, comme chaque année, le rapport

financier et technique de la société SOMAREP, notre délégataire, pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement. Ce rapport a été soumis à l'examen de la commission consultative des services publics locaux lors de sa réunion du 23 septembre 2020 et sera mis à disposition du public.

L'exploitation des marchés au cours de l'année 2019 ne s'est pas accompagnée d'un changement significatif des prestations à charge du délégataire. Le montant de la redevance a été porté à 61 231 € en liaison avec une hausse de 1,5 % des droits de place.

En 2019, 41 commerçants abonnés ont été présents sur les deux marchés de la ville, respectivement 11 sur le marché biologique et 30 sur le marché traditionnel. S'agissant des commerçants volants, le nombre varie d'une quinzaine de commerçants pour la séance du mercredi à une moyenne de 27 pour la séance du samedi sur le marché traditionnel et de 2 à 4 commerçants volants le dimanche sur le marché biologique.

Pour ce qui concerne les animations des marchés :

- ✓ Sur le marché traditionnel : 4 animations (Pâques, Fête des Mères, Saveurs d'automne et Noël).
- ✓ Sur le marché bio : 5 animations (Saint-Valentin, Fête des Mères, Saveurs d'automne, Beaujolais et Noël).

Pour ce qui concerne le personnel, toujours une équipe de 4 à 5 personnes à temps partiel et en termes de bilan financier, le chiffre d'affaires brut TTC de l'année 2019 s'élève à 160 797 €, soit une hausse de l'ordre de 0,7 % par rapport au chiffre d'affaires de l'année 2018 (59 120 €).

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication qui lui a été faite du rapport établi par le délégataire.

M. le maire

Je veux simplement vous informer que Patrice Pattée a dû nous quitter pour des raisons personnelles, mais je pense qu'il va essayer de revenir. Il a donné pouvoir à Sylvie Bléry-Touchet.

Qui souhaite intervenir sur cette communication ?

Philippe SZYNKOWSKI

S'agissant de cette affaire, on lit dans la note de présentation que plusieurs modes de gestion sont envisageables. Et l'on prend l'exemple d'une gestion en régie et d'une gestion déléguée. Pour la gestion en régie, il est dit la chose suivante : « *maîtrise directe de tous les éléments d'organisation du marché* », et l'on ajoute, « *lourdeur du recouvrement des droits de place et difficulté de recruter du personnel à temps partiel (placier, main-d'œuvre pour la manutention et du nettoyage) et compétent dans l'exercice d'un métier commercial au savoir-faire très spécifique* ».

Dans le cadre d'une gestion déléguée, tout change, si je puis dire : « *transfert des responsabilités, des risques juridiques et financiers, des problèmes quotidiens vers l'entreprise, économies d'échelle résultant de mutualisation des moyens techniques et humains sur plusieurs services, action commerciale pour l'attraction des commerçants sur d'autres marchés* ».

M. le maire

Vous parlez de la prochaine délibération.

Philippe SZYNKOWSKI

Excusez-moi.

M. le maire

Nous examinons d'abord le bilan de l'année 2019. Nous passerons ensuite à l'autre délibération qui consiste à relancer une procédure de délégation de service public.

Il n'y a pas d'autres questions sur ce bilan ?

Nous passons au vote sur la prise acte de ce bilan.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Exploitation des marchés d'approvisionnement — autorisation de lancement d'une nouvelle procédure de délégation de service public – désignation des membres de la commission de délégation de service public pour les marchés d'approvisionnement.

Sylvie BLERY-TOUCHET

Il s'agit maintenant d'examiner l'autorisation du lancement d'une nouvelle procédure de délégation de service public, désignation des membres de la commission de délégation de service public pour les marchés d'approvisionnement.

Le contrat arrive à échéance le 31 mai 2021. Les modalités de gestion doivent être définies pour les années à venir. On vous présente les différents choix du mode de gestion : gestion en régie, gestion déléguée et délégation de service public.

Dans le cadre d'une délégation de service public, un rapport direct du délégataire est instauré avec les commerçants usagers. Le délégataire assume les risques financiers de la gestion du service. Le fermier prend à sa charge les frais d'entretien courant qui relève de l'exploitation.

Au vu des besoins de la Ville en la matière, il est proposé de recourir à une gestion déléguée dans le cadre d'une délégation de service public sous la forme d'un contrat d'affermage. Je ne rentrerai pas dans le détail des caractéristiques du contrat. Elles sont détaillées dans le rapport joint. Elles sont similaires à celles en vigueur dans le cadre de la convention actuelle.

La commission consultative des services publics locaux a émis un avis favorable lors de sa réunion du 23 septembre 2020. Le 30 septembre 2020 s'est également réunie la commission des marchés d'approvisionnement. Nous soumettons aujourd'hui cette délibération à vos voix approuvant le principe de la DSP. Il y aura ensuite toute une procédure qui se déroulera jusqu'à ce que nous obtenions une réponse courant fin janvier 2021. Et nous aurons la possibilité de délibérer en mars ou avril 2021 pour un nouveau contrat qui devrait démarrer en mai 2021.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir décider le principe du lancement d'une nouvelle procédure de délégation de service public et de désigner les membres de la commission de délégation du service public pour les marchés d'approvisionnement.

Philippe SZYNKOWSKI

Il est indiqué dans la note de présentation qu'une gestion en régie serait un peu abominable en raison de la lourdeur de recouvrement des droits de place et de la difficulté de recruter du personnel à temps partiel. On peut lire en revanche qu'une gestion déléguée permet « *le transfert des responsabilités et des problèmes quotidiens vers l'entreprise, économies d'échelle résultant d'une mutualisation de moyens techniques et humains sur plusieurs services, parfois une adaptation plus facile aux évolutions de mode de vie* ».

Je terminerai là en ce qui concerne ces observations.

Ce que je voudrais souligner maintenant, c'est qu'il n'est pas dit que l'argumentation fournie et peu à même à la gestion publique, soit la plus fondée, parce que favorable au service public, dont il ne faut pas douter de l'adaptation quand on lui donne les moyens. Il existe en effet des modules de formation relatifs à la régie directe des marchés d'approvisionnement et l'on peut également citer l'impératif d'adaptation qui régit le statut des fonctionnaires.

Nous ne raisonnons pas *a priori* dans la perspective d'accorder à une entreprise privée un contrat d'affermage dans le cadre d'une délégation de service public pour l'approvisionnement du marché de la ville, quand bien même certaines responsabilités incomberaient au délégataire en cas de difficulté. Une régie directe d'approvisionnement a existé à Sceaux jusqu'en 1986. Et depuis, un marché a confié ces tâches à une entreprise privée.

Une étude démontrant de façon incontestable que le recours à un prestataire privé est beaucoup plus avantageux pour la Ville devrait être menée. Dans cette circonstance, et compte tenu du fait que la SOMAREP est régulièrement choisie, pratiquement de façon continue, depuis plusieurs années, nous pensons qu'il faudrait peut-être remettre les choses en cause, revoir les bénéfices et les inconvénients pour la ville et étudier l'impact d'une gestion directe puisqu'elle a existé jusqu'en 1986.

Dans ce débat, nous demandons qu'une étude soit menée pour savoir si la gestion du marché par une entreprise privée est meilleure qu'une gestion directe par la ville. Nous ne sommes évidemment

pas hostiles aux fonctionnaires de cette ville, loin de là. Je ne dis pas que les personnes qui ont rédigé cette note de présentation le soient, mais je pense qu'il faudrait remettre en cause cette manière de voir les choses et cesser de mettre la gestion directe dans le cercle de l'oubli depuis des années. Il faut réétudier les choses, peser le pour et le contre, faire le bilan coûts-avantages pour la Ville. À mon sens, les fonctionnaires sont capables de réaliser ce type de gestion du marché d'approvisionnement de la ville. Voilà les réflexions que suscite cette délibération.

M. le maire

Merci, Monsieur Szykowski.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Jean-Christophe DESSANGES

On va essayer d'être un peu ambitieux et voir comment pousser cette délégation de service public au-delà de la simple organisation des marchés. Il s'agirait de voir de quelle manière le prestataire pourrait participer à la dynamisation du marché, des places aux alentours du marché, hors marché également. On a vu pendant la campagne qu'il y avait un besoin de la part des jeunes de se rencontrer le soir dans des lieux ouverts et la crise Covid rappelle que les lieux ouverts sont un moyen de se rencontrer en sécurité, masqué.

Je pense que la SOMAREP a des compétences qui pourraient être utiles dans le cadre de la mise en œuvre de lieux éphémères autour du marché.

Est-ce quelque chose qui pourrait être considéré ? Je sais que je déborde un peu de la délibération, j'en suis désolé, mais je ne vois pas d'autres moyens de partager cette observation que nous avons faite lors de la campagne. Je vous la livre ce soir.

M. le maire

Merci. Non pas pour répondre, mais pour échanger avec M. Szykowski sur ce qu'il a dit, je voudrais faire observer que nous ne sommes pas à Sceaux des inconditionnels de la délégation de service public. Il y a beaucoup de sujets sur lesquels nous pourrions avoir une délégation de service public, la gestion des crèches par exemple, celle du cinéma ou encore de la bibliothèque. Mais nous avons gardé tout cela en régie directe. Il n'y a donc pas d'idéologie en la matière. Il se trouve que le marché fonctionne plutôt bien. C'est une petite délégation. Vous avez vu les chiffres, ce n'est rien d'extraordinaire, mais cela fonctionne plutôt bien. Le marché est installé lorsque les commerçants arrivent. Les animations se déroulent de manière satisfaisante. Nous avons le sentiment que les commerçants y trouvent leur compte. Le chiffre d'affaires reste tout à fait bon. C'est donc un marché qui fonctionne bien.

On se dit que l'on a peut-être d'autres priorités, notamment en termes d'organisation des services, et nous préférons consacrer du temps de fonctionnaires, comme vous dites, à autre chose, notamment à animer toutes les démarches que nous souhaitons lancer ensemble. Mais la réflexion est pertinente.

S'agissant de la suggestion de M. Dessanges sur les lieux éphémères, je veux rappeler que nous en avons ouvert un au château de l'Amiral il y a deux ans. Il a d'ailleurs très bien marché. La SOMAREP n'est absolument pas compétente ni volontaire pour le faire. J'en suis certain. Leur compétence, c'est de gérer des marchés comme le nôtre. Ils en gèrent beaucoup et ils savent le faire. Pour le reste, ils ne le font pas. Il est vrai que ce ne sont pas forcément de grands imaginatifs, mais ce n'est pas ce dont nous avons besoin. On n'a pas toujours besoin de tout bouleverser.

En revanche, la réflexion pour trouver d'autres façons éphémères ou non d'animer la ville sont toujours les bienvenues. J'attire l'attention sur le fait que les animations génèrent du bruit et que les Scéens n'aiment pas trop le bruit. Je m'en suis aperçu avec le château de l'Amiral. J'avais tous les soirs des réclamations des riverains, du côté du lotissement, mais surtout de la résidence Penthièvre. Il y avait aussi des plaintes des résidents du petit immeuble situé à côté du garage Renault. C'est très sympathique. J'aime beaucoup que les gens s'amuse, boivent de la bière, discutent, rient et fassent un peu de bruit. Tout cela ne me dérange pas. Malheureusement, je recevais presque tous les soirs des récriminations de la part des riverains. Il faut un équilibre. En même temps le calme et en même temps l'animation.

Jean-Christophe DESSANGES

Cela vous connaît bien le « en même temps ».

M. le maire

C'est une expertise, Monsieur Dessanges, le « en même temps ».

Jean-Christophe DESSANGES

Je n'en doute pas.

Juste pour revenir sur cette histoire de bruit. Nous avons mené des études, de petites études avec nos maigres moyens. Il s'avère que cette zone est relativement isolée du reste de la ville. Elle donne en effet sur le parc d'un côté et est encadrée de l'autre côté par l'ancienne mairie et le marché.

M. le maire

Ce n'est pas ce que vous diront les gens qui habitent sur la place du marché. Ils disent déjà qu'il y a trop de bruit.

On examine en l'occurrence une délégation de service public. Je vous propose de voter cette délibération et de désigner les membres de la commission.

Sylvie BLERY-TOUCHET

Je voudrais juste préciser que le budget animation des commerçants a doublé en six ans. Nous avons fêté par ailleurs en 2020 les 35 ans du marché bio.

M. le maire

Nous devons désigner les membres de la commission de délégation de service public. Elle est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. Le calcul proportionnel fait qu'il y a 4 sièges pour la majorité et 1 siège pour la minorité.

Pour la majorité, j'ai reçu les candidatures en tant que membres titulaires d'Isabelle Drancy, Sakina Bohu, Théophile Touny, Corinne Deleuze et Jean-Pierre Riotton.

S'agissant des membres suppléants, les candidats sont les suivants : Florence Presson, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Claire Vigneron, et Annie Bach.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

M. Bernard en tant que titulaire et M. Szykowski en tant que suppléant.

Êtes-vous d'accord pour désigner les quatre premiers candidats de la liste la majorité ainsi que M. Dessanges et M. Szykowski ? Sinon, on peut voter à bulletin secret, mais est-ce vraiment utile ?

Jean-Christophe DESSANGES

On va sauver du papier.

M. le maire

Nous sommes donc d'accord sur les désignations.

Sont désignés, à l'unanimité, Isabelle Drancy, Sakina Bohu-Alibay, Théophile Touny, Corinne Deleuze et Jean-Christophe Dessanges délégués titulaires et Florence Presson, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Claire Vigneron et Philippe Szykowski, délégués suppléants du conseil municipal à la commission de délégation de service public pour les marchés d'approvisionnement.

M. le maire

Nous passons au vote sur le lancement de la procédure de délégation de service public.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

La délégation est adoptée à l'unanimité des votants avec deux abstentions (Philippe Szykowski et Liliane Wietzerbin).

X- HABITAT

Opération de reconstruction de logements sociaux de la résidence des Mésanges — attribution d'une subvention et garantie d'emprunts de la Ville à SEQENS.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Il s'agit du projet de réhabilitation du quartier des Mésanges.

La résidence les Mésanges appartient au bailleur SEQENS. Depuis 2015, nous sommes en requalification urbaine avec la démolition de plusieurs bâtiments et la reconstruction d'autres logements neufs. Le programme consiste en 260 logements sociaux avec différents types de financement et 60 logements en accession privée.

Dans le cadre de cette convention partenariale avec le bailleur, la Ville s'est engagée à verser d'ici 2022 une subvention pour surcharge foncière de 1 500 000 €.

Depuis 2015, je vous ai présenté différentes attributions de subventions. Nous sommes arrivés à un montant de 610 000 € et pour la tranche B, que nous venons de commencer, je vous propose une subvention de 100 000 € pour la reconstruction de ces logements sociaux. Ces dépenses sont prises en compte au regard de l'application de la loi du 13 décembre 2000 sur la solidarité (loi SRU) qui impose une contribution par logement social considéré comme manquant. Voilà pour la première délibération.

La deuxième concerne la catégorie d'emprunt sur cette tranche B.

La réalisation de cette opération de reconstruction par SEQENS est de 16 950 289,77 €. SEQENS sollicite la garantie de la Ville pour les prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 10 millions d'euros.

Vous avez le détail des lignes de prêt dans la note de présentation avec la différence entre le foncier et le bâti.

En contrepartie de cette garantie d'emprunt, la Ville bénéficie d'une réservation de contingent à hauteur de 20 %, soit 18 logements. Vous noterez qu'il n'y a exceptionnellement pas de contingent bailleur dans cette construction.

Il vous est donc proposé de bien vouloir accorder à SEQENS la garantie de la Ville à hauteur de 100 % sur les 4 emprunts d'un montant total de 10 704 516 € à souscrire concernant l'opération de construction de 90 logements sociaux.

M. le maire

Merci. Qui souhaite intervenir sur ce dossier ?

Philippe SZYNKOWSKI

610 000 € ont déjà été versés par la Ville entre 2015 et 2019 pour surcharge foncière sur un montant total de 1,5 M€. La Ville propose maintenant de garantir la somme prêtée à SEQENS par la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction du second bâtiment qui commencera sans doute dans quelques semaines pour un montant de 10,7 M€ environ avec en contrepartie la réservation de 18 appartements en sa faveur pendant une durée de 60 ans.

Cette garantie semble traditionnelle pour notre ville qui donne également sa garantie pour une opération en VEFA (Vente en État Futur d'Achèvement), avenue des Quatre Chemins où il s'agit d'un prêt accordé par la Caisse des Dépôts et Consignations à Hauts-de-Seine Habitat pour environ 794 000 €, tout en se réservant un appartement sur les 21 logements réalisés dans ce cadre.

Retour à l'opération SEQENS. Le bailleur semble avoir les reins solides et gère dans son cœur de métier plus de 90 000 appartements. Non seulement 90 000 appartements, mais aussi 1 500 places en EHPAD ainsi que des places pour les personnes en difficultés particulières. C'est donc une société HLM, une nébuleuse, très puissante, et l'on peut dire que le risque d'une défaillance est quasi insignifiant. Cette impressionnante garantie est pratiquement appelée à demeurer une inscription sur ordinateur avec la réservation de 18 appartements pour la ville de Sceaux. Les documents joints, dans les pièces qui nous ont été fournies, indiquent déjà les numéros de portes, l'étage, les catégories de logements choisis par la Ville de Sceaux. Oui, le monde virtuel existe bien !

Avec les réservations prévues pour la préfecture, il va rester à SEQENS 45 appartements, soit 50 % des appartements à construire pour les habitants de la rue des Mésanges qui seront relogés sur place. Cela me semble un peu juste, vu l'investissement consenti par le bailleur. Il y aura moins de choix pour les habitants. Un minimum de 60 % aurait dû leur être réservé, selon moi.

Une autre remarque importante sur le plan du vivre ensemble. Monsieur le maire, vous aviez exprimé votre accord sur ce point, il y a un peu plus de deux ans, lors d'une réunion avec France Habitation, devenue SEQENS depuis, et dans des documents envoyés par la suite à l'Amicale des Mésanges. Vous disiez alors qu'il était important qu'une salle de réunion soit mise à la disposition des associations de locataires permettant réunions, pots d'anniversaires, etc. pour que les locataires puissent se rencontrer, et pas seulement dans les ascenseurs. France Habitation/SEQENS avait acté ce point. Ne pourrait-il pas être inscrit quelque part dans le texte proposé à l'approbation du conseil municipal pour qu'il ne soit pas oublié lors de la construction ? Cela risque en effet de poser problème. C'est pourquoi il faut rappeler sans cesse les engagements pris par ailleurs.

Dans le même sens, il conviendrait de le rappeler aux différentes parties prenantes avant le début des travaux. C'est très important, sinon on va nous offrir 90 appartements sans songer au côté collectif des choses. Il faut faire en sorte que les gens qui ont besoin de se réunir pour divers motifs puissent le faire plutôt que d'aller dans un café où il y a obligation de consommer. C'est beaucoup plus convivial et cela plaît beaucoup au président de l'Amicale des Mésanges que je suis.

M. le maire

On n'est jamais mieux servi que par soi-même ! Merci, Monsieur Szykowski.

Jean-Christophe DESSANGES

Je ne vais pas paraphraser M. Szykowski, ayant vécu quelque temps à la Baleine, qui est un exemple type de résidence bien pensée avec des salles de réunion et même des machines à laver communes, ce qui permettait d'éviter les fuites intempestives dans les appartements. Je suis donc tout à fait d'accord avec ce que M. Szykowski a dit.

Je voulais juste poser quelques questions sur la situation financière de SEQENS, point sur lequel je ne partage pas tout à fait son optimisme. Cette nouvelle société a moins d'un an. Et merci à la Directrice générale des services de m'avoir transmis les comptes que j'ai pu examiner. Un certain nombre de choses peuvent poser problème, notamment en ce qui concerne la performance de SEQENS et l'impact du Covid sur cette société.

Dans ce contexte, je m'étonne que la Ville soit caution solidaire à hauteur de 10 millions d'euros, ce qui est une somme importante. Si SEQENS ne pouvait plus payer, la Ville devrait se substituer à elle. Des villes, non loin de chez nous, ont connu des désagréments, voire même des déboires avec ce genre de montage. Cela s'est, hélas, traduit par des droits à construction et la disparition de zones pavillonnaires. Il y a des exemples non loin de chez nous.

Dans ce contexte, je voulais savoir si, en cas d'erreurs de gestion identifiées et non corrigées ou de malversations à l'origine de défaut de paiement, la Ville pouvait se défaire de sa caution. Et si non, pourquoi une telle clause n'a-t-elle pas été mise en œuvre ?

J'ai le souvenir de Vivendi Universal qui était une très belle société avec à sa tête le financier le plus brillant de l'époque. On a vu ce que cela a donné. Les géants finissent toujours par tomber. Compte tenu de l'engagement qui est pris, puisque l'on s'engage sur 60 ans — hélas, ni vous ni moi ne verrons la fin de cet engagement — j'aurais voulu savoir ce qu'il aurait été possible de faire pour éviter de se retrouver liés sur 60 ans avec SEQENS.

Christiane GAUTIER

Mes questions concernent les conséquences de ces constructions sur les infrastructures de la ville. De nombreuses constructions sont sorties de terre ces dernières années un peu partout à Sceaux et

contribuent à modifier la démographie au profit de familles avec jeunes enfants. Certaines écoles et même certaines crèches sont anciennes, voire ne répondent pas toujours aux normes, sont peu modulables et déjà bien remplies.

Sont et seront-elles en capacité d'accueillir convenablement ces enfants à proximité de leur domicile ?

Faudra-t-il envisager la création de nouvelles unités scolaires et quel en serait leur financement ?

Sachant que la création de nouvelles écoles représente un budget considérable pour une commune, ma dernière question est la suivante : en amont de ces projets, avant même que le permis de construire ne soit accordé, la Ville fait-elle des études d'impact de ces nouveaux logements sur ses infrastructures et ses finances ?

Philippe SZYNKOWSKI

Une intervention en ce qui concerne l'état des finances de SEQENS. Je dispose d'un certain nombre d'informations sur ce qui se passe à l'intérieur de cette société. Le nombre de personnes ayant souffert du Covid et ne pouvant plus payer leur loyer est réellement limité. Je ne pense donc pas que cela puisse poser un problème. J'ajoute que SEQENS a également d'autres activités. L'entreprise fait de la promotion immobilière, investit et revend des HLM. Elle est également syndic de gestion d'immeubles. S'il devait arriver un accident industriel au sens où beaucoup de gens ne pourraient plus payer leur loyer, elle aura toujours une façon de se rattraper. Et je rappelle que l'emprunt de la CDC va durer de 40 à 60 ans. C'est quelque chose de gigantesque. C'est lissé dans le temps. Je crois qu'il faut être optimiste en ce qui concerne ce prêt et l'engagement de la Ville à garantir SEQENS en cas de non-paiement. Je dis et redis que c'est purement sur le papier qu'il y aurait un problème. Tout cela est prévu dans le détail des textes. On voit bien comment le remboursement pourrait se faire. Je redis que cela restera sur ordinateur.

M. le maire

Quelques éléments de réponse si vous le permettez. Je voudrais revenir sur la réservation. Il ne faut pas vous imaginer que, parce que la Ville est réservataire de 18 logements, le maire a le pouvoir de décider des attributions. Cela ne fonctionne pas ainsi. Le droit dont dispose la Ville, c'est celui de présenter à la commission d'attribution de SEQENS, qui reste souveraine de la décision, trois candidatures à chaque fois qu'un logement répertorié se libère. La Ville a le droit de proposer trois candidats, et c'est la commission d'attribution qui choisit parmi ces trois candidats.

Naturellement, comme cette opération est faite pour reloger les habitants des anciens bâtiments des Mésanges, il va de soi que nous travaillons de concert avec SEQENS pour faire en sorte que, parmi les 18 réservataires, la priorité soit donnée aux habitants des Mésanges. Nous sommes partenaires et c'est du bon sens. Il faut parfois discuter, mais SEQENS n'est pas notre adversaire.

S'agissant de la salle dont vous parlez, vous avez raison d'insister. Je rappelle qu'auparavant la législation obligeait les bailleurs sociaux à aménager des locaux collectifs résidentiels (LCR). Il y en a à Sceaux, notamment dans le patrimoine de Sceaux Bourg-la-Reine Habitat. Il y en a également dans des résidences privées. C'était quelque chose qui se faisait régulièrement dans les années 70. La loi n'exige plus de prévoir de tels locaux, ce qui n'empêche pas de le négocier avec SEQENS, pas forcément dans ce bâtiment en particulier, mais dans les bâtiments qui se construiront plus tard, et notamment dans les bâtiments qui abriteront les 60 logements à loyer libre. C'est un sujet sur lequel il nous faut revenir. Vous avez tout à fait raison, je pense que pour le confort et la qualité de vie des locataires, le fait d'avoir un local dans lequel on peut se réunir dans le cadre de réunions associatives ou familiales est tout à fait important. On le voit d'ailleurs pour les locaux vélos. Vous avez bien fait de rappeler ce point et nous y serons attentifs.

S'agissant de la situation financière de SEQENS, la société compte environ 200 000 logements. Elle est issue d'une fusion entre France Habitation et Domaxis. Il s'agit d'une société spécialisée dans le logement. Le fait que les collectivités locales donnent leur garantie répond à une obligation légale. C'est vrai pour la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat ou pour l'Office départemental des Hauts-de-Seine. Pour obtenir un prêt de la CDC ou d'autres prêteurs, aux conditions qui sont celles de la CDC sur le très long terme, il y a nécessité d'obtenir la garantie d'une collectivité territoriale. Il n'y a pas d'autre choix. Si l'on veut faire du logement social sur la ville, il faut que la commune apporte sa garantie. Si l'on veut faire du logement social, il n'y a pas d'autres solutions.

On a d'ailleurs un encours de dettes garanties pour logement social relativement important, mais qui, jusqu'à présent, n'a jamais posé le moindre problème. Si d'aventure, nous devions payer la dette de SEQENS, la Ville deviendrait créancière prioritaire dans le cadre d'une liquidation. Et il y a bien sûr le patrimoine de SEQENS. On n'est pas dans un prêt pour l'exploitation ou autre. Si la Ville devait rembourser les dettes de SEQENS, elle deviendrait propriétaire d'au moins une partie de son patrimoine.

S'agissant de la question de Mme Gauthier, bien sûr que nous analysons les conséquences de l'arrivée d'une population nouvelle sur nos équipements. Cela fait l'objet d'un travail permanent des services. Je veux d'abord vous rappeler que la population de Sceaux n'augmente pas malgré les nouvelles constructions. Elle a même plutôt tendance à diminuer et à continuer à vieillir. En 2000, les écoles de Sceaux comptaient plus de 2 000 élèves. Ils sont aujourd'hui 1 800. Les capacités d'accueil de nos écoles sont donc suffisantes pour accueillir pas mal de nouveaux enfants.

On sait aussi qu'il y a en moyenne 0,2 enfant dans les écoles par logement. On constate par exemple qu'il n'y a pas eu d'augmentation aux Clos-Saint-Marcel. L'immeuble Marignan sera prochainement livré. Il comprendra une dizaine d'enfants dont la plupart sont déjà scolarisés dans les écoles de Sceaux.

Il y a en revanche un point qui m'a chagriné lorsque vous avez dit que les crèches ne répondaient pas aux normes. Je laisserai Mme Brault vous répondre, mais je ne pense pas que les crèches de Sceaux ne répondent pas aux normes, Madame Gautier. Ce serait extrêmement grave. C'est une accusation très grave. Madame Brault, qu'en dites-vous ?

Chantal BRAULT

C'est une accusation très grave. Si nos crèches n'étaient pas aux normes, elles seraient fermées. Nous avons des agréments, des inspections. Tout cela est extrêmement codifié et cadré. Ce que nous avons dit sur la crèche de la Gare, c'est qu'elle a une histoire. Elle existe depuis de nombreuses années et pour entretenir un tel équipement, il faut veiller beaucoup et toujours. Mais au bout d'un certain temps, la meilleure solution consiste à reconstruire. Quand on reconstruit, il faut le faire autrement, car les normes ont changé en termes d'espace, de circulation, etc. Mais la crèche de la Gare, que les parents adorent et sollicitent beaucoup, est complètement aux normes parce que nous y veillons. Cela n'empêche toutefois pas de penser qu'elle a un certain âge.

Christiane GAUTIER

Je vous prie de m'excuser. J'ai visiblement mal compris ce que vous avez dit lorsque nous avons visité les équipements de Sceaux. J'ai cru comprendre que cette crèche en particulier n'était peut-être plus très aux normes.

Chantal BRAULT

Je n'ai pas pu prononcer ce mot de normes. Si je l'ai fait, c'est vraiment une grosse erreur de ma part.

M. le maire

Vous en commettez donc de temps en temps !

Chantal BRAULT

Cela peut arriver, Monsieur le Maire.

Ce que l'on a dit dans notre plan Petite enfance, c'est que cette crèche devra être reconstruite, parce qu'elle fatigue. Les travaux d'entretien et de veille que nous y faisons sont de plus en plus lourds. C'était le cas de la crèche du Lycée. À un moment donné, il est compliqué de faire durer des équipements vieillissants.

M. le maire

Je vous engage d'ailleurs à consulter le schéma d'accueil de la Petite enfance 2019-2030 que nous avons publié il y a deux ans et qui décrit la stratégie de la Ville en termes de reconstruction,

fermeture et réouverture d'établissements d'accueil de la petite enfance pour maintenir, voire accroître encore un peu la capacité d'accueil dans ces établissements.

Mais je veux préciser qu'en raison du taux élevé d'équipements d'accueil, la Ville n'est plus aidée pour la création de nouvelles places, même si nous ne sommes pas à 100 %. C'est donc un souci.

Concernant l'éventuelle augmentation de la population à Sceaux en raison de la livraison des logements qui sont aujourd'hui en cours, nous estimons que la ville est en capacité d'accueillir cette nouvelle population dans les équipements actuels.

Christiane GAUTIER

Y compris pour les crèches ?

M. le maire

Y compris pour les crèches. Nous avons l'idée d'ouvrir le cas échéant des micro-crèches dans des rez-de-chaussée d'immeubles à construire. On a par exemple aussi l'idée d'ouvrir une micro-crèche au Petit Chambord.

Christiane GAUTIER

J'avais compris lors de la présentation faite par Mme Brault qu'il y avait une gymnastique un peu difficile pour organiser le temps d'accueil des enfants en crèche. Cela a l'air assez complexe, avec des demi-journées par-ci, des demi-semaines par là.

Chantal BRAULT

Nous avons optimisé au maximum la gestion de cet accueil en le diversifiant. Cela ouvre à plus de familles que de berceaux parce que l'on a cette attention permanente de contrats variés qui vont de 5 jours pour les plus importants à une journée pour les familles qui ont moins de besoins. Cela permet de mettre sur une même place plusieurs familles. C'est un travail qui se fait pratiquement au quotidien. Une fois que nous avons attribué toutes nos places, il y a des familles qui changent de vie, qui déménagent et les places doivent être reproposées et requalifiées en fonction des dossiers en attente. Ils sont assez peu nombreux, mais il y en a quand même.

Jean-Christophe DESSANGES

Une dernière question : SEQENS a une participation dans la SEM de Sceaux. À quel titre ?

M. le maire

Il s'agit de la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat. La Ville de Sceaux détient 51 % du capital, la CDC 4 %, SEQENS 11 %, et la Ville de Bourg-la-Reine 34 %. Une SEM a l'obligation d'avoir 15 % de son capital dans le privé, sinon c'est une société publique locale. La prise de participation Sceaux, le 8 octobre 2020

et l'emprise de SEQENS dans le capital de la SEM ont été négociées. Je crois que SEQENS a acheté les actions un peu plus d'un million d'euros. SEQENS est notre principal partenaire privé en matière de logement social. Les logements sociaux installés sur le territoire de la ville appartiennent à Sceaux Bourg-la-Reine, Hauts-de-Seine Habitat, notamment pour les 700 logements des Bas Coudrais et à SEQENS pour les Mésanges ainsi qu'une partie des logements du quartier Charaire.

Jean-Christophe DESSANGES

Merci pour ces précisions. Est-ce à dire que la SEM est valorisée 160 millions d'euros ?

M. le maire

Non, 11 % pour 1 million d'euros.

Jean-Christophe DESSANGES

J'ai entendu parler de 1,7 million d'euros.

M. le maire

Non, ce n'est pas 1,7 M€, mais 1,1 M€.

Il est assez difficile de valoriser le patrimoine de la SEM. Elle est propriétaire de logements et a donc la possibilité, une fois les emprunts remboursés, de les déconventionner et de les revendre au secteur privé, comme l'a fait ICADE il y a quelques années. Si vous voulez estimer le patrimoine de la SEM, il suffit d'évaluer ses 1 600 logements au prix du marché. Cela représente beaucoup d'argent, mais les choses ne se passent évidemment pas ainsi.

Une autre caractéristique de Sceaux, c'est qu'une partie non négligeable du patrimoine de la SEM se situe sur des terrains qui appartiennent toujours en nue-propriété à la Ville via des baux à construction. À échéance des baux à construction, la Ville récupère la propriété des terrains et des bâtiments. Elle peut ensuite les relouer ou les revendre sous forme d'une prorogation du bail. C'est ce que nous avons fait dans le précédent mandat pour une maison qui était en usufruit à la SEM pendant une quarantaine d'années et que nous avons finalement vendue. Si nous l'avions vendue il y a 40 ans, nous l'aurions vendue à peu près au même prix. C'est ce que l'on appelle du démembrement. Sceaux le pratique depuis très longtemps.

Nous passons au vote. Nous devons voter deux délibérations : une délibération pour l'attribution d'une subvention de 100 000 €, une délibération pour la garantie d'emprunts par la Ville.

S'agissant de la première délibération, qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S'agissant de la garantie d'emprunts, qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Christiane GAUTIER

Je m'inquiète un peu du fait que le conseil municipal se prolonge. Nous portons un masque depuis presque quatre heures. Pour la protection de chacun, il serait bon que l'on puisse faire une pause de 5 à 10 minutes pour changer de masque et se laver les mains avant de poursuivre.

M. le maire

Nous faisons donc une petite suspension de séance de 10 minutes.

La séance est suspendue à 22 h 43 et reprend à 22 h 53

Réitération de garantie d'emprunt pour le réaménagement d'un prêt souscrit en 2007 par Hauts-de-Seine Habitat pour la construction en VEFA de 20 logements PLUS et 1 logement PLAI avenue des Quatre Chemins.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

En 2007, l'office Hauts-de-Seine Habitat a acquis en VEFA 21 logements et contracté un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 971 000 € au taux de 4,6 %.

Au regard de sa situation financière, l'office a décidé de réaménager de manière avantageuse cet emprunt et a par conséquent contracté sur le solde de 794 519,39 € un prêt auprès de la CDC au taux de 0,9 %.

Il nous est demandé de bien vouloir accorder à Hauts-de-Seine Habitat le renouvellement de la garantie de la Ville à hauteur de 100 % jusqu'au remboursement de la dette d'un montant total de 794 519,39 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

M. le maire

Merci. C'est donc positif et cela ne change rien à l'exposition de la Ville.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XI- AFFAIRES CULTURELLES

Mise en place du comité félibréen de Sceaux.

M. le maire

Nous saluons la présence de M. Oheix dans le public.

Jean-Philippe ALLARDI

Merci, Monsieur le Maire.

Un petit mot sur le félibrige, mouvement fondé par Frédéric Mistral en 1854 dans le but de préserver la langue et la culture du Pays d'oc. Pour exemple, dans tout ce qui est culturel, le musée Arlaten a été créé grâce aux collections constituées par Frédéric Mistral qui collectionnait des objets usuels et des costumes de son époque.

La tradition félibréenne et Sceaux, ce n'est pas du plaquage, ce n'est pas folklore. C'est la raison pour laquelle notre collègue, Jean-Louis Oheix, a été le mainteneur de cette tradition et que nous délibérons aujourd'hui.

L'histoire commence en 1877. Deux compères méridionaux, félibres de Paris, Paul Arène et Valéry Vernier, décident d'aller sur les traces de Voltaire. Pour ce faire, ils n'ont qu'un moyen : prendre la ligne de Sceaux. À l'époque, la ligne de Sceaux arrivait au débarcadère, à côté de l'église. Comme dans tout village d'Île-de-France, il y avait une église, et autour, un cimetière. Ce sont des êtres curieux, ils vont donc musarder dans le cimetière. Grande surprise, c'est la découverte de la sépulture de Florian, fabuliste de la seconde moitié du XVIII^e siècle qui a aussi écrit de nombreuses pièces, dont *Estelle* dans laquelle il y a une chanson en provençal. Pour nos compères, c'est une révélation. Ils lui rendent hommage et décident de revenir fleurir sa tombe dans l'année qui suit avec des félibres de Paris.

Chose dite, chose faite, la tradition était née. En 1884, la Sainte Estelle, assemblée annuelle du Félibrige se tient à Sceaux sous la présidence de Frédéric Mistral. C'est la grande cérémonie annuelle. Et toutes ces années, sauf les années de guerre, la tradition a perduré. À tel point que Sceaux est directement rattachée à la Maintenance de Provence, c'est-à-dire que nous sommes une enclave provençale. C'est encore une des singularités de notre ville.

En 1950, Sceaux a été proclamée École Félibre à part entière.

Pour maintenir cette tradition, ce qu'a fait notre ami et ex-collègue Jean-Louis Oheix pendant de nombreuses années, nous allons continuer à célébrer les Félibres.

Pour ce faire, le comité aura pour missions :

- ✓ De proposer des actions de valorisation de la tradition félibréenne méridionale auprès d'un large public,

- ✓ D'orienter les programmes événementiels : Fêtes méridionales et félibréennes de Sceaux, le marché de Provence, la Foire aux santons et crèches de Provence, et autres,
- ✓ De valoriser les fonds patrimoniaux de l'Institut Florian déposés à la bibliothèque municipale,
- ✓ De veiller à la bonne conservation et protection des éléments que sont le jardin des Félibres, les sépultures des personnalités liées à la tradition, etc.

Ce comité sera placé sous le parrainage du Félibrige représenté par son président, le « capoulié ».

Ce comité sera composé :

- ✓ D'un président, Jean-Louis Oheix, au regard de son implication de longue date dans la promotion de la tradition,
- ✓ D'un vice-président : le président de l'Association des Méridionaux de Sceaux, ou de son représentant compte tenu des liens entre l'association et la tradition de Sceaux,
- ✓ Du maire,
- ✓ De l'adjoint au maire délégué à la culture,
- ✓ D'un conseiller municipal désigné par le maire,
- ✓ Du président du Félibrige ou de son représentant,
- ✓ Du président de l'association La Société des Félibres de Paris et amis de la langue d'oc, ou de son représentant,
- ✓ Du président de l'association la Veillée d'Auvergne et du Massif central ou de son représentant.

Seront associés aux séances de réunion du comité des services de la Ville concernés par la tradition.

Pourront être invités à participer aux séances :

- ✓ Des membres des associations précitées,
- ✓ D'autres associations,
- ✓ Des spécialistes des questions traitées.

Le comité pourra également solliciter dans sa démarche des institutions comme la délégation de la langue française et des langues de France, émanant du ministère de la Culture.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir décider d'instituer le comité félibréen selon la composition ci-dessus,

M. le maire

Merci, Monsieur Allardi.

Est-ce qu'il y a des questions ou observations sur cette délibération ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Sceaux, le 8 octobre 2020

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Christiane GAUTIER

Excusez-moi, Monsieur le Maire. Quelle personne du conseil municipal désignez-vous ? Est-elle désignée ?

M. le maire

On le fera par arrêté. On va y réfléchir.

Christiane GAUTIER

Sur ce sujet patrimonial et pas politique, vous ne proposez pas le choix aux autres membres du conseil municipal ?

M. le maire

Je ne crois pas, non. Je vous encourage à assister aux fêtes félibréennes et, une fois que vous serez bien formée, pourquoi pas. Il faut apprendre.

Nous avons donc créé le comité et le maire nommera les gens par arrêté.

Attribution de prix dans le cadre du prix littéraire Coup de cœur 2020 des lycéens de Sceaux.

Jean-Philippe ALLARDI

La Ville et sa bibliothèque, en partenariat avec le Roi Lire ainsi que les lycées Lakanal et Marie Curie, ont organisé pour la deuxième édition « Le Coup de cœur des lycéens de Sceaux » pour lequel les lycéens sont invités à élire un premier roman français parmi une sélection de quatre titres.

Ces quatre titres sont :

- ✓ *La Golf blanche* de Charles STITZENSTUHL
- ✓ *Terre brûlée* de Paula VEZAC
- ✓ *Les oiseaux rares* d'Hugo PAVIOT
- ✓ *Il est juste que les forts soient frappés* de Thibault BERARD.

À la suite des jurys qui se sont réunis, l'œuvre primée est celle de Thibault BERARD.

Notre délibération a pour but de pouvoir attribuer le prix, c'est-à-dire de verser le montant de 750 € au gagnant.

M. le maire

Merci.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XII- ENFANCE

Renouvellement de la candidature au label « Ville amie des enfants ».

Chantal BRAULT

Merci, Monsieur le Maire.

En 2013, L'UNICEF, qui a attribué le label « Ville amie des enfants » pour Sceaux en accord avec l'AMF, a distingué la Ville de Sceaux pour sa politique petite enfance et jeunesse. Les villes distinguées ne sont pas si nombreuses et l'Unicef a d'ailleurs resserré les conditions d'obtention de ce label.

En 2014, le label a été reconduit lors d'une cérémonie exemplaire et officielle. À cette occasion, nous avons apposé une plaque dans le jardin de la mairie stipulant que Sceaux était une Ville amie des enfants et nous avons même planté un très beau rosier. Il ne fleurit pas autant que je le souhaiterais, mais c'est un beau symbole.

Nous sommes très heureux d'avoir eu ce label pour la période 2014-2020 et nous vous proposons aujourd'hui de reconduire la convention de partenariat qui nous unit avec l'UNICEF. Nous entretenons des contacts réguliers avec l'UNICEF et nous ferons à nouveau le point ensemble au mois de novembre sur les actions que nous envisageons dans le cadre de notre politique enfance et jeunesse.

Parmi les dispositions attendues en matière de politique enfance et jeunesse, la Ville s'engage notamment sur l'expression des enfants à travers la mise en place depuis plusieurs années d'un Conseil des enfants actif ainsi que d'un Conseil de jeunes, plus ou moins faste selon les périodes. Ces conseils ont été extrêmement pertinents dans les différentes démarches Parlons ensemble. Lors de la démarche « *Parlons ensemble du centre-ville* », les enfants et les jeunes ont ainsi visité le centre-ville avec des architectes pour exprimer leurs attentes, leurs besoins et leurs demandes. Ils ont également été très présents dans « *Parlons ensemble de l'environnement* » à tel point qu'ils ont soumis un projet au vote du budget participatif. Ils ont enfin été incités à se prononcer lors de nos réunions sur le continuum éducatif.

Un autre thème concerne le parcours éducatif, et Dieu sait à quel point nous y sommes attachés. Il s'agit de toutes les actions permettant d'aller au-devant d'enfants qui peuvent connaître des difficultés. Cela recouvre l'aide aux devoirs, l'accompagnement de l'Espace relais, le soutien aux

familles via les coupons enfants et coupons jeunes permettant de financer des activités, les activités de la pause méridienne, mais aussi la présence de la bibliothèque, le choix d'introduire la culture et la musique dans nos écoles.

Il y a aussi toutes les actions vis-à-vis des adolescents sur le Défi jeunes, le Focus, toutes ces actions destinées à la prévention, au partage, à l'action collective qui sont tout à fait particulières à Sceaux dans leur description et leur symbolique.

Il y a la lutte contre l'exclusion avec toutes les aides attribuées aux familles et la présence de la Ville dans les collèges, qui a pour vocation d'être à l'écoute de collégiens en difficulté, de relever et signaler les problématiques aux professionnels compétents.

Il y a aussi toute la politique destinée aux enfants porteurs de handicaps qui se fait dès la crèche. Nous avons cette attention très particulière, autant qu'il est possible de le faire, avec les moyens dont nous disposons.

Il y a enfin tout le volet bien-être, comprenant les loisirs et tout ce dont nous venons de parler, mais également la formation des agents sur les politiques environnementales, le label « écolo-crèche » que nous avons souhaité valoriser et qui est destiné, dès la crèche, à former les enfants sur les meilleures pratiques, sur la nourriture, etc.

Il y a tout le volet encadrement, puisque nous sommes au-delà de tout ce qui nous est imposé en termes d'encadrement. Nous avons ainsi une ATSEM par classe de maternelle, ce qui est extrêmement rare et considéré comme étant une marque très importante de l'attention portée aux enfants et à leur environnement, en tout cas à leur parcours éducatif.

Il y a enfin tout le volet relatif aux droits de l'enfant avec les travaux réalisés par le Conseil des enfants avec des enfants du Burkina Faso, les collectes de jeux et de jouets réalisés par les centres de loisirs à destination des associations humanitaires.

Il y a aussi tous ces jeunes qui partent à l'autre bout du monde dans le cadre de Projeunes pour apporter leur savoir-faire, leurs compétences, leur courage, leur dynamisme et leur fraîcheur à des enfants déshérités, démunis et en grande souffrance. Et nous bénéficions de leurs retours tout à fait exceptionnels.

Il y a enfin nos lieux d'accueil et nos ateliers qui ont été particulièrement célébrés pour leur originalité. Je pense notamment à la Rotonde ou à l'Espace relais destiné à accompagner les enfants en difficulté.

Tout cela fait que nous entretenons une relation très étroite avec l'UNICEF. Il nous semblait compliqué d'organiser un événement pour la journée des droits de l'enfant au mois de novembre, mais nous envisageons d'accueillir à nouveau l'UNICEF à un autre moment.

Il est proposé au conseil municipal de poursuivre ce partenariat, et en tout cas cette convention, qui demande que nous votions une contribution financière de 200 € par an pour la période 2020-2026 et de confirmer ce qui fait l'originalité de ce label, à savoir le bien-être des enfants, la lutte contre l'exclusion, un parcours éducatif de qualité, la participation et l'engagement de chaque enfant et de chaque jeune et ce partenariat avec UNICEF France.

M. le maire

Merci d'avoir précisé tout cela.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Christiane GAUTIER

Merci, Madame Brault, pour cette présentation. J'ai bien saisi qu'il s'agissait seulement de reconduire la cotisation de 200 € afin de poursuivre le partenariat établi avec l'UNICEF dans le cadre de la promotion des droits de l'enfant dans les communes. Bien évidemment, nous ne nous opposerons pas au projet de reconduire ce partenariat, mais nous aurions aimé en connaître les modalités et le bilan des actions de la mandature 2014-2020. C'est pourquoi j'ai demandé à vos services de me communiquer les modalités de ce partenariat avec l'UNICEF, que j'ai reçues hier ainsi que les cinq thèmes sur lesquels vous vous êtes engagés et le bilan des actions conduites pendant cette mandature. Bilan que vous avez, par convention, communiqué à l'UNICEF à mi-mandat et fin de mandat.

Ce bilan ne m'a pas été communiqué et je ne l'ai pas trouvé sur le site de la Ville. Mais j'ai compris, par la réponse de Mme Dec, que vous nous présenteriez un retour rapide des actions que vous avez pu mettre en œuvre grâce à ce partenariat, et c'est ce que vous venez de faire. Je vous remercie, Madame Brault, de nous avoir donné les grandes lignes, mais je dois dire que j'ai eu un peu de mal à distinguer les actions ciblées menées dans le cadre de ce partenariat et celles que toute commune a envers sa jeunesse. Peut-on faire le vœu que le bilan de ces actions soit éventuellement publié sur le site de la Ville ?

Je crois comprendre dans la note de présentation que le comité consultatif des familles et des enfants, qui ne s'est pas encore réuni, en serait une des réalisations concrètes.

Ma question concerne l'engagement que vous allez prendre pour la mandature 2020-2026. J'aimerais savoir comment ces thèmes ont été choisis. Vous les avez énoncés. Dans quelle instance, et de quelle façon les enfants et les jeunes participent-ils à ces choix qui, finalement, les concernent ?

Enfin, quelles cibles allez-vous privilégier dans chacun de ces thèmes très larges ?

Maud BONTE

Le titre « Ville amie des enfants » est très flatteur et nous y souscrivons pleinement. Les villes ont bien sûr des critères d'exigence vis-à-vis de leur jeunesse. Elles veillent au bien-être de l'enfant, au parcours éducatif de qualité, et c'est la raison pour laquelle nous ne pouvons qu'y souscrire.

L'UNICEF s'engage également sur les consignes sanitaires liées au Covid dans le milieu scolaire. Il vous a été adressé un courrier, Monsieur le Maire, pour savoir comment pourra être assuré le bien-être de chaque enfant dans son parcours éducatif et dans ses activités périscolaires. Le protocole sanitaire actuellement en vigueur préconise le non-brassage des groupes, c'est-à-dire d'éviter les croisements dans les couloirs et les cours de récréation. Dans le respect de cette préconisation se pose la question de savoir si les NAP auront toujours lieu et avec quelles règles. Comment les études seront-elles organisées pour éviter ce brassage ? Comment se déroulera le temps de la restauration scolaire et le centre de loisirs du mercredi après-midi ?

Une question également sur la sécurité des accès en maternelle. La concomitance des règles de sécurité du plan Vigipirate et des consignes sanitaires liées au Covid rend les accès, notamment à l'école maternelle, plus compliqués qu'auparavant avec un contrôle qui perdure et qui est même renforcé. L'assistance d'un personnel municipal de service à la porte de l'école sera-t-elle possible pour assurer une sécurité optimale des enfants et la sérénité des parents ?

Au niveau du plan canicule, pouvez-vous nous indiquer si la possibilité d'ouvrir les fenêtres pour renouveler l'air et créer des courants d'air, la pose de film sur les vitres de certaines classes ainsi que la création d'une zone de fraîcheur ne sont que des pistes de réflexion ou si ces aménagements seront actés pour la prochaine rentrée ? Je vous remercie.

M. le maire

Madame Brault, pouvez-vous apporter quelques éléments de réponse ?

Chantal BRAULT

Notre partenariat avec l'UNICEF nous laisse une marge de manœuvre importante. L'UNICEF a identifié et labellisé notre politique enfance et jeunesse et reconnaît que nos priorités sont celles listées pour l'octroi de ce label. Il n'y a pas d'autres précisions que de conduire les politiques auxquelles nous sommes attachés. Ces politiques ont parfois évolué en fonction de l'actualité. La participation des enfants à nos dispositifs Parlons ensemble a ainsi été une nouveauté de ce mandat. Je les ai emmenés à l'Arsenal visiter les maquettes de la Métropole du Grand Paris. C'était aussi l'actualité qui faisait que je les emmenais voir quelque chose de particulièrement original.

Nous sommes donc sur des chemins que nous empruntons avec des spécificités qui se créent ou qui ne se créent pas, mais si nous maintenons ce que nous savons faire, si nous pouvons témoigner de ce à quoi nous tenons et qui perdure, l'UNICEF nous fait confiance. Elle n'attend pas que nous

lui fassions une note sur nos actions. Elle connaît nos politiques. Elle a un dossier sur nous qui est important, qu'elle suit et qu'elle regarde. L'UNICEF veille à ce que nous soyons toujours dans la ligne à laquelle elle est attachée.

Nous avons rendez-vous à la fin du mois pour discuter de nos orientations. J'ai proposé à l'UNICEF de siéger dans le conseil consultatif dont nous avons parlé et qu'elle soit également partie prenante dans nos travaux sur le continuum éducatif. Je crois que cela lui convient tout à fait et qu'elle rentrera avec intérêt dans ces dispositifs. Et nous organiserons à Sceaux un événement autour des droits de l'enfant.

L'UNICEF a déjà assisté à des séances du Conseil des enfants avec infiniment d'intérêt et d'étonnement, ce conseil étant particulièrement passionnant, vif et promoteur d'idées nouvelles et généreuses.

Nous entamons une autre séquence, et nous le ferons avec l'UNICEF.

S'agissant du bilan, l'UNICEF connaît nos politiques et nos actions. Ce label correspond à la conduite d'une certaine politique et pas spécialement à des résultats ou à un chiffre. Il faut avoir une idée plus large de tout cela. Nous ferons le point avec l'UNICEF et si certaines de nos actions doivent être réorientées, nous le ferons ensemble. Mais c'est à nous de conduire la politique de la ville et de choisir ce qui est le plus valorisant pour elle. Les enfants ont été interrogés. Ils ont rencontré les représentants de l'UNICEF. Ils ont des représentants élus, comme vous, qui sont les relais des enfants de Sceaux. Les adolescents peuvent également rencontrer l'UNICEF, en tout cas ceux qui partent à l'autre bout du monde apporter de l'aide aux enfants déshérités. L'UNICEF le sait et le prend en compte, dans l'idée de s'occuper des enfants dans le monde. J'ai toujours cela en tête, les droits de l'enfant, notamment dans des pays où ils n'en ont plus du tout et où ils sont dans un dénuement total. C'est ce que je dis aux enfants de Sceaux. Certains enfants dans le monde n'ont pas leur chance, ne peuvent pas aller à l'école. Je leur dis qu'ils doivent profiter de ce qu'ils ont et essayer de contribuer au bien-être des enfants du monde à travers les questions environnementales notamment.

En ce qui concerne les ressources humaines, je veux dire à Mme Bonté que l'assistance aux portes des écoles est effectivement importante. Cela concerne la gestion des ressources humaines de notre ville. Le personnel municipal des écoles doit jouer ce rôle de sécurité et de prévention. J'ajoute que la police nationale contrôle régulièrement les entrées et sorties des écoles afin de vérifier si nos politiques en matière de sécurité sont adéquates, si la surveillance n'est pas défaillante. Tout cela est fait très régulièrement et encore tout récemment.

En ce qui concerne le plan canicule, nous avons en effet installé des filtres sur les fenêtres. Quelques fenêtres n'en sont pas encore équipées, mais il est prévu de le faire. Des dispositifs sont en place, du matériel et des outils sont à notre disposition. Nous avons pris toutes les mesures nécessaires. Évidemment, dans certaines classes où les fenêtres sont immenses, les rideaux et les filtres ne sont

peut-être pas suffisants, mais nous trouverons des solutions. Nous traitons également les cours des écoles afin de les rendre perméables et que l'herbe et les arbres puissent y pousser.

M. le maire

Merci beaucoup, Madame Brault. Tout le monde est informé.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Société publique locale « La cuisine Montrouge-Sceaux » — communication du rapport relatif à l'exercice 2019.

M. le maire

Nous en avons parlé lors de la dernière séance du conseil municipal lorsque nous avons désigné les représentants de la Ville au sein du conseil d'administration de la SPL.

Je vous rappelle sa création en 2012 avec un capital partagé entre Montrouge à 75 % et Sceaux à 25 % dans l'objectif de construire une cuisine centrale pour fournir des repas aux écoles de ces deux communes, et éventuellement d'autres repas.

Les avantages de la création de cette cuisine centrale sont nombreux : maîtrise totale des flux, de l'approvisionnement et des processus de fabrication.

Nous avons recherché avec la Ville de Montrouge un terrain pour implanter la cuisine, que nous avons fini par trouver. Malheureusement, les élections municipales sont intervenues et le maire nouvellement élu de la commune sur laquelle se situait ce terrain n'a pas souhaité finaliser la vente.

Le projet a été suspendu un certain temps, jusqu'à ce que Fontenay-aux-Roses émette le souhait de rénover sa propre cuisine centrale située du côté du Panorama et que Bourg-la-Reine s'interroge également sur la fourniture des repas dans ses écoles. Nous étudions donc désormais un projet de cuisine commune à nos quatre communes, Montrouge, Sceaux, Bourg-la-Reine et Fontenay. Il ne faudrait pas aller au-delà en termes de capacité, sinon nous aurions les mêmes défauts que les industriels qui nous fournissent des centaines de milliers de repas par jour. C'est quelque chose d'assez équilibré. Des études ont été menées qui ont permis aux municipalités de Fontenay et de Bourg-la-Reine de s'engager. Elles doivent encore en délibérer dans leur conseil municipal. Dès que les conseils municipaux de Bourg-la-Reine et de Fontenay auront donné leur accord pour participer au capital de notre société, nous soumettrons une délibération au conseil municipal de Sceaux. Il nous faudra en effet accepter la venue des deux nouvelles communes et revoir la

répartition du capital. Une communication sera faite à l'ensemble des quatre conseils municipaux sur l'étude qui a été réalisée ainsi que sur le projet envisagé. Nous avons décidé de faire cette communication de manière simultanée afin d'éviter toute manipulation de l'information. Naturellement, cela ne se produira sans doute pas.

Il s'agit ce soir de donner acte aux représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la société publique locale « La cuisine Montrouge-Sceaux » de la communication qui lui a été faite sur son activité et ses comptes pour l'exercice 2019.

Son activité a été uniquement de conduire l'étude dont je parlais. Comme il n'y a pas de recettes, c'est donc un exercice déficitaire à hauteur du montant de l'étude et des honoraires du commissaire aux comptes, puisque nous ne pouvons faire autrement que de passer par un commissaire aux comptes.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Christophe DESSANGES

Nous avons demandé communication de l'étude en question qui a coûté près de 20 000 €. Serait-il possible d'en avoir une copie ?

Nous souhaiterions en outre avoir une idée de ce projet estimé à 15 millions d'euros, si j'en crois la presse, à 17 millions d'euros si j'en crois les documents issus du conseil municipal de Fontenay-aux-Roses. Nous aimerions que vous nous donniez une idée de l'échéancier d'investissement dans les trois prochaines années, du budget aussi que vous anticipez jusqu'en 2022.

Fabrice BERNARD

Pour compléter et dans la lignée de ce que vient de dire M. Dessanges, on espère avoir une communication régulière sur ce dossier, car ce projet engage profondément la Ville pour deux raisons. D'abord, il s'agit de la qualité des repas qui seront fournis aux enfants sur plusieurs années et deuxièmement parce qu'il engage très lourdement la Ville sur un plan financier, puisque le budget se compte en millions d'euros. Il est donc important que l'information soit faite régulièrement.

M. le maire

Merci. Vous posez la question de l'étude. Je viens de vous dire qu'on en parlerait de manière simultanée dans l'ensemble des conseils municipaux. Il est encore trop tôt pour en parler. Je ne sais pas ce qu'a publié la Ville de Fontenay. Je ne suis pas un lecteur assidu du magazine de Fontenay, mais j'ai sans doute tort, car c'est sûrement très intéressant. Je ne sais pas ce qu'ils vous ont dit, en tout cas, l'étude n'a certainement pas été publiée par Fontenay.

Je voudrais juste rappeler qu'une société publique locale est une société anonyme dont les actionnaires sont les collectivités locales. Les actionnaires sont pour l'instant les villes de Montrouge et Sceaux. Il y aura demain les quatre communes avec une répartition du capital proportionnelle au nombre d'habitants. Cette SPL est une société anonyme qui a un capital : 250 000 euros pour la Ville de Sceaux et 750 000 euros pour Montrouge. Les villes de Fontenay et Bourg-la-Reine ajouteront au capital. La SPL a donc un capital social comme n'importe quelle société et va engager des travaux de construction d'une cuisine pour un montant d'investissement qui sera sans doute de l'ordre d'une dizaine de millions d'euros. Elle embauchera ensuite du personnel pour fabriquer les repas qu'elle revendra à un certain prix pour équilibrer ses comptes. Il n'y aura aucune conséquence sur le budget de la Ville. Nous lui achèterons simplement des repas, comme nous le faisons aujourd'hui auprès de notre prestataire, à un prix déterminé par l'équilibre des comptes de la société dont nous sommes les administrateurs. Il n'y a aucune conséquence sur le budget de la Ville. Au lieu d'acheter des repas à une société sur laquelle on n'a pas de contrôle, on les achète à une société que l'on contrôle avec les trois autres communes. Il n'y aura pas de conséquences budgétaires, sauf si l'on doit doter en capital. C'est un peu le même fonctionnement que la SEM.

Jean-Christophe DESSANGES

Le prix des repas sera donc intégralement payé par les parents ou les personnes âgées qui consommeront ces repas.

M. le maire

Non. Il y a aujourd'hui un marché. La Ville achète 1 600 repas par jour. Nous fixons un tarif pour l'accueil des enfants pendant la pause méridienne. Ce tarif permet aux parents, en fonction de leur quotient familial calculé selon leurs ressources et la composition familiale, de bénéficier d'un repas, de la garde des enfants pendant les deux heures de la pause méridienne et des NAP. Ce tarif s'applique à un ensemble de prestations. Les parents n'auront aucun contact avec cette SPL comme aujourd'hui ils n'ont aucun contact particulier avec la société qui livre les repas.

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, mais j'avais bien compris. Ce que je ne comprends pas, c'est que vous vous êtes exprimé dans la presse en expliquant que les repas seraient 15 % plus chers avec cette SPL.

M. le maire

Oui, ils seront probablement plus chers, mais également de meilleure qualité. Il faut en tout cas l'espérer.

Jean-Christophe DESSANGES

Il faut l'espérer.

D'après ce que j'ai compris, mais je suis jeune et je débarque, la Ville achète des repas et en subventionne une partie. Que le bénéficiaire paye 9 € ou 1 €, la Ville finance toujours une partie des repas.

M. le maire

Elle finance une partie de la pause méridienne. Le coût moyen d'un enfant accueilli pendant la pause méridienne comprenant le repas, la garde et les NAP s'élève à 10,50 €. Le tarif maximum est à 8,64 € et le plus bas à 0,75 €. Même le tarif plus élevé est inférieur au prix de revient, mais c'est un choix politique. Quand on vous présentera l'étude conduisant à l'estimation du prix du repas en fonction des investissements à réaliser, à amortir, du personnel, etc., nous aurons un débat politique sur la tarification à adopter.

Jean-Christophe DESSANGES

Cela veut dire que la Ville pourrait être amenée à payer une partie des repas.

M. le maire

Elle paye déjà une partie des repas.

Jean-Christophe DESSANGES

Mais elle pourrait être amenée à payer encore plus.

M. le maire

Oui, bien sûr. Il y a même des villes dans lesquelles la pause méridienne est gratuite.

Jean-Christophe DESSANGES

Comme on augmente d'un côté, il faudra trouver l'argent ailleurs.

M. le maire

Il est vrai que la disparition des impôts locaux décidée par le gouvernement et la majorité parlementaire ne nous facilite pas les choses.

Jean-Christophe DESSANGES

C'est surtout l'augmentation des impôts suite à la péréquation décidée par le gouvernement en 2017. Mais c'est un autre débat.

M. le maire

Il y a surtout la suppression de la taxe d'habitation. Mais on ne va pas faire un débat sur la fiscalité.

Jean-Christophe DESSANGES

On pourrait. C'est intéressant.

M. le maire

C'est passionnant. Cela fait 40 ans que cela me passionne et qu'en même temps cela m'agace.

Jean-Christophe DESSANGES

Je ne veux pas vous énerver là-dessus.

M. le maire

Cela maintient jeune.

Nous passons au vote sur la prise acte de ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 5 abstentions (Jean-Christophe Dessanges, Christiane Gautier, Xavier Tamby, Maud Bonté, Fabrice Bernard)

Contrat de soutien du conseil départemental des Hauts-de-Seine à la ville de Sceaux dans le cadre de la crise sanitaire de la covid-19.

M. le maire

Je vous en ai parlé lors du conseil municipal du mois de juin. Le département des Hauts-de-Seine a décidé d'accompagner les communes dans la crise sanitaire. Pour Sceaux, la subvention s'élève à 200 880 €. Il faut maintenant préciser les dépenses que nous avons dû faire en lien avec la crise sanitaire et le Département nous subventionnera à hauteur de 200 880 € maximum.

Pour des questions juridiques, ce contrat de soutien doit faire l'objet d'une délibération.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité

XIV- AFFAIRES FINANCIÈRES

Communication des synthèses relatives aux audits ciblés réalisés en 2019 par la formation inter-juridictions Cour des comptes et Chambres régionales des comptes dans le cadre de l'expérimentation de la démarche de certification des comptes.

Isabelle DRANCY

Nous sommes engagés dans le cadre de la loi NOTRe dans un processus d'expérimentation de la certification des comptes.

Ceci consiste à s'assurer de la régularité, de la sincérité et de la fidélité des comptes des collectivités territoriales et de s'assurer du respect des procédures de contrôle interne. La Ville de Sceaux s'est portée volontaire avec 25 autres collectivités territoriales. La Chambre régionale des comptes ayant souligné le suivi rigoureux de nos opérations et la Ville ayant obtenu la note dite « d'indice de qualité des comptes locaux » (IQCL), délivrée par la direction départementale des finances publiques, toujours supérieure à 18 sur 20, Sceaux a été autorisée à participer à cette expérimentation avec 25 collectivités, dont 3 en région parisienne (Paris, Bondy et Sceaux).

Cette expérimentation se déroule en plusieurs phases. La première phase a consisté à faire un diagnostic global d'entrée permettant d'établir un état des lieux des processus comptables et financiers et du périmètre d'activité de la Ville. Ce diagnostic a été fait en 2017. À partir de ce diagnostic global, la Chambre régionale des comptes et la Cour des comptes ont décidé de mener des audits ciblés pendant deux ans. Ces audits, dont les rapports ont été communiqués au conseil municipal du 23 mai 2019, ont porté sur les actifs incorporels et corporels, les stocks et la maîtrise des risques.

L'un des sujets, c'était d'essayer d'avoir une vue exhaustive de tous nos actifs, ce qui n'est vraiment pas quelque chose de très clair dans les collectivités, puisque beaucoup d'actifs immobilisés rétrocédés par l'État n'ont jamais été véritablement quantifiés et enregistrés. On sait qu'il y a 10 millions d'actifs, mais on ne sait pas trop ce qu'il y a dedans. C'est le cas de toutes les collectivités.

Le deuxième audit réalisé en 2019 a porté sur les fonds propres, les systèmes d'information, le contrôle interne et le suivi des recommandations du diagnostic d'entrée. Cela a donné lieu à quatre rapports. Il ne s'agit pas de détailler ces rapports très techniques, mais de prendre acte de la tenue de ces audits et de la rédaction d'une synthèse.

Le premier audit portait sur les fonds propres, soit tous les comptes de la classe 1 (les dotations et fonds d'investissement, le FCTVA, et les réserves). Les éléments sont-ils suffisamment individualisés et bien formalisés ? Est-ce qu'il y a un contrôle *a priori* et *a posteriori* ? Le rapport d'audit conclut que le contrôle réalisé en amont est bien formalisé, mais que le contrôle *a posteriori*

est perfectible. En outre, certaines subventions très anciennes ne sont pas correctement individualisées, notamment pour ce qui concerne les subventions antérieures aux années 90.

La Cour relève enfin un risque d'incorrecte séparation des périodes comptables concernant notamment la taxe d'aménagement. Après avoir fait l'objet de plusieurs réformes, cette taxe n'existe plus. En raison de ses modalités d'enregistrement et de paiement, il était en effet très difficile de la rattacher à un exercice. Il n'y a donc pas toujours de séparation entre les exercices comptables.

S'agissant des contrôles généraux informatiques et de l'audit de l'application « Civil Net finances », logiciel comptable et financier maître à partir duquel tous les éléments se déversent en amont et en aval, la Cour a relevé qu'un certain nombre de contrôles étaient bien faits et que la polyvalence des agents du service des systèmes d'information était de nature à limiter les risques pour la sécurité du système d'information financière. La Cour a également noté les progrès de la Ville sur les sauvegardes quotidiennes et automatisées des données de l'application « Civil Net finances » et saluer l'établissement d'une carte des applications de toutes ces fonctions comptables et financières.

Les troisième et quatrième audits portaient sur la maîtrise des risques, le contrôle interne et le suivi des recommandations. Le diagnostic d'entrée avait prévu 13 recommandations. Aujourd'hui, à mi-parcours, deux recommandations ont été mises en œuvre (mise au point d'un outil de suivi du coût de l'expérimentation et l'élaboration de la carte des systèmes informatiques), 10 sont en cours de fiabilisation et de mise en œuvre (cartographie des risques, la fiabilisation de l'actif, avec notamment les baux emphytéotiques et les loyers capitalisés) et une n'a pas été suivie d'action (isolation de toutes les opérations immobilières en matière d'aménagement). La Ville de Sceaux n'a pas souhaité s'engager dans cette procédure, n'ayant pas vocation à faire de l'aménagement. Elle acquiert en effet des biens immobiliers seulement en fonction des opportunités qui s'offrent à elle et toujours dans le cadre d'un futur projet et non pas pour faire de l'aménagement immobilier. Voilà rapidement tracées les deux premières étapes de l'expérimentation avec l'accompagnement de la Cour des Comptes et de la Chambre régionale des comptes. Cette étape s'est terminée début 2020. Nous allons maintenant entrer dans l'étape de certification à blanc des comptes de la Ville par des commissaires aux comptes désignés par un marché public de 50 000 € par an. Il s'agit en l'occurrence du cabinet DELOITTE.

Une fois cette expérimentation réalisée, un rapport sera transmis au Parlement pour voir si elle doit être généralisée à toutes les collectivités locales, si l'on doit fonctionner de la même manière à la Ville de Paris que dans le département des Hauts-de-Seine ou dans une petite collectivité.

Cet exercice nous a amenés à adapter nos outils, cette expérimentation s'accompagnant du changement de nomenclature comptable au profit de la M57 et nous disposerons bientôt du compte financier unique en remplacement du compte de gestion et du compte administratif.

Voilà brièvement présentées l'expérimentation et la communication des différentes synthèses.

M. le maire

Je veux souligner à nouveau que la Ville fait partie des 25 collectivités — je crois d'ailleurs qu'elles ne sont plus que 24 — engagées dans l'expérimentation de la certification des comptes. En Île-de-France, celle-ci concerne les villes de Bondy, Paris et Sceaux.

Qui souhaite intervenir ?

Jean-Christophe DESSANGES

Merci de cette délibération que j'aimerais compléter par la synthèse de la Chambre régionale des comptes qui ne semble pas aussi optimiste que la note de présentation sur la réalité des résultats de l'audit réalisé, audit que nous avons demandé et que nous n'avons pas reçu. Il semblerait qu'il y ait une clause de confidentialité. Je ne comprends pas la raison de cette clause de confidentialité sur un audit de comptes publics.

M. le maire

Excusez-moi, Monsieur Dessanges, mais je vous coupe.

Je crois qu'Isabelle Drancy a essayé de vous l'expliquer. Il ne s'agit pas d'un audit de la Chambre régionale des comptes. C'est une démarche d'expérimentation de la certification dans laquelle interviennent la Chambre régionale des comptes, la Cour des comptes et la DGFIP. C'est une démarche qui va bien plus loin qu'un simple audit des comptes.

Nous sommes en effet dans une démarche d'invention d'une nouvelle transparence. C'est un effort très vertueux de la part de la Ville. Cela coûte beaucoup en temps. Je veux à cet égard souligner l'investissement de l'administration, de Juliette Bousquet et de ses équipes, mais également de la Direction des ressources humaines. Il ne s'agit pas d'un audit classique comparable à ce qui est fait tous les quatre ou cinq ans. Je voudrais que vous compreniez que la Ville est absolument exemplaire dans cette démarche. Nous souhaitons aller vers une forme de perfection dans la présentation des comptes et il est normal que nous n'y soyons pas encore. Mais aucune des communes et des collectivités engagées dans cette expérimentation ne le sont. Les entreprises ne le sont pas non plus, puisqu'un certain nombre d'entre elles voient leurs comptes certifiés avec certaines réserves, ce qui n'est pas forcément un drame, les réserves pouvant être levées. C'est la vie normale. Et l'État fait également l'objet de réserves. Quand on voit le nombre de réserves émises par la Cour des comptes sur les comptes de l'État, on se demande d'ailleurs comment il peut obtenir un avis favorable.

Je veux vraiment le préciser. Je ne voudrais pas que vous fassiez de contresens et que cela puisse nuire à votre réputation.

Jean-Christophe DESSANGES

Ne vous inquiétez surtout pas pour ma réputation.

M. le maire

Vous êtes quand même élu de Sceaux. J'en suis un peu compta-ble.

Jean-Christophe DESSANGES

Je remercie les 1 894 personnes qui m'ont fait confiance et nous sommes là ce soir pour faire entendre leur voix.

Je n'ai pas parlé des audits de la Chambre régionale des comptes ou de la Cour des comptes. J'ai parlé des audits que vous mentionnez dans la note de synthèse. Nous avons demandé une copie de ces audits et nous n'avons pas obtenu gain de cause. Je pose la question de la raison pour laquelle je n'ai pas obtenu gain de cause sur ces audits en sachant qu'il semblerait qu'il y ait une clause de confidentialité.

M. le maire

Est-ce que vous parlez de l'ensemble du document ?

Jean-Christophe DESSANGES

Je parle des quatre audits.

M. le maire

C'est la Cour des comptes qui ne souhaite pas les communiquer.

Jean-Christophe DESSANGES

D'accord. Si on les veut, on doit donc les demander à la Cour des comptes.

M. le maire

Il faut appeler M. Moscovici.

Jean-Christophe DESSANGES

On le connaît.

Vous avez parlé tout à l'heure des coûts et des surcoûts. Dans la synthèse de l'audit jointe à la note de présentation, on voit que le manque de personnel a conduit la commune à faire appel à un cabinet de conseil pour l'aider dans le déploiement du contrôle interne, comptable et financier. Est-ce quelque chose que vous pouvez partager en termes de coût ?

Ensuite, dans les normes comptables, on apprend que la conservation des archives au-delà de 10 ans n'étant pas obligatoire, un certain nombre de fonds propres sont difficiles à justifier. Il s'agit des fonds propres d'avant 1990 et l'on parle quand même de 17 % des fonds propres et de 12 % de l'actif. C'est quand même beaucoup, vous en conviendrez. Que compte faire la Ville si elle veut continuer dans cette expérimentation pour que celle-ci reste exemplaire, ce qui est tout à votre honneur ? Que compte faire la Ville pour régler tous ces problèmes qui sont des obstacles à une bonne certification des comptes ?

J'ai pris acte du fait que la Ville avait achevé le recensement des baux à construction et évalué avec précision le montant des loyers capitalisés correspondants. Elle doit à cet égard procéder à une correction d'erreurs. J'aimerais connaître le montant des loyers capitalisés, le montant de la correction et son impact sur le bilan financier.

La Cour des comptes explique à propos des états financiers que la mise en œuvre du projet de norme 1 n'est pas encore finalisée et qu'il y a des compléments attendus sur les principaux événements marquants de l'exercice ayant des répercussions sur les fonds propres. Ma question est toujours la même : comment la Ville compte-t-elle s'y prendre pour être prête à temps pour cette certification qui coûte un certain prix ? Vous avez envie de poursuivre l'expérimentation. Sceaux fait partie des 24 communes participantes. Le sujet m'intéresse et j'aurais aimé comprendre un peu comment cela se passe.

J'aurais aimé que la note de synthèse présentée reprenne certains de ces points et que les carences et les risques relevés par la Cour des comptes soient mieux présentés, de manière plus sincère, afin que le débat puisse s'instaurer.

Quelques questions supplémentaires. Vous avez évoqué un coût de 50 000 € pour le cabinet DELOITTE. Qu'en est-il du coût pour la Ville en termes de moyens humains et techniques ?

L'article 100 de la loi NOTRe, à l'origine de cette expérimentation, comme l'a rappelé Mme Drancy, cessera de produire ses effets juridiques en août 2023, au terme des huit années d'expérimentation. Si aucune disposition juridique n'a été prise à cette date, les 24 entités expérimentatrices, parmi lesquelles la Ville de Sceaux, reviendraient purement et simplement à la situation dans laquelle elles étaient initialement. Ce coût de retour au nominal a-t-il été budgété et pouvez-vous le partager ? Il existe un risque associé à cela, puisque la Ville de Sceaux est passée sous l'instruction budgétaire et comptable M57 destinée à l'origine aux métropoles. Je le dis pour mes collègues qui l'ignoraient. Que se passerait-il si elle devait revenir à l'instruction M14, l'instruction des collectivités locales et des villes.

À propos de l'IQCL, Mme Drancy a mentionné que le fait que Sceaux était au-dessus de 18 sur 20. Il n'y a rien de spécial à cela, puisque près de 40 % des communes sont dans la même strate que Sceaux. À moins que vous puissiez partager la valeur exacte, ce qui serait intéressant, je veux dire que *« l'IQCL n'apprécie pas l'environnement comptable pouvant expliciter le niveau atteint et ne*

couvre pas toutes les dimensions de la qualité comptable ». Je ne fais que citer la Cour des comptes. Enfin, toujours dans cet esprit de réenchanter la politique locale qui nous anime à Sceaux Ensemble, nous souhaiterions proposer au conseil municipal la mise en place d'une commission dont l'objectif serait de définir les indicateurs clés de l'état des finances locales que nous serions susceptibles de partager régulièrement avec les Scéens pour les informer de l'évolution des finances de la ville.

Philippe SZYNKOWSKI

Mon intervention sera beaucoup plus simple et courte.

La Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France a-t-elle conclu elle-même à la nécessité de la certification telle qu'elle est instituée ? Et raisonnablement, quelle pourrait être la position du Parlement ? Pensez-vous que cela sera généralisé ?

M. le maire

J'apporterai quelques réponses avant de laisser Isabelle répondre à M. Dessanges sur certains points.

Je veux dire un mot sur la démarche générale qui a conduit à cette expérimentation. Tout part de la mise en place de la M14 dans les années 90 pour faire en sorte que les collectivités locales, comme d'ailleurs le font l'État et les hôpitaux, appliquent le plan comptable général de 1982 applicable aux associations, aux banques, et aux entreprises, mais pas aux collectivités publiques. À cette époque est née l'idée d'une convergence entre ce qui se passe pour les entreprises et ce qui doit se passer pour les collectivités locales, notamment en matière de présentation, de compréhension et de transparence des comptes. Il y a eu une grande volonté après la décentralisation d'une meilleure transparence des comptes publics locaux. Il faut dire que l'on parlait d'assez loin. On ne parlait ainsi jamais de patrimoine, de bilan et d'actifs dans un conseil municipal. C'était en fait une comptabilité de « ménagère », si je puis dire. On parlait de ce qui rentre et de ce qui sort. Il faut dire aussi qu'à l'époque il y avait cette question de renégociation de la dette et qu'il fallait donc s'intéresser aux stocks, donc au bilan et pas seulement aux flux. C'est là qu'un certain nombre de personnes ont émis l'idée d'aller vers une certification des comptes publics locaux. Il y a eu plusieurs lois et plusieurs échecs, les parlementaires confondant parfois certification et qualité de la gestion. La certification permet de dire que les comptes présentés correspondent à une réalité économique établie selon les normes en vigueur. En clair, une entreprise qui a de mauvais résultats peut avoir des comptes certifiés. C'est la même chose pour une collectivité.

Des débats ont eu lieu. Après pas mal de difficultés, on a fini par faire en sorte que cette expérimentation de la certification fasse l'objet d'un texte de loi. Le texte en question fixe une limite à cette expérimentation qui ne peut pas excéder huit ans. Nous avons perdu un an. Le législateur devra donc revoir ce délai de 2023.

Un bilan de cette expérimentation sera présenté au Parlement qui devra décider si la certification des comptes par un commissaire aux comptes doit être généralisée ou si elle doit devenir obligatoire uniquement à partir d'un certain seuil, soit en termes de budget, soit en termes de nombre d'habitants. Nous en sommes à ce stade.

La réflexion parallèle à la certification des comptes que nous avons engagée, c'est une réflexion qui consiste à avoir des attestations de régularité. Ce sont des choses un peu moins lourdes, parce que pour les collectivités locales de petite taille, cela est quand même assez compliqué. Sceaux est à la limite. Nous avons quand même une forte volonté. C'est très technique, mais c'est finalement assez passionnant et nous apprenons beaucoup. Mais il est vrai que c'est un peu limite parce que c'est un investissement extrêmement lourd. C'est un investissement que probablement toutes les collectivités auraient dû faire depuis longtemps. Mais malheureusement, cela n'a pas été fait ni par les collectivités ni par les comptables de l'État. Je vous rappelle que nous avons des comptables qui normalement gèrent l'actif et le passif. C'est le rôle de la DGFIP, la direction générale des Finances publiques. Ce qui se fait à Sceaux, Paris, Bondy et quelques autres collectivités fera l'objet d'un rapport qui proposera au Parlement un certain nombre de préconisations. Je pense que cela se fera en 2024 ou 2025. C'est très innovant. Le fait de faire entrer un professionnel du chiffre, un commissaire aux comptes, au sein d'un établissement public comme une collectivité est nouveau. Cela existe déjà pour les hôpitaux, mais dans une collectivité, c'est nouveau. Les comptes de l'État par exemple sont certifiés par la Cour des comptes, mais pas par un professionnel du chiffre. Nous allons plus loin.

Isabelle DRANCY

Je voulais juste répondre à certaines questions. Il faut comprendre ce qu'est la certification des comptes. Il n'y a pas d'incidence financière. C'est véritablement une analyse des opérations comptables. Il s'agit de savoir dans quel compte doit être comptabilisée telle opération ou telle taxe d'aménagement perçue il y a 10 ans, de voir s'il y a des erreurs ou des décalages. Il y a évidemment des corrections, mais celles-ci n'ont aucune incidence budgétaire. Ce sont des corrections pour essayer d'avoir une photographie, à un instant T, du patrimoine de l'actif et du passif qui soit au plus près de la réalité. Se demander quelles seront les incidences sur le budget n'a aucun sens. Ce sont des corrections d'opérations comptables qui n'auront pas d'incidence budgétaire. Il s'agit en fait de connaître son budget.

Vous pensez que si la réforme n'a pas d'avenir, nous aurons perdu de l'argent et du temps. Pas du tout. Je pense que c'est au contraire très bénéfique. Cet exercice nous permet de valoriser notre patrimoine, de bien maîtriser nos risques et notre contrôle interne. On a par exemple ciblé l'exercice sur un applicatif pour vérifier qu'il n'y avait pas de fuites. On a tout à y gagner. Nous avons eu récemment une réunion à la Cour des comptes et nous sommes tous dans cette optique. Il est vraiment important de bien connaître notre périmètre, les opérations, le patrimoine et l'actif. Il y a

quelques années, on ignorait même le nombre de baux emphytéotiques détenus par la Ville alors que c'est quelque chose qui est énorme, parce que les habitudes d'il y a 30 ans ne sont plus celles d'aujourd'hui. Je pense que la prise de conscience est intervenue pour le budget de l'État il y a une quinzaine d'années lorsque l'État a commencé à se lancer dans la certification de ses comptes, par rapport aux marchés financiers internationaux notamment. Cette prise de conscience est intervenue petit à petit dans les collectivités locales. On a tout à y gagner. Cela nous permettra de bien connaître la collectivité dans laquelle nous sommes élus.

S'agissant du passage à la nomenclature M57, il n'y a pas de retour arrière possible. C'est une comptabilité qui donne une image de la Ville beaucoup plus fine. On ne reviendra pas en arrière. C'est un peu comme si vous me disiez, on a connu l'électricité, pourquoi est-ce qu'on ne reste pas à la bougie ? C'est parfois sympa d'avoir la bougie, mais pas pour toute la vie.

Je comprends qu'il s'agit de choses complexes, mais je trouve que c'est très profitable pour la Ville. Il y a un coût en temps passé par les administratifs, en accompagnement, car il s'agit de choses que l'on ne connaît pas suffisamment, mais à terme, je crois que ce sera vraiment gagnant pour tout le monde.

Jean-Christophe DESSANGES

Juste pour clarifier, je n'ai pas dit que c'était de l'argent dépensé pour rien. J'ai juste demandé ce qui se passerait si l'on devait faire machine arrière en 2023. En tant qu'élus, je demande juste si vous avez prévu l'hypothèse d'un retour en arrière et la manière dont il se ferait. Vous venez de me répondre qu'il n'y a pas de retour en arrière possible.

M. le maire

L'instruction M57 devient le nouveau référentiel budgétaire et comptable de tous.

Jean-Christophe DESSANGES

Ce n'est pas encore fait, mais on voit effectivement un basculement se mettre en place.

Sur les autres aspects, et notamment la certification des comptes, quels seraient les impacts si jamais la loi NOTRe n'était pas reconduite, si jamais l'expérimentation touchait à sa fin ? Je veux savoir où l'on va. C'est une question de gestionnaire. On fait quelque chose. C'est très bien. Il y a beaucoup de bénéfices, mais quels sont les impacts sur le budget de la Ville ?

J'ai posé une question simple à laquelle je n'ai pas eu de réponse. Je veux juste savoir quel a été le résultat de la réévaluation des montants des loyers capitalisés, la manière dont ils ont été comptabilisés et le montant de la correction d'erreur. C'est peut-être seulement comptable, mais j'ai envie de le savoir. Soit l'information n'est pas confidentielle, et j'aimerais l'avoir. Soit elle est confidentielle et...

M. le maire

Elle n'est pas confidentielle, puisqu'elle a fait l'objet d'une délibération du conseil municipal en novembre 2019. Les baux à construction avec paiement d'un loyer capitalisé sont considérés comme des dettes. On dispose d'un terrain qu'on loue pendant 60 ans à un aménageur. Au lieu de percevoir un loyer tous les ans, on perçoit un loyer capitalisé calculé avec un taux d'actualisation. Pour un bail de 60 ans, le loyer capitalisé est à 10 % près égal au prix de la vente. Le conseil de normalisation des comptes publics où je suis le représentant des collectivités locales et, après de longues discussions, a considéré qu'il fallait enregistrer comptablement cette somme comme étant un emprunt auprès du locataire. Comme nous enregistrons la recette en une seule fois, c'est considéré comme une dette qui diminue au fur et à mesure que les années passent. C'est la raison pour laquelle les comptes 16 de la Ville affichent une augmentation liée à cette comptabilisation nouvelle des baux à construction. Ceci a une conséquence sur la présentation des comptes, et non pas sur les comptes eux-mêmes.

Ceci a une conséquence politique encore plus importante pour Paris qui dispose d'un grand nombre de baux à construction. Cela a en effet été utilisé comme traduisant une augmentation de la dette de la Ville. Mais en réalité, ce n'est pas une dette de la même nature que la dette bancaire. C'est une dette qu'on ne rembourse pas ou qui se rembourse seule.

Jean-Christophe DESSANGES

Cela reste une dette à inscrire au passif.

M. le maire

Sauf que l'actif est toujours là. Il y a passif et un actif. Il n'y a pas de décaissement. C'est difficile à comprendre, je l'admets.

Jean-Christophe DESSANGES

C'est un jeu d'écriture comptable.

Isabelle DRANCY

Exactement.

Jean-Christophe DESSANGES

Puisque vous souhaitez être exemplaires et avoir un référentiel proche de la vérité, il est intéressant d'être fins dans la manière de positionner les différentes dettes.

Isabelle DRANCY

Il faut bien comprendre que c'est vraiment un jeu d'écriture comptable. Il n'y a pas de sortie d'argent. Il n'y a pas d'enjeux financiers. Je baisse mon passif tous les ans du montant annuel du loyer et j'augmente mon actif.

Juste pour préciser une chose. Il n'y aura pas de retour possible sur la M14, puisque la M57 sera généralisée à toutes les collectivités en 2024. Il n'y a pas de risque de générer un coût si la certification n'aboutissait pas. La seule conclusion serait que nous n'aurions pas de commissaire aux comptes. C'est tout. En revanche, cela nous donnera des méthodes de travail pérennes.

Jean-Christophe DESSANGES

Tout à fait. Je n'ai pas de souci avec ça. Vous avez parlé d'investissements importants en moyens humains et techniques, puisque vous avez parlé d'un nouveau système d'information.

Isabelle DRANCY

Non. On a audité les systèmes d'information, mais on n'en a pas changé.

Jean-Christophe DESSANGES

D'accord, et en termes de coûts humains, est-ce que vous avez une idée de l'investissement ?

Isabelle DRANCY

Non. Il y a eu quand même une grosse mobilisation.

M. le maire

On a quand même une personne en plus pour gérer cela.

Jean-Christophe DESSANGES

Il est intéressant de savoir combien cela coûte et combien cela rapporte. Et je suis tout à fait d'accord, c'est une bonne chose.

M. le maire

Nous passons au vote. Il s'agit de prendre acte de cette excellente présentation de Mme Drancy.

Jean-Christophe DESSANGES

Excusez-moi, mais vous n'avez pas répondu à ma question.

Brouhaha dans la salle

Jean-Christophe DESSANGES

Est-ce que vous pourriez tenir vos conseillers ? Leur réaction est un peu discourtoise.

M. le maire

Je l'admets, mais votre obstruction n'est pas forcément beaucoup plus courtoise. Posez votre question qu'on en finisse !

Jean-Christophe DESSANGES

Ce n'est pas de l'obstruction. J'ai posé une question sur la publication régulière d'indicateurs sur le site de la Ville à laquelle je n'ai pas eu de réponse.

M. le maire

Une commission existe déjà. C'est le conseil municipal.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité

Budget ville — exercice 2020 — approbation de la décision modificative n° 2.

Isabelle DRANCY

Compte tenu du contexte sanitaire, nous sommes amenés à faire une décision modificative au budget initialement voté qui se concrétise par une augmentation de la section d'investissement de 313 000 €.

Ces 313 000 € sont dus en dépenses à une augmentation des dépenses liées à la crise de la Covid, notamment à l'achat de masques pour 125 k€, au versement de primes exceptionnelles pour 78 k€, aux frais d'analyses médicales pour 13 k€, aux frais d'aides aux familles et aux commerçants pour 36 k€, aux frais de consultations pour 16 k€ et de communication institutionnelle pour 11 k€.

On arrive à une augmentation des dépenses totale pour cette crise sanitaire de 279 400 €.

Parallèlement à cela, nous souhaitons dégager 33 600 € d'autofinancement complémentaire destiné à financer les dépenses d'investissement engagées dans le cadre la Covid.

En recettes, dans la section de fonctionnement, nous avons enregistré des subventions de la part de nos partenaires institutionnels, 221 k€ de la part du Département et 20 k€ de la part de la Métropole du Grand Paris.

Nous attendons par ailleurs des remboursements des frais engagés pour l'achat de masques. Vallée Sud Grand Paris devrait prendre en charge l'achat de masques à hauteur de 20 k€ et 42 k€ sont attendus de la part de l'État.

Nous attendons en outre 25 k€ de remboursements par la CPAM du traitement des personnes qui sont restées chez elles pour garde d'enfant.

Nous enregistrons enfin 5 k€ de recettes diverses.

Voilà pour la section de fonctionnement.

S'agissant de la section d'investissement, la hausse est plus modeste puisqu'elle s'établit à 90 k€ et comprend une augmentation des dépenses liées à la Covid de 58 600 €, dont l'achat de distributeurs de gel.

Parallèlement à cela, nous enregistrons une augmentation de 7 k€ de subvention à la Fondation du patrimoine en vue de participer à la rénovation de certaines maisons.

Enfin, nous avons projeté 24 400 € de provisions pour acquisitions.

Voilà pour les dépenses d'investissement.

S'agissant des recettes d'investissement, nous allons enregistrer une augmentation de 45 360 € de bail à long terme (15 ans) de trois places de parking et une augmentation de 11 040 € de subventions notifiées en cours d'année. Et nous retrouvons notre autofinancement.

Globalement, cette décision modificative augmente l'autofinancement prévisionnel de 33 600 € et la porte à 4 925 k€.

Cette délibération ne modifie pas les chiffres relatifs à la dette. Nous voulions en outre préciser qu'à ce jour le reste à charge de la Ville pour les dépenses et recettes supplémentaires liées à la Covid s'élève à 30 k€.

Enfin, lors du conseil municipal du 11 juin 2020, nous avons évoqué les pertes de recettes et les économies de dépenses liées à la crise sanitaire. Elles ont été estimées au 30 juillet 2020 à 490 k€.

Le bilan final sera établi début 2021 et sera communiqué dans le cadre du vote du BP 2021.

M. le maire

Merci, Madame Drancy.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Philippe SZYNKOWSKI

Une question qui concerne la partie recettes de la section de fonctionnement.

Il est indiqué : + 5 000 € de recettes diverses. Que recouvre cette notion de recettes diverses. Je n'ai pas très bien compris.

Isabelle DRANCY

C'est tout ce que l'on ne peut pas mettre ailleurs.

Juliette BOUSQUET

Ce sont de petites recettes qui ne nécessitent pas d'être détaillées, car elles n'apportent pas d'informations essentielles. L'une d'entre elles concerne le remboursement par l'État du service minimum d'activité en cas de grève. Une autre concerne un loyer qui s'est finalement révélé être un peu supérieur à nos estimations.

M. le maire

En cas de grève des enseignants, la loi prévoyant un service minimum d'accueil, nous faisons appel à des animateurs pour garder les enfants à l'école. L'État nous rembourse X euros par enfant et par jour. Cela existe depuis 10 ans maintenant.

Le second point concerne des loyers sur concessions à long terme pour 3 240 €. Ce sont par exemple des places de parking que nous louons sur 15 ou 20 ans. Il s'agit donc d'un supplément de loyer.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Constitution d'un groupement de commandes pour diverses familles d'achats.

Isabelle DRANCY

Très simplement, à chaque début de mandat, nous constituons avec le CCAS un groupement de commandes où l'on désigne la Ville comme coordinateur.

La convention est jointe en annexe de la note de présentation. Elle prévoit le périmètre du groupement de commandes. Cela concerne aussi bien l'acquisition de matériels ou de prestations de service que le nettoyage des bâtiments et les prestations d'entretien d'espaces verts.

Cela permet à la Ville et au CCAS, qui a une personnalité juridique différente, de se grouper pour faire des commandes en cas de besoin. Ce n'est pas obligatoire.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Sceaux, le 8 octobre 2020

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Désignation des membres du conseil municipal au sein du groupement d'intérêt public MAXIMILIEN.

Isabelle DRANCY

La Ville adhère à ce groupement d'intérêt public, créé en 2016, cadre législatif qui propose à tous les acheteurs publics d'Ile-de-France un portail commun rassemblant les annonces de marché. Les PME et TPE peuvent s'inscrire sur ce groupement et répondre ainsi à un marché public. C'est aussi un groupement qui privilégie tout ce qui est local et les normes sociales.

L'abonnement s'élève à 1 500 €. Pour adhérer à ce groupement, il faut désigner des représentants du conseil municipal.

M. le maire

Tout à fait. Il ne s'agit pas de revoir l'adhésion, mais de désigner les représentants du conseil municipal au sein du groupement d'intérêt public MAXIMILIEN.

Il est proposé la candidature de Mme Drancy comme titulaire et de Mme Presson comme suppléante. Voilà pour cette désignation.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XV- RESSOURCES HUMAINES

Mise en œuvre du télétravail au sein des services municipaux.

M. le maire

Les textes nationaux permettent de mettre en place le télétravail au sein des services municipaux, comme d'ailleurs au sein des services de l'État et d'autres structures publiques. Il se trouve que les textes permettant de mettre en place le télétravail et les négociations au niveau national avec les syndicats n'étaient pas aboutis avant le déclenchement de la crise sanitaire.

Nous l'avons mis à place à Sceaux comme dans toutes les collectivités. Cela s'est avéré positif pour une très grande majorité des agents concernés. Je précise que le télétravail ne peut pas concerner tous les agents. Dans les crèches et les écoles par exemple ou dans le service de

tranquillité urbaine, le télétravail ne fonctionne pas. Ceci étant, un certain nombre de personnes peuvent travailler en télétravail au moins une partie de la semaine.

Le télétravail répond à plusieurs objectifs poursuivis par la collectivité et nécessite une délibération du conseil municipal.

Un groupe de travail a été réuni au printemps pour élaborer le règlement du télétravail à la Ville de Sceaux réunissant les modalités de mise en œuvre de celui-ci, dont les principales sont les suivantes :

- ✓ Respect des principes généraux réglementaires du télétravail :
 - Volontariat de l'agent avec l'accord de son supérieur hiérarchique,
 - Réversibilité de la situation de télétravail,
 - Maintien des droits et obligations de l'agent,
 - Protection des données incombant à l'employeur,
 - Respect de la vie privée de l'agent par l'employeur.
- ✓ Octroi d'un volume de jours flottants à hauteur de 52 jours par an maximum par agent (dont 3 jours ou plus par semaine) sauf situations exceptionnelles (pour raisons de santé, grève des transports, canicule...);
- ✓ Définition des activités pouvant être télétravaillées ;
- ✓ Dans le cadre d'horaires et le respect du temps de travail défini par la collectivité.

Environ 80 agents souhaitent télétravailler.

Ce règlement a recueilli l'avis favorable du comité technique du 28 septembre 2020 et sera complété par un guide à destination des agents et de leurs encadrants.

Vous disposez de ce règlement qui est assez court, mais néanmoins nécessaire.

Durant la crise sanitaire, une quarantaine d'agents était en télétravail en permanence. Nous les avons dotés d'un matériel propre et ils ont pu avoir accès au serveur de la Ville. Globalement, tout cela s'est plutôt bien passé. Nous allons acquérir du matériel supplémentaire pour continuer à doter les agents qui souhaitent télétravailler, en sachant qu'il faut que ce matériel soit mutualisé. Cela se passe bien et les syndicats sont tout à fait favorables à ce règlement.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Christophe DESSANGES

Je salue l'initiative de la Ville de passer en télétravail. Cela me rappelle mes jeunes années chez Alcatel où nous avons monté un groupe sur le télétravail à la fin des années 90. Je suis ravi de voir que la Ville de Sceaux suit avec quelques années de retard...

M. le maire

Je suis désolé, mais l'État n'avait pas pris les décisions juridiques nécessaires.

Sceaux, le 8 octobre 2020

Jean-Christophe DESSANGES

Ne m'interrompez pas. Je ne vous ai pas interrompu, ne m'interrompez pas.

M. le maire

Vous dites des bêtises, je suis obligé de vous interrompre pour ne pas vous laisser vous enfoncer, Monsieur Dessanges.

Jean-Christophe DESSANGES

Vous ne m'avez pas laissé finir. C'était une note humoristique pour détendre l'ambiance qui s'est un peu tendue tout à l'heure. Je sais que le décret du 11 février 2016 a permis aux administrations d'autoriser leurs agents à se mettre en télétravail.

Je remercie les services de la Ville qui m'ont communiqué le budget estimatif mis en place pour la fourniture de PC et d'imprimantes.

J'avais quelques questions et quelques observations par rapport à ce règlement qui reprend la plupart des dispositions du guide du télétravail édité par l'administration fin 2016.

L'une d'entre elles est relative à la protection des données personnelles des habitants de Sceaux. Comment la Ville s'assure-t-elle de la protection de ces données personnelles traitées par les agents qui ne sont pas en mairie, mais à leur domicile ? La Ville a-t-elle mis en place une procédure particulière pour s'assurer de cela ?

Vous avez parlé d'un guide du télétravail. C'est très bien. Je me souviens que nous l'avions fait également chez Alcatel. Pardon, Monsieur Brunelle ?

M. le maire

M. Brunelle grogne. Ne vous inquiétez pas, vous pourrez aller dîner dans quelques minutes.

Jean-Christophe DESSANGES

J'aimerais partager un retour d'expérience sur ce sujet. Au-delà des guides, ce qui est important, c'est la sensibilisation du management et de l'encadrement, notamment au travers de la formation. Je crois que Mme Presson veut dire quelque chose.

M. le maire

Mme Presson ne veut rien dire. Seul le maire donne la parole.

Monsieur Dessanges, s'il vous plaît, dites ce que vous avez à dire. Ne vous préoccupez pas de l'environnement. Faites comme moi, faites abstraction des remous divers, et ne vous interrompez pas.

Jean-Christophe DESSANGES

Je parlais de sensibilisation de l'encadrement et je n'ai pas vu d'information sur ce sujet. Idem sur le suivi du CHSCT. On s'aperçoit que, lorsque le télétravail se met en place, les risques psychosociaux augmentent, notamment chez les gens qui sont en télétravail, mais aussi chez les encadrants en charge de piloter le télétravail.

Et il y a enfin l'évolution de l'organisation. On voit en effet des changements organisationnels importants se mettre en place et je n'ai rien vu de tout cela dans le document que vous nous avez transmis.

Je fais également le vœu de la mise en place d'une commission de suivi afin que l'on ait un retour dans les six prochains mois de la manière dont ce télétravail se met en place dans la Ville. J'aimerais avoir une réponse à mes questions.

Je crois que tu as des choses à dire, mais il faut attendre que M. le maire te donne la parole. Malgré l'heure tardive, il est 0 h 45, je laisse M. le maire te donner la parole, Christiane.

M. le maire

Merci, Monsieur Dessanges. Madame Gautier.

Christiane GAUTIER

Je voulais simplement rappeler qu'il est important également de considérer l'ergonomie des télétravailleurs et qu'il faut peut-être prévoir un budget pour cela. Il est important que les personnes qui travaillent à domicile soient bien installées.

Fabrice BERNARD

Toujours dans la foulée de mes voisins, en ce qui concerne le télétravail, on s'aperçoit immédiatement, et ensuite à moyen terme, que des aspects organisationnels apparaissent et s'installent, et qu'il est nécessaire de structurer les choses. Peut-être qu'ici, comme dans les entreprises, certains postes resteront en télétravail durablement, au-delà de la crise que nous connaissons. Je voulais savoir si un point organisationnel est prévu avec éventuellement un moyen terme et un long terme sur le sujet.

Philippe SZYNKOWSKI

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitaient pas télétravailler alors que leur supérieur hiérarchique le souhaitait. Et si oui, quelles ont été les conséquences ?

M. le maire

Je ne pense pas que des agents ne souhaitaient pas télétravailler alors que leur supérieur le voulait. Je veux préciser une chose. Une mairie est un producteur de services et non un organisme qui gère des dossiers. Une mairie est proche de ses administrés. Beaucoup d'agents municipaux ne peuvent pas télétravailler. En accord avec les syndicats, nous avons donc limité le nombre de jours de télétravail à 52 jours par an. Une autre organisation peut en faire davantage en élaborant par exemple des logiciels de gestion, mais les agents d'une mairie doivent être proches des usagers. C'est leur vocation.

En accord avec les syndicats, et en accord avec le directeur général des services et la DRH, nous n'avons pas souhaité que le télétravail se développe de manière trop importante. Il ne s'agirait pas que des cadres qui encadrent du personnel soient en télétravail alors même qu'un travail de management doit se faire sur le terrain, et parfois dans des conditions qui ne sont pas simples parce que les métiers sont complexes. Travailler dans une crèche ou une école n'est pas simple. Nous avons donc souhaité limiter le recours au télétravail tout en offrant de façon ponctuelle cette possibilité.

Je veux en outre vous rappeler que la gestion des ressources humaines est du ressort du maire, et non pas du ressort du conseil municipal. Ce dernier se prononce sur quelques grands principes. Leur application relève du maire et de ses services. La commission dont vous parlez existe. Cela s'appelle le CHSCT ou le comité technique paritaire dans lequel siègent un certain nombre de représentants du conseil municipal de la majorité et les représentants des organisations syndicales issus des élections professionnelles de 2018. Ce sont ces instances qui constituent la commission de suivi. Tout cela fonctionne depuis longtemps.

Vous parliez tout à l'heure de risques psychosociaux. Nous avons réalisé un travail considérable sur la lutte contre le développement des risques psychosociaux de toute nature, dont celui que vous évoquez, avec les représentants du personnel, et pas seulement les membres du comité technique, mais plus largement des représentants de l'ensemble des services. Un travail de management est donc fait au sein de la Ville, mais ce travail est du ressort du maire et non du conseil municipal.

Nous passons au vote sur cette délibération qui définit les principes du télétravail, son application appartenant au maire et à l'administration.

Jean-Christophe DESSANGES

Je veux clarifier quelque chose. Je ne suis pas là pour faire ce que vous faites très bien, mais pour donner un retour d'expérience afin de limiter les risques que la Ville prend dans la mise en place du télétravail. Cela s'arrête là. C'est de votre responsabilité et c'est très bien ainsi.

M. le maire

Vous l'avez fait et c'est parfait.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique et médico-sociale.

M. le maire

Ce tableau des effectifs évolue régulièrement. Cette évolution est en l'occurrence relativement limitée.

Adaptation du tableau des effectifs, liée à la mise en stage suite à la réussite à concours (+1)

Il s'agit de créer un poste de rédacteur pour un agent ayant réussi son concours. À l'issue de son stage et de sa titularisation sur le poste de rédacteur, son ancien poste pourra être supprimé.

Adaptation du tableau des effectifs, liée à des recrutements (-5/+6)

Nous remplaçons certains agents partis à la retraite ou mutés par d'autres agents qui ne sont pas issus de la même filière ou de grade différent. Il faut donc supprimer certains postes et en créer en parallèle. Le détail figure dans la note de présentation.

Le bilan s'établit donc pour la Ville et le CCAS au 1^{er} novembre 2020 à 454,84 équivalents temps plein (dont 13 détachés) contre 453,53 au 1^{er} juillet 2020 (dont 12 détachés). Si on enlève les détachés, on voit qu'il y a une stabilité du nombre de postes créés.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Création d'emplois non permanents pour des besoins occasionnels ou saisonniers et fixation du montant des vacances.

M. le maire

C'est une délibération que nous sommes amenés à prendre tous les ans pour faire face à des besoins occasionnels dans certains secteurs : action sociale, famille et solidarités, action éducative,

équipements et cadre de vie, action sportive, action culturelle, patrimoine, événements, administration générale, communication, ressources humaines.

Ces emplois ne sont pas des emplois permanents. Il s'agit juste de venir en appui et en soutien, notamment pour assurer l'organisation de manifestations et certaines missions ponctuelles.

Le montant maximum des rémunérations au titre de ces besoins occasionnels ou saisonniers est de l'ordre de 2,4 M€, dont plus de la moitié en qualité de vacataires (1,3 M€) essentiellement dans le domaine de l'animation, 640 k€ au titre des remplacements d'agents absents, les autres rémunérations sur emploi non permanent concernant des stagiaires et agents recrutés pour d'éventuels surcroûts d'activité.

Il vous est présenté un tableau qui donne des nombres et montants maximaux qui ne sont pas forcément atteints. Il s'agit d'une autorisation d'embaucher des agents non permanents à la hauteur indiquée dans le tableau.

J'espère avoir été clair. Est-ce qu'il y a des questions ?

Maud BONTE

Monsieur le maire, juste en deux secondes. Je ne sais pas si je peux vous poser la question à l'occasion de l'examen de ce point, mais il était question d'embaucher du personnel au niveau de la tranquillité urbaine et de la police municipale. Des candidats ont-ils été recrutés ? Qu'en est-il ?
Merci.

M. le maire

Des recrutements sont en cours. Deux nouveaux policiers sont arrivés et sont en formation. La formation dure 6 mois, une semaine sur deux. Le policier est sur le terrain une semaine sur deux, mais il ne peut pas verbaliser tant qu'il est en formation.

Les choses avancent, mais c'est compliqué, les policiers municipaux étant très demandés. Ils ne figurent pas dans le tableau qui vous est soumis dans cette délibération. Les policiers municipaux et les gardes urbains sont sur des emplois permanents et figurent dans le tableau des effectifs que nous venons d'adopter.

Ces postes viennent en complément des emplois permanents.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XVI- QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

Sceaux, le 8 octobre 2020

XVII- COMMUNICATIONS DU MAIRE

Pas de communications du maire.

XVIII-DÉCISIONS DU MAIRE

M. le maire

Le relevé des décisions prises depuis le dernier conseil municipal figure au dossier.

Est-ce que vous avez des questions. ?

Maud BONTE

Autant que je m'en souviens, il n'y en avait pas autant dans les conseils municipaux précédents. Il y a en effet une soixantaine de décisions. C'est assez dense. Je voulais vous poser plein de questions, mais vu l'heure, je vais me limiter beaucoup.

Première question sur la décision 2020-153 « *Acquisition auprès de la société COLIN AUTOMOBILE d'un véhicule de type master grand volume de la marque Renault, pour le centre technique municipal, d'un montant de 32 543 € HT* ».

Pourrais-je vous demander si ce véhicule est électrique ou pas ?

M. le maire

Je ne sais pas. L'administration est coite. Elle est fatiguée. En général, les véhicules de type master ne sont pas électriques. Les petits véhicules sont quasi tous électriques, mais pas les véhicules de type master. Je pense que cela n'existe pas.

Maud BONTE

J'avoue que ma connaissance en la matière est assez limitée, mais je vous fais volontiers confiance. Pourrais-je aller avec vous sur la décision 2020-155 : « *Avenant n° 2 au marché public de maîtrise d'œuvre avec l'agence ENGASSER & ASSOCIES dans le cadre de la requalification du site sportif et de loisirs des Blagis. Des prestations supplémentaires liées aux contraintes sanitaires entraînent un rallongement imprévu d'exécution du chantier* ».

Pardonnez-moi, il me semble que la suite de la formulation est inexacte. Les services m'ont fourni les documents afférents et il ne s'agit pas de prestations supplémentaires liées aux contraintes sanitaires, mais de modifications de programme. Pouvez-vous me dire à quoi correspond la modification du programme concernant la requalification du site sportif ?

M. le maire

Il y a par exemple une modification sur l'aménagement de certains locaux. Nous avons pris une décision écologique en laissant sur place la terre retirée pour la construction d'un bâtiment afin d'éviter le transport par camion. Ceci a eu pour conséquence de rehausser le niveau moyen du terrain. Il a donc fallu revoir avec les riverains concernés tout ce qui concernait les clôtures. Un travail important a été réalisé pour lequel un certain nombre de riverains manifestent de manière régulière leur inquiétude. Mais c'est terminé. Nous avons répondu à toutes leurs demandes en matière de rehausse des clôtures et de plantations d'arbustes à haute tige pour préserver les propriétés du vis-à-vis. Certains riverains ne souhaitaient pas du tout que leur environnement soit modifié et ont fini par vouloir faire comme leurs voisins.

Maud BONTE

Je sais de qui vous parlez.

M. le maire

Je parle de beaucoup de monde.

Maud BONTE

Puis-je poursuivre ? En ce qui concerne le point 2020-159 « *Avenant n° 4 au lot n° 14 VRD dans le cadre de la requalification du site sportif et de loisirs des Blagis. Des travaux complémentaires doivent être réalisés dans le cadre de l'achèvement de l'opération notamment de peinture des clôtures existantes.* » En fait c'est le chiffre qui ne convient pas, mais il s'agit juste d'une erreur d'addition. Il est écrit que le montant du marché est porté à 796 330 €. Or, c'est le chiffre initial. Il y a eu ensuite 4 avenants, ce qui donne un total de 864 6145,56 €. J'ai lu le document que les services m'ont fourni et j'ai vu qu'il y avait cette petite erreur. On a inscrit le montant initial au lieu du montant total comprenant les 4 avenants. Je viens de vous l'envoyer en photo.

M. le maire

Merci de cette collaboration.

Maud BONTE

Je vous en prie, avec grand plaisir.

Je voudrais maintenant que l'on aille sur le point 2020-167. C'est un point très intéressant pour lequel vous faites appel à la société VECTUEL. Si j'ai bien compris, ce sont des maquettes 3D, des modélisations des bâtiments existants, modélisations des futurs bâtiments, intégration des modélisations de maquettes, diffusion sur support SVIL, créations et prestations pour associations, films simples ou en sphère 360, montages et visites immersives.

Sceaux, le 8 octobre 2020

C'est donc une vision très dynamique et si j'ai bien compris, c'est pour des bâtiments à venir. J'ai cru que c'était la somme de ce qui était déjà fait sur la Place Charles de Gaulle. Est-ce la même société ?

M. le maire

Tout à fait. L'idée, c'est de modéliser toute la ville de manière systématique afin de pouvoir mesurer l'impact d'éventuels projets de construction sur le paysage urbain.

Maud BONTE

Juste une précision, si l'on clique sur Place de Gaulle vidéo 3D, de temps en temps, ça marche, et depuis quelque temps cela ne fonctionne plus. Je le précise.

Décision 2020-170 « *Demande de subvention auprès de la région Île-de-France dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI), Reconquérir les friches franciliennes* ». Il s'agit du 5 à 7 bis impasse des Aulnes, tout près de l'allée Jean Barral pour acquisition de terrains. Quand on fait le total avec le cadastre des parcelles, cela représente 1 000 m². Qui est propriétaire de ces terrains ? Pourquoi les acquérir ? Quel est le projet ?

M. le maire

La SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat est propriétaire de ces terrains. Elle a mis à peu près 10 ans à acquérir tout cela. Il y avait un taudis, un terrain vague. Ce n'est pas très grand. C'est un terrain tout en longueur situé entre deux copropriétés. Nous avons fait une demande de subvention à la Région qui a été acceptée à hauteur de 200 000 €. L'objectif, c'est de racheter à la SEM ce terrain pour en faire un verger urbain. Nous n'avons pas encore de projet précis, mais il s'agit d'éviter de bétonner.

Maud BONTE

Point 2020-174 « *Accord-cadre avec la société SMA relatif à des travaux de serrurerie et de menuiserie extérieure* ». Il s'agit d'un montant de 450 000 € HT reconductible trois fois par période d'un an. Est-ce que cela veut dire que l'on paye 450 000 € 3 fois par an ?

M. le maire

Non. C'est 450 000 € sur la durée du contrat, soit 4 ans. C'est une enveloppe globale qui est actionnée sous forme de bons de commande au fur et à mesure des besoins. On n'atteindra pas forcément cette somme.

Maud BONTE

D'un point de vue de néophyte, cela semble être une somme énorme, mais c'est sans doute le prix à payer pour toutes les serrures de Sceaux. J'avoue que j'ai été un peu sidérée.

M. le maire

Ce sont des travaux de serrureries et de menuiseries extérieurs. Pour vous donner un exemple, on vient de changer la porte de l'ancienne gendarmerie et nous avons remplacé les portes de l'école maternelle des Blagis. Tout cela fait partie de l'entretien normal.

Maud BONTE

Un accord-cadre, cela veut dire qu'il y ait 10 portes à changer ou 25, ce sera le même prix ?

M. le maire

Pas tout à fait, cela dépend du modèle de la porte. Le marché que nous avons avec cette entreprise nous permet, sans faire de consultation nouvelle, d'acheter jusqu'à 450 000 € HT pendant quatre ans. Après, il y a un catalogue. C'est assez classique. Cela n'a rien d'extraordinaire.

Maud BONTE

J'en suis sûre.

M. le maire

Nous avons des dizaines de marchés-cadres. Nous en avons un sur l'entretien des extincteurs des locaux municipaux. Mais il y a à chaque fois un bon de commande. On ne dépense pas forcément les 450 000 €. C'est une enveloppe globale.

Maud BONTE

Point 2020-184 « *Avenant n°2 à la convention relative à la prolongation de mise à disposition de locaux au 3^e étage de l'immeuble situé 4 allée de Trévise au profit de l'association ASAS Basket* ». C'est pour un joueur de haut niveau ?

M. le maire

En l'occurrence, c'est une joueuse. La seule équipe pour laquelle nous pouvons faire cela est l'équipe féminine. C'est la première équipe féminine de basket d'Île-de-France. Je vous encourage d'ailleurs à assister au match samedi prochain. Cela ne se terminera pas aussi tard que le conseil municipal, mais c'est intéressant.

Maud BONTE

On saute toute une page.

M. le maire

Ah ! C'est extraordinaire !

Maud BONTE

Point 2020-198, « *Contrat avec la métropole du Grand Paris relatif à l'attribution d'une subvention d'un montant de 300 000 € au titre du projet de création d'un hôtel d'activités artisanales* ».

C'est un tarif global de 2,4 M€ pour un projet d'hôtel d'activités artisanales. Où se situe-t-il, s'il vous plaît ?

M. le maire

Je suis surpris que vous ne le sachiez pas. J'ai cru comprendre que vous épluchiez tous les documents de la Ville.

Maud BONTE

Je bosse bénévolement. Enfin, 68 €, c'est Byzance.

M. le maire

Vous n'êtes pas obligée de travailler autant.

Il s'agit d'un projet très ancien qui a été imaginé il y a plus de 10 ans. Il se situe au rez-de-chaussée de l'immeuble à construire avenue Jules Guesde, immeuble à cheval sur Sceaux et Fontenay-aux-Roses, à l'emplacement de l'ancienne DDE. On a là une dizaine de cellules qui seront destinées à des artisans. Le projet a été construit avec la Chambre des métiers de l'artisanat et a fait l'objet d'une subvention de la Métropole. La Ville a acheté, car la Métropole ne subventionne pas les SEM. Nous rétrocéderons ensuite à la SEM qui sera en charge de la gestion de cet hôtel d'activités artisanales. L'objectif, c'est de louer à un prix raisonnable pour permettre à des artisans de bénéficier de locaux adaptés.

Maud BONTE

Et pour le reste de la somme ? C'est la SEM qui va payer et qui empruntera auprès de la CDC ?

M. le maire

Je ne sais pas. Auprès de la CDC ou d'autres. La SEM emprunte ailleurs qu'auprès de la CDC.

Maud BONTE

Nous ne sommes pas tenus d'emprunter auprès de la CDC ? Nous pouvons nous tourner vers les banques privées ?

M. le maire

La Ville peut le faire et la SEM encore plus, puisque c'est une société anonyme de droit privé. Elle emprunte auprès de qui elle veut. Elle se comporte comme une société de droit privé, la seule différence résidant dans l'actionnariat. La SEM remboursera cet emprunt en louant à un prix raisonnable à des artisans. Elle aura donc une recette. La subvention permet à la SEM de louer un peu moins cher aux artisans.

Maud BONTE

Point 2020-199 « *Avenant n° 1 au lot n° 2 désamiantage et démolition dans le cadre de la réhabilitation du site sportif et de loisirs des Blagis* ». Si j'ai bien compris, c'est le désamiantage de la parcelle où se situait l'ancienne halte-garderie. C'est bien cela ?

M. le maire

Oui.

Maud BONTE

Ce n'est pas encore fait.

M. le maire

L'ensemble de l'opération est pratiquement finie.

Maud BONTE

Quelles sont les dates de publication pour ce désamiantage ? Il faut trois publications dans le bulletin de Sceaux.

M. le maire

Je ne pense pas.

Maud BONTE

Où se fait la publicité ?

M. le maire

Elle se fait sur place. Je ne comprends pas très bien votre question. Vous la formulerez et l'on vous répondra en détail. Je ne vois pas très bien ce que vous voulez dire. Quel est le problème ?

Maud BONTE

Je ne me souviens pas que l'on ait été averti. Sans doute que cela a été fait, donc je vous demande si cela a été publié dans Sceaux magazine.

M. le maire

Il y a tout le temps du désamiantage partout, puisqu'il y a de l'amiante partout.

Maud BONTE

Oui, mais il doit y avoir une publication auprès du public concerné.

M. le maire

Non, si cela est fait selon les règles d'isolation nécessaires. Je ne vois pas bien à quoi vous faites allusion.

Maud BONTE

Je reposerai la question.

Dernier point, 2020-210 « *Requête formée par Richard DAUDANNE et Ophélie MINETTE tendant à l'annulation de la décision du 8 décembre 2016 refusant une dérogation pour l'accueil de l'enfant Edgard DAUDANNE en crèche municipale et informant de la fin de l'accueil de ce dernier au 31 janvier 2017.* »

Quel est ce litige ? Pourquoi ? Quel est le dénouement ? Pourquoi a-t-on mis fin à l'accueil de cet enfant ?

M. le maire

Cette famille habitait Sceaux et a déménagé. On lui a dit qu'elle ne pouvait pas laisser son enfant à la crèche. Elle a fourni des documents attestant qu'elle était toujours domiciliée à Sceaux. Nous avons estimé que ce n'était pas le cas.

Maud BONTE

Je vous remercie.

M. le maire

Le règlement d'accueil des enfants dans les crèches stipule bien l'obligation de résider à Sceaux.

XIX- QUESTIONS ORALES

M. le maire

Nous passons maintenant aux questions orales.

Question orale de M. Théophile Touny

Théophile TOUNY

Monsieur le maire, ma question porte sur un tract distribué en ville la semaine dernière et la semaine d'avant. C'est un tract qui comporte des informations, ou plutôt des affirmations, dont la nature m'a fait douter et a surpris beaucoup de Scéens.

À la lecture de ce tract, on peut en effet comprendre leur surprise et leurs doutes quant à la véracité des propos qui sont tenus et, pourquoi pas, de l'intention de ses auteurs.

Ma question est simple : Monsieur le Maire, qu'en pensez-vous ?

M. le maire

L'important n'est pas ce que je pense, mais les faits. Je vous remercie Monsieur Touny de votre question.

J'ai en effet eu connaissance de ce tract diffusé en ce moment et étrangement daté de juin 2020 comme s'il s'agissait d'un tract destiné à la campagne électorale des municipales qu'on aurait oublié de distribuer à l'époque.

Il est vrai que ce tract présente toutes les caractéristiques d'un document électoral émis par des candidats populistes. : outrances, contrevérités, amalgames, volonté de faire peur. Ce tract décrédibilise ainsi ses auteurs et signataires.

Qu'en est-il exactement ?

Sur le projet situé sentier de la Tour, il s'agit de 87 logements, dont 24 logements sociaux. La hauteur atteint ponctuellement 18,50 mètres, R+5, les gabarits proposés s'inscrivent dans la topographie et permettent d'assurer la transition avec le quartier pavillonnaire par un gradinage progressif. 50 arbres et arbustes sans valeur particulière sont effectivement abattus, mais 50 sont également replantés. Le parking n'est pas supprimé, contrairement à ce qui est affirmé, mais réduit et une capacité de stationnement complémentaire sera proposée aux riverains dans le projet immobilier. 46 places aujourd'hui, 28 supprimées, 18 maintenues, 34 places créées dans l'opération

en plus des 87 places nécessaires pour répondre aux besoins des nouveaux logements. Le bilan en termes de capacités de stationnement est donc positif.

Par ailleurs, la sortie du parking se fait rue des Chéneaux et non à l'intersection avec la Coulée verte.

Sur la rue des Chéneaux, les bâtiments sont en retrait de 4 mètres et non à l'aplomb du trottoir, contrairement à ce qui est affirmé, et la bande de recul est végétalisée et plantée.

Sur le projet du 7 rue des Écoles, les informations présentées ne reposent que sur un permis de construire qui a justement été refusé. Un nouveau permis de construire est en cours d'instruction et donc non communicable.

Contrairement aux affirmations publiées, le bâtiment projeté est en retrait de la rue avec végétalisation sur rue. Sur rue, l'immeuble existant fait l'objet d'une surélévation, le portant à R+3, comme d'autres immeubles déjà présents dans cette rue, par exemple en face.

Sur les arbres, l'abattage du séquoia du 15 boulevard Desgranges fait suite à une mise en danger de la sécurité publique du fait d'un affaissement de terrain entraînant la chute de l'arbre. Cette situation a bien entendu été attestée par un rapport d'expert. La responsabilité du maire était, en la circonstance, engagée en cas de chute de l'arbre sur la voie publique.

Voici par ailleurs le bilan des permis de construire cités par le tract :

- ✓ 81 rue Houdan : 3 arbres supprimés, 0 plantés
- ✓ 14 rue des Chéneaux : 50 supprimés, 50 plantés.
- ✓ 20 avenue du Président Franklin Roosevelt : 10 supprimés, 10 plantés
- ✓ 28 boulevard Desgranges : 6 supprimés, 7 plantés
- ✓ 34 boulevard Desgranges : 9 supprimés
- ✓ 5 rue Léo Delibes : 29 supprimés, 15 conservés, 49 plantés

Au total, sur les six permis de construire, 107 arbres sont supprimés et 116 sont plantés.

Je voudrais quand même souligner que l'on parle d'une centaine d'arbres, et qu'il y a à peu près 25 000 arbres à Sceaux, en dehors du Parc de Sceaux, dont la majorité se situe chez des propriétaires privés et dans les copropriétés, qui d'ailleurs ne se gênent pas de les abattre, quand cela les arrange.

Concernant le projet de la Place de Gaulle, je rappelle qu'aucun permis de construire sur l'îlot Voltaire n'a été délivré à l'heure actuelle. Les discussions se poursuivent. De nombreuses contrevérités sont émises. Aucun square n'est supprimé, puisqu'il n'y en a pas dans le secteur. Comment en effet dénommer square les emprises résiduelles actuelles à l'entrée de la rue Houdan et au niveau du monument de Gaulle. Aucune évocation du château de l'Amiral reconstitué, de l'aménagement des espaces publics au bénéfice des piétons, de la création de quatre places.

L'engagement a été pris, lors de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2019, de replanter tout arbre abattu. Les emplacements de ces arbres de hautes tiges ont été définis malgré l'aménagement du parc de stationnement souterrain qui ne permet pas ce type de plantation. Le rond-point est maintenu. La nature dans son aménagement n'est pas définie à ce stade, mais il n'a jamais été évoqué un rond de peinture.

S'agissant de la circulation des vélos, je rappelle l'aménagement en zone 30, l'espace voiture apaisé, l'aménagement de la rue du Four là où il y a aujourd'hui un carrefour routier très prégnant dans le paysage, dont la vitesse n'est limitée qu'à 50 km/h et sans aucun aménagement durable pour les cyclistes.

Comment par ailleurs peut-on parler de santé et de priorité écologique pour préserver un parking de 90 places totalement imperméabilisé et des immeubles insalubres ?

Je relèverai enfin la contradiction manifeste entre deux arguments : on rétrécit la route et on crée des engorgements, et quatre lignes plus bas, on privilégie les voitures.

Concernant les préemptions et les dossiers fonciers, je rappelle que, selon les textes, toute préemption doit faire l'objet d'une décision motivée au regard des projets de la commune.

S'agissant des dossiers évoqués :

- ✓ 4 rue du four, la préemption est toujours en cours.
- ✓ 5 rue du Maréchal Joffre : un jugement favorable à la Ville a été rendu en juillet 2020. La vente sera réalisée cette année.
- ✓ 14 avenue Franklin Roosevelt : la préemption a été assurée par l'EPPFIF, à l'origine pour contrer un projet immobilier trop dense qui aurait d'ailleurs provoqué la disparition de ces arbres, pour seulement quatre plantés. Finalement, l'EPPFIF a acquis à l'amiable pour un prix inférieur à celui négocié avec le promoteur. Une consultation d'opérateurs sera prochainement lancée selon un cahier des charges établies en partenariat avec la Ville et en associant les riverains qui ont remercié la Ville et l'EPPFIF d'être intervenus. Cette affaire n'engage aucunement les finances communales.
- ✓ 148 avenue du général Leclerc : la préemption n'a pas abouti. Des négociations amiables ont été engagées par l'EPPFIF. Cette acquisition a été menée dans le cadre du secteur du projet du petit Chambord. Le large espace boisé situé le long de l'avenue est classé en espaces verts protégés au PLU et ne peut être construit.

Ainsi, à ce jour, la Ville n'a réellement acquis que la villa Lurçat au 21 rue Paul Couderc au prix de 1,1 million d'euros. Cette acquisition a eu lieu pour assurer la préservation d'un patrimoine architectural marquant de la ville, d'autant plus remarquable d'ailleurs qu'il s'agit de la demeure même de l'architecte toujours occupée jusqu'alors par sa famille. Un projet de mise en valeur de cette maison est en cours d'élaboration avec un nombre important de partenaires, dont notamment l'État.

En ce qui concerne le bilan de Gaulle, là encore, de nombreux amalgames. Il faut en effet distinguer l'opération foncière menée par la Ville consistant à vendre des terrains à bâtir au prix de 5 875 000 € au regard des dépenses qu'elle a eues ou aura à réaliser pour réaliser cette vente (achat des immeubles, études, éviction commerciale, archéologie préventive). L'opération immobilière génère ainsi un bénéfice de 1,6 million d'euros.

L'acquisition d'un parking public dont la capacité est augmentée de 60 % pour un prix de 2,7 millions d'euros. Cet investissement doit être mis en relation avec une future délégation de service public du stationnement à l'issue de celle qui est en cours et la redevance que le délégataire versera donc à la Ville pour exploiter ce parking.

Enfin, l'aménagement des espaces publics qui fait intervenir la Ville comme puissance publique aux côtés du Département et dont les enjeux dépassent largement le périmètre de la seule opération immobilière. Le coût total de l'aménagement des espaces publics en est partagé avec le Département, à peu près 50/50, et représente donc pour la Ville seule un volume de 2,5 millions d'euros.

En ce qui concerne l'EHPAD Renaudin, le tract démontre de la part de ses auteurs une ignorance surprenante, à moins que cela ne s'explique que par le seul souci de nuire, de notions pourtant connues de quiconque s'intéresse un tant soit peu à la chose publique, à savoir une confusion intellectuelle totale entre la Ville et l'établissement public Renaudin, établissement relevant de la catégorie médico-sociale qui a son autonomie décisionnelle et financière placée sous la double tutelle de l'Agence Régionale de Santé et du département des Hauts-de-Seine, et dont l'ordonnateur, signataire et responsable juridique, est le directeur nommé par l'Agence Régionale de Santé.

Selon les textes, le maire de la commune d'implantation préside le conseil d'administration de ce type d'établissement, mais cela ne lui donne aucun pouvoir de signer quoi que ce soit au nom de celui-ci. Du reste, le rapport de la Chambre régionale des comptes, dont il est fait état, ne concerne pas la Ville qui n'en a pas été destinataire et qui n'a pas été invitée à formuler ses remarques, pas davantage que le maire. Seuls les directeurs successifs s'y expriment et relèvent clairement la responsabilité des tutelles dans les difficultés traversées par l'établissement.

L'étude mentionnée est une étude de faisabilité, faite en effet à la demande de la Ville afin d'aider à l'époque le directeur, nouvellement nommé, à y voir clair. Le fait qu'elle soit mentionnée dans le rapport de la CRC n'a ainsi qu'une valeur documentaire, en aucun cas décisionnelle.

La levée du legs a été demandée par l'établissement sans que la Ville ne soit en aucune façon concernée ni associée.

À ma connaissance, aucun processus de cession du foncier appartenant à l'établissement n'a d'ailleurs été engagé ni ne sera sans doute engagé.

Ce qui figure ainsi dans le tract en question n'est que pure spéculation, aucunement étayé par des faits ni une quelconque délibération prise par le conseil d'administration, laquelle délibération devant, si elle venait à exister, faire l'objet d'une approbation par l'ARS et le Département, tous deux représentés au conseil d'administration.

À propos de l'avenir des terrains de la Fondation EPF. À ce jour, aucun permis de construire n'a été délivré sur les deux sites de la Fondation EPF. Le site Poincaré - Lycée est en zone UE avec une limitation des hauteurs à 12 mètres, que la modification du PLU actuellement à l'enquête publique réduira d'ailleurs à 10 mètres maximum avec toiture-terrasse et application des contraintes de secteur patrimonial remarquable en plus. Le site Lakanal-Lycée est en partie en zone UC, 18,50 mètres au maximum avec attique, sachant que la modification du PLU engagée va réduire les possibilités de construire à 15 mètres avec, là aussi, application des contraintes de secteur patrimonial remarquable. Dans les deux cas, l'accord de l'architecte des Bâtiments de France est requis.

J'ai en effet lu dans la presse que la Fondation EPF avait vendu « *ses deux propriétés de Sceaux pour un montant de 14,5 millions d'euros.* » Je suppose qu'il s'agit là d'une promesse de vente, dont je ne connais pas l'autre signataire. Je suppose aussi que cette promesse de vente est assortie de la condition suspensive classique qui est d'obtenir un permis de construire permettant la construction d'un certain nombre de mètres carrés. Les contraintes existantes sur le site ne nous semblent pas permettre une vente de ce patrimoine foncier à cette hauteur financière.

Concernant les cours de tennis des Clos Saint-Marcel, ces cours sont très rarement demandés. Avec 10 cours de tennis répartis entre les sites de l'Yser et celui de la Ménagerie, dont quatre courts couverts l'hiver, les amateurs de tennis ne sont pas, tant s'en faut, déshérités et ne se plaignent d'ailleurs aucunement de leur sort à Sceaux. Et je me réjouis que le club compte près de 1 000 adhérents, dont la moitié de jeunes.

Voici, chers collègues, les informations que je souhaitais porter à votre connaissance à propos de ce tract de nature politicienne, dont l'objet n'est manifestement pas d'informer, mais de travestir de façon grossière la réalité des faits pour jeter le doute sur l'action, voire la probité de la majorité municipale.

Je m'étonne du reste que certaines associations dites de quartier, à l'activité souvent anecdotique, se soient laissées aller à signer ce tract, ce qui ne sert pas leur image. Je note d'ailleurs que certaines autres n'en sont pas signataires.

Je vous remercie.

Nous passons maintenant à la question de M. Bernard.

Maud BONTE

Est-il possible de répondre ?

M. le maire

Non. Les questions orales sont sans débat.

(Brouhaha dans la salle)

Maud BONTE

Il ne faut pas crier, Mesdames. Calmez-vous !

Question orale de M. Fabrice Bernard

Fabrice BERNARD

Puisque l'on sait qu'il y a actuellement une modification du PLU et qu'une enquête publique a démarré le 29 septembre, on suggérerait de s'inspirer de l'article L 153-27 du Code de l'urbanisme qui oblige à procéder à l'analyse des résultats du PLU au plus tard neuf ans après l'approbation ou la révision complète du dernier PLU. On n'est effectivement pas à neuf ans, mais comme nous sommes à mi-parcours, le dernier PLU datant de 2015, sauf erreur de ma part, et que nous envisageons d'élaborer un nouveau PLU, je trouvais plutôt pas mal que ce bilan soit fait maintenant.

Ce bilan se fait en termes de nombre de productions de logement, de bilan environnemental. Et nous posons également la question, avant d'affronter cette modification, d'avoir un point complet sur le nombre de permis de construire instruits, le nombre de permis de construire répartis entre logements individuels et logements collectifs, le nombre de places de parking produit en logements individuels et en logements collectifs publics et privés, le nombre de mètres carrés produits en individuel et en collectif privé et public, le nombre de mètres carrés de sols artificialisés et le nombre d'arbres remarquables ou à hautes tiges abattus, soit pour permettre la réalisation de constructions, soit parce qu'ils ont été fragilisés lors de la construction desdits logements.

M. le maire

Merci de votre question.

Je vous rappelle d'abord que l'élaboration du PLU relève désormais de l'établissement public Vallée Sud Grand Paris. C'est donc cet établissement qui mènera la procédure liée au nouveau PLU territorial. Il sera naturellement chargé de procéder au bilan que vous souhaitez. Il y aura en effet un bilan sur l'ensemble des PLU des 11 communes. Je suppose que ce bilan se fera notamment commune par commune. C'est donc Vallée Sud Grand Paris qui est chargé de le faire.

Le PLU relève de la compétence du territoire. En revanche, les permis de construire continuent à être délivrés par le maire. Je signale d'ailleurs que, contrairement à ce que certains pensent, ils sont délivrés par le maire au nom de l'État et non pas par le conseil municipal. C'est une compétence du maire lui-même. Le PLU est désormais voté par l'assemblée politique, mais les permis de construire sont délivrés par le maire et ne font pas l'objet d'une délibération. C'est une responsabilité du maire.

Depuis 2015, nous avons instruit 275 dossiers. 18 projets ont été abandonnés par leurs auteurs. J'ai refusé 33 permis de construire qui représentaient d'ailleurs un total de 585 logements. Le reste a donné lieu à la construction de 843 logements familiaux, dont une part significative dans le secteur des Quatre Chemins. 26 permis de construire ont porté sur des maisons individuelles. Il faut y ajouter deux permis qui ont porté sur 283 logements pour étudiants. Aucun permis de construire accordés au cours de cette période n'a induit l'abattage d'arbres remarquables.

Question orale de M. Jean-Christophe Dessanges

Jean-Christophe DESSANGES

Le 30 juillet 2019 sur sa page Facebook, la Ville de Sceaux annonçait avoir adhéré au dispositif Voisins Vigilants et Solidaires. S'en est suivie la création de Communautés de Voisins Vigilants, Sceaux-Blagis, Sceaux-centre-ville, Sceaux-Chéneaux-Sablons, Sceaux-communauté des commerçants, Sceaux-Coudrais, Sceaux-Marne-Musiciens, Sceaux-Petit-Chambord.

Au titre du bilan de l'action sécuritaire de la Ville, nous aimerions savoir :

- ✓ Les typologies d'alertes des voisins et par communauté, leur volume par heure, par jour et par semaine.
- ✓ La manière dont la mairie utilise ces données, le nombre d'alertes envoyées par la mairie via SMS ou via mail, à combien de personnes ?
- ✓ La pertinence de ces alertes par rapport aux faits constatés par la police nationale.
- ✓ Le nombre de faits délictueux constatés par la police nationale lors des trois derniers mois et quelle en était la qualification ?
- ✓ Le nombre de voisins référents actifs par communauté.
- ✓ L'accueil des bailleurs sociaux et syndics de propriété vis-à-vis de ce service.
- ✓ Quel en est le taux de pénétration dans le collectif (bailleurs sociaux et syndiqués) ?
- ✓ Quel a été le coût d'un tel dispositif pour la Ville dans l'année qui vient de passer ?
- ✓ Comment la Ville envisage-t-elle la suite avec Voisins Vigilants et Solidaires ?
- ✓ La Ville envisage-t-elle de présenter un bilan aux habitants de Sceaux pour la première année d'utilisation de ce service ?

Je vous remercie.

M. le maire

Merci, Monsieur Dessanges.

Au titre du nombre d'adhérents au dispositif Voisins Vigilants et Solidaires, voici les chiffres :

- ✓ Sceaux-commerçants : 115
- ✓ Sceaux-Chéneaux-Sablons : 85
- ✓ Sceaux-Petit-Chambord : 82
- ✓ Sceaux-Coudrais : 80
- ✓ Sceaux-centre-ville : 67
- ✓ Sceaux-Marne-Musiciens : 66
- ✓ Sceaux-Blagis : 49
- ✓ Sceaux-Robinson : 46.

Au total, cela nous fait 475 habitants inscrits et 115 commerçants inscrits, ce qui est plutôt bien pour une ville de 20 000 habitants compte tenu de ce qui existe dans le réseau de Voisins Vigilants et Solidaires.

184 alertes ont été envoyées par les Voisins Vigilants et Solidaires au cours de l'année. La typologie des alertes selon les catégories existantes sur la plate-forme est la suivante par ordre décroissant :

- ✓ 85 alertes pour comportement suspect.
- ✓ 34 alertes pour vol ou tentative
- ✓ 30 pour cambriolage ou tentative
- ✓ 22 pour dégradation,
- ✓ 6 pour coronavirus
- ✓ 7 divers.

Le volume d'alertes est variable par communauté, par ordre décroissant :

- ✓ Sceaux-Chéneaux-Sablons : en moyenne, 4 alertes par mois
- ✓ Sceaux-Petit-Chambord et Marne-Musiciens : 2 alertes par mois
- ✓ Les autres : 1 alerte par mois.

Chaque alerte fait l'objet d'une intervention systématique et prise de contact direct avec l'émetteur de l'alerte par les policiers municipaux et gardes urbains du service tranquillité urbaine, en partenariat étroit avec le commissariat de police de Châtenay-Malabry. La commissaire de police elle-même reçoit d'ailleurs les alertes.

Le nombre d'alertes envoyées par la mairie via SMS ou via mail a été de 22 alertes, 30 informations de prévention et 41 messages privés. 6 578 SMS ont été envoyés.

S'agissant de la pertinence de ces alertes, les alertes émises par les Voisins Vigilants contribuent incontestablement à la prévention des faits de délinquance par l'activation de la vigilance de tous Sceaux, le 8 octobre 2020

et par l'intervention systématique des policiers municipaux et gardes urbains du service de tranquillité urbaine ou de la police nationale.

S'agissant des faits constatés par la police nationale, les alertes permettent d'aiguiser la vigilance de tous les acteurs et de recueillir des informations souvent précieuses sur les faits commis et les auteurs facilitant ainsi les investigations de la police nationale.

Sur le nombre de faits délictueux lors des trois derniers mois :

Atteintes volontaires à l'intégrité physique :

- ✓ Juin 2020 : 14
- ✓ Juillet 2020 : 10
- ✓ Août 2020 : 16

Atteintes aux biens :

- ✓ Juin 2020 : 83
- ✓ Juillet 2020 : 67
- ✓ Août 2020 : 61

Parmi ces atteintes aux biens :

- ✓ Cambriolages de résidences principales : 15 en juin, 9 en juillet, 9 en août.
- ✓ Vols d'automobiles : 3 en juin, 3 en juillet et 8 en août.
- ✓ Destructures, dégradations, incendies volontaires : 12 en juin, 6 en juillet et 8 en août.
- ✓ Vols à main armée : zéro

Nombre d'interventions de la police nationale :

- ✓ Juin 2020 : 54
- ✓ Juillet 2020 : 44
- ✓ Août 2020 : 10

La plupart des interventions concernent des comportements dangereux ou gênants : 42 en juin, 42 en juillet, 9 en août avec une prégnance sur ce que la police appelle les perturbateurs et des tapages diurnes ou nocturnes.

Voilà pour ces quelques chiffres.

Normalement, ces chiffres ne sont pas communicables. Je vous ai donné les principaux chiffres, mais la police nationale ne souhaite pas qu'ils soient communiqués. Ce sont les chiffres de la police.

S'agissant de l'accueil des bailleurs sociaux et syndics de copropriété vis-à-vis du service Voisins Vigilants, les bailleurs sociaux et syndics contribuent généralement au développement du service en incitant les habitants à s'inscrire. Nous n'avons pas connaissance du taux de pénétration dans le collectif.

Quel est le coût d'un tel dispositif pour la Ville ? C'est 2 400 € TTC pour l'année.

Comment la Ville envisage-t-elle la suite ? Il faut continuer à développer les interactions avec les services, notamment en jumelant les communautés de Sceaux et les communautés limitrophes des villes voisines adhérentes. Nous l'avons fait avec Antony dans le secteur du Petit Chambord depuis novembre 2019. Cela permet aux Voisins Vigilants de la communauté de Sceaux de voir les alertes des Voisins Vigilants de la communauté d'Antony, et réciproquement. La Ville de Fontenay-aux-Roses a manifesté son intérêt pour le dispositif.

La Ville de Sceaux a créé une communauté dédiée aux commerçants pour faciliter l'échange d'informations et de bons conseils entre les commerçants. 115 sont adhérents. Cela permet non seulement aux commerçants de recevoir les alertes de la Ville, mais aussi d'émettre directement des alertes et de les partager instantanément par SMS.

La Ville envisage-t-elle de présenter un bilan aux habitants ? Oui. Nous allons y réfléchir et nous allons le faire. C'est prévu, mais nous avons eu beaucoup à faire depuis la rentrée.

Question orale de Mme Maud Bonté

Maud BONTE

La maison de retraite Renaudin correspond au legs d'Hugues Renaudin, ancien notaire, destiné à la protection des malades et des pauvres.

Ce que je vais dire émane du rapport de la Cour régionale des comptes.

Des travaux étaient devenus nécessaires avec le temps et, en 2004, le conseil d'administration avait approuvé le projet décomposé en trois phases, avec pour objectif « *l'humanisation de l'EHPAD* » :

- ✓ (Phase I), démolition du bâtiment Voltaire
- ✓ (Phase II), construction du nouveau bâtiment et réhabilitation du pavillon Renaudin
- ✓ (Phase III), construction du Bâtiment Nord.

« Le montant global des trois phases est de 17 890 097 € TTC alors que le budget moyen pour une opération de réhabilitation-construction d'EHPAD de 98 places se situe habituellement entre 7 à 12 M€ TTC, le coût global de cette opération est très élevé par rapport aux normes de ce secteur ».

« Un comité de pilotage associant le maire, le directeur des services techniques de la ville de Sceaux a été constitué en juillet 2007 et l'architecte en assurait la co-animation avec le directeur de l'EHPAD.

À ce jour, seule la phase I a abouti.

La phase II des travaux, concernant notamment l'accueil de jour (AJ), l'unité d'hébergement renforcé (UHR), le pôle d'activités de soins adaptés (PASA), n'est pas encore engagée en l'absence
Sceaux, le 8 octobre 2020

de financement disponible, “les crédits accordés ayant été entièrement utilisés pour la phase I et certains financements perdus en raison de délai non respectés” (ainsi on relève la perte de 460 000 € de subvention pour la rénovation du pavillon Renaudin). Concernant l’unité d’hébergement renforcé, l’établissement s’est désengagé avant le dépôt d’un dossier et il n’a jamais finalisé sa demande auprès des autorités de contrôle pour le PASA.

Une étude urbanistique a été demandée par la ville de Sceaux au conseil d’architecture, d’urbanisme et d’environnement des Hauts-de-Seine (CAUE92) sur un projet d’avenir.

En janvier 2016, le maire de Sceaux et président du conseil d’administration a demandé au CAUE, des Hauts-de-Seine qu’il préside, “d’étudier dans le cadre d’une mutation partielle du foncier de l’EHPAD, la faisabilité programmatique, constructive, financière pour deux parcelles nouvellement définies” : une parcelle A conservée par l’EHPAD, une parcelle B à l’emplacement du bâtiment historique de l’établissement Renaudin et de ses abords pour des logements pouvant être cédés dans le cadre d’une opération immobilière. Selon les hypothèses du CAUE 92, les surfaces libérées devraient permettre de construire trois ensembles de logements de trois étages chacun.

Phases II et III : Démolition des bâtiments annexes, aménagement de l’espace public, réhabilitation du pavillon Renaudin, réhabilitation de l’ancienne buanderie, logements pouvant être cédés dans le cadre d’une opération immobilière. Le coût des phases II et III s’élève à 12 199 200 euros TTC ». (Source CRC Île-de-France d’après les données CAUE92). Ces 12 millions viennent en plus des 18 millions initiaux.

« Pour financer ce nouveau projet et selon la direction de l’EHPAD, ce terrain pourrait être vendu pour une opération de promotion privée afin de récupérer tout ou partie du déficit né du projet de restructuration ».

Mais il s’agit d’un legs. « Les dispositions tant du Code civil que du Code de la santé publique permettent de réviser par une procédure soit administrative, soit judiciaire, les conditions d’un legs ou d’une donation lorsque l’exécution de la condition et de la charge est devenue extrêmement difficile ou sérieusement dommageable.

La demande de transfert de propriété doit donc être faite après auprès du procureur de la République, puisque l’ensemble avait été donné en legs à la Ville de Sceaux, par Maître Renaudin, qui n’a plus de descendants aujourd’hui ».

Dans sa réponse à la chambre, l’ordonnateur indique que la levée du legs a été demandée. Le juge de la mise en état a renvoyé à son audience du 8 février 2017 dans l’attente des conclusions du ministère public.

Voici mes questions :

Qui est propriétaire des 7 000 m² Renaudin ?

Sceaux, le 8 octobre 2020

Où en est la procédure judiciaire au sujet de ce legs ?

Quelles sont les parties en présence ?

Ce changement de destination pose une question éthique. Comment peut-on modifier une destination sociale pour des malades et des pauvres pour une destination commerciale et immobilière ?

La confiance dans le désintéressement des pouvoirs publics n'en est-elle pas écornée surtout en l'espèce où les coûts de la construction de l'EHPAD Renaudin ont été particulièrement élevés et les litiges contre les fournisseurs nombreux.

La conséquence en est que Sceaux a consommé toutes les subventions départementales et régionales pour tout le projet dans la seule phase I.

Un legs a été récemment effectué par le regretté M. Martinet au 172 rue Houdan pour que sa propriété abrite une crèche. Doit-on craindre que la Ville se dégage de son obligation pour des raisons économiques et financières ?

M. le maire

Merci. J'ai déjà répondu en grande partie tout à l'heure à propos du fameux tract. Je voudrais vous préciser à nouveau que le propriétaire du terrain de la maison de retraite Renaudin est l'établissement public lui-même, dans lequel la Ville est très largement minoritaire au conseil d'administration, dans lequel figurent l'Agence Régionale de Santé et le conseil départemental des Hauts-de-Seine. Et dont le directeur est nommé par l'Agence Régionale de Santé.

Je redis que le rapport dont il est question est un rapport qui ne concerne pas la Ville.

C'est le directeur de l'établissement qui a mené la procédure relative à la levée du legs et cette levée a été prononcée par un jugement d'un tribunal, par essence, indépendant de l'établissement. Vos allégations sont donc sans fondement.

Il appartient au conseil d'administration de l'EHPAD de décider, le cas échéant, de procéder à une cession des parties des terrains ou de la conclusion de baux.

En ce qui concerne le legs de M. Martinet, c'est au conseil municipal, puisque le legs a été fait à la Ville, qu'il appartiendra de prendre les décisions relatives à l'affectation du terrain, ainsi devenu propriété de la ville.

Quel que soit d'ailleurs l'avenir de l'EHPAD Renaudin, la Ville ne sera pas concernée, sauf évidemment, s'il y avait des constructions, puisque le maire devra délivrer un permis de construire, comme pour toute construction.

Question orale de Mme Christiane Gautier

Christiane GAUTIER

Cela concerne le dépistage du Covid.

L'épidémie par la Covid 19 semble repartir dans plusieurs régions, et tout particulièrement en Île-de-France et, dans notre département, le virus recommence à circuler de manière préoccupante, exposant à des formes graves de la maladie les sujets âgés ou à risque et à un nouveau débordement de notre système de santé.

Les dernières études montrent que la moitié des porteurs du virus sont asymptomatiques et que la plupart des personnes infectées seraient contagieuses quatre jours avant l'apparition des symptômes et cinq jours après, rendant le dépistage difficile.

La stratégie du gouvernement de casser la chaîne de transmission du virus en détectant, dépistant les sujets contacts et en isolant les cas positifs, se heurte également aux capacités des laboratoires d'analyses médicales à réaliser les tests PCR et rendre leurs résultats dans un délai suffisant pour mettre en œuvre ces mesures.

Informés des difficultés à obtenir un rendez-vous à Sceaux pour être dépisté, informés qu'un cas de Covid avait été confirmé chez un résident de l'EHPAD Renaudin, nous souhaitons connaître les mesures que pourrait mettre en œuvre la mairie pour optimiser le dépistage des patients suspects de Covid.

Sera-t-il possible de reconduire le dispositif mobile de dépistage organisé par le département le 28 septembre à Sceaux sur la place du Général de Gaulle ? De mettre en place avec les autres villes voisines un dispositif de ce type et tournant entre elles afin de mutualiser les possibilités de dépistage ?

M. le maire

Je vous remercie, Madame Gauthier. S'agissant d'un domaine que connaît particulièrement bien le professeur Brunelle, je vais lui demander de bien vouloir apporter les éléments de réponse attendus.

Francis BRUNELLE

Merci, Monsieur le Maire.

La situation au regard de l'épidémie de COVID au 5 octobre dans le département est la suivante :
342 hospitalisations en cours dont 72 patients en réanimation ou soins intensifs.

Le taux d'occupation des lits en réanimation est de 40 %.

Le nombre de formes graves de Covid 19 est relativement faible et les structures hospitalières ne sont pas sous tension.

Sceaux, le 8 octobre 2020

1160 décès sont à déplorer depuis le début de l'épidémie.

5 597 patients ont pu par ailleurs retourner à leur domicile.

Le taux de reproduction R_0 est de 0,99, en légère baisse. Il était de 1,06 la semaine précédente. Je rappelle pour mémoire qu'il était supérieur à 3 avant le confinement.

Avec 200 tests positifs pour 100 000 habitants, l'incidence des cas de Covid 19 sur 7 jours dans le département a dépassé le seuil d'alerte fixé par les autorités sanitaires à 50. À Sceaux, le taux d'incidence est inférieur à la moyenne départementale. Il s'élève à 189,9. Il est également très inférieur à celui de Paris qui est égal à 306.

27 722 tests PCR ont été réalisés dans le département au cours des 7 jours précédant le 2 octobre 2020.

3257 de ces tests se sont révélés positifs, ce qui positionne le taux de positivité à 11,75 %, soit au-delà du seuil d'alerte fixé à 10 par les autorités sanitaires.

48 % des tests PCR positifs réalisés entre le 26 septembre et le 2 octobre concernent la tranche d'âge 20 à 39 ans. Les enfants avant 9 ans ne représentent que 10 % de la population des tests positifs.

Les formes graves restent l'apanage de la tranche d'âge supérieure à 65 ans et porteurs de comorbidité.

La saturation des laboratoires est liée au dispositif initialement mis en place par les instances nationales, c'est-à-dire l'accès libre sans ordonnance et la gratuité. Le deuxième élément est technique. Si les prélèvements peuvent être réalisés par tous les laboratoires, le traitement de ces prélèvements nécessite des techniques de biologie moléculaire sur des plates-formes coûteuses qui ont été centralisées.

L'ARS Île-de-France a pris récemment la décision d'installer 20 plates-formes dédiées au dépistage de la Covid aux patients adressés par les médecins généralistes sur ordonnance. L'engagement de l'ARS est de rendre le résultat sous 24 heures. Deux centres ont ainsi été installés pour les Hauts-de-Seine à la Défense et à Issy-les-Moulineaux.

En ce qui concerne la Ville, la Ville a entrepris plusieurs actions :

Dépistage par prélèvement sérologique du personnel municipal dès le déconfinement, le 11 mai, puis à différents moments jusqu'à la rentrée scolaire. Ces opérations de dépistage ont notamment concerné les agents de restauration/entretien ainsi que ceux des services Animation et des structures d'accueil des jeunes enfants.

Au total, 407 agents et 14 élus ont été dépistés avec un taux de positivité PCR de 0,5 %.

Une nouvelle campagne de tests a été réalisée fin septembre sur plus de 100 personnes volontaires du personnel municipal. Et le taux de positivité est de zéro.

Par ailleurs, le maire a décidé de lancer une campagne de vaccination antigrippale pour le personnel municipal et d'en financer le reste à charge.

En ce qui concerne les demandes d'intervention du dispositif régional de dépistage, la mairie a sollicité l'intervention du dispositif financé par la Région. Celui-ci a permis de tester une centaine de Scéens le vendredi 18 septembre. Nous sommes en contact avec la Région afin de renouveler cette campagne de dépistage sur la commune.

En ce qui concerne les EHPAD et la résidence autonomie, le dépistage est réalisé non seulement pour les résidents, mais aussi pour l'encadrement sous la responsabilité des directions respectives. Il s'agit d'une population prioritaire.

En ce qui concerne plus précisément la maison de retraite Renaudin, une campagne de dépistage a été menée dans les jours qui ont suivi l'apparition du premier cas avéré de Covid 19. Tous les résidents et l'ensemble des membres du personnel ont pu être testés dans des délais rapides. Depuis le 21 septembre, 91 tests ont été réalisés auprès des résidents et 67 ont été réalisés auprès du personnel. Les résultats ont été transmis rapidement avec le laboratoire d'analyse avec lequel travaille l'établissement. Cela a contribué à des mesures internes mises en place (suspension temporaire des visites et des temps collectifs) à la limitation de la propagation du virus à l'EHPAD Marguerite Renaudin. Le virus n'a pour le moment circulé qu'au troisième étage. Et comme le protocole stipule, les résidents testés positifs ont été mis à l'isolement.

Il est à noter que le dépistage ne constitue une mesure de prévention que s'il s'accompagne d'une mesure immédiate d'isolement des personnes porteuses et des personnes contacts. Ce dispositif est placé sous la responsabilité de la CPAM qui a mis en place des brigades qui contactent ces personnes par téléphone. Cependant, la compliance de la population vis-à-vis de ce dispositif est faible. Par ailleurs, le dispositif « Stop COVID » basé sur la même idée de repérage épidémiologique sur le plan numérique est insuffisamment déployé pour être efficace.

En résumé, si le nombre de tests réalisés par semaine en France est aujourd'hui de plus de 1 million pour un coût hebdomadaire de 54 millions d'euros, le dispositif n'est cependant qu'un des maillons de la chaîne de prévention.

Les progrès thérapeutiques liés à une meilleure connaissance de la physiopathologie de la maladie, en particulier grâce à l'utilisation des anticoagulants et des corticoïdes, ont permis de raccourcir la durée d'hospitalisation et de réduire la mortalité, évitant, pour l'instant, la saturation des capacités hospitalières.

Le port du masque que nous avons prôné dès le 6 avril, le lavage des mains, la distanciation physique restent les outils principaux de prévention.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. le maire

Merci, Monsieur Brunelle. Chers collègues, nous avons terminé l'ordre du jour. Je vous souhaite une bonne nuit et je vous donne rendez-vous à la prochaine séance.

La séance du conseil municipal est levée à 1 h 57.